JOURNAL DU MATIN

La Minerve

FONDEE 1

73ME ANNEE. -- No 56 MONTREAL, SAMEDI, 5 NOVEMBRE, 1898.--HUIT PAGES. UN CENTIN LE [illegible]ERO

Ecole Normale 1198
212 Sherbrooke

SOMMAIRE DES ANNONCES

—Nos prix, dit la maison Chs Desjardins et Cie sont à 25 p. c. moins cher que dans le commerce de gros du Canada.

—Spécialité d'habits de soirée chez le tailleur fashionable N. Léveillé.

—Les Pilules Roses du Dr Williams font des cures merveilleuses. C'est le grand remède des femmes pâles et faibles.

—Madame Georgia Tucker tient un diplôme de l'Institut de Boston comme chiropédiste et dermatologiste.

—Les salons de modes de la maison Carsley sont fréquentés par toutes nos élégantes.

—Le savon de Bond est le meilleur polisseur connu.

—Un menu est incomplet sans la sauce Leo et Perrins.

—Achetez un lot à Cartierville; un endroit de villégiature des plus charmants.

—La Pharmacie Nationale est la plus complète du pays et la plus recommandable.

—Jules Dufresne habille à crédit les gens comme il faut.

—Henri Allard, le propriétaire restaurateur, reçoit tous les jours, de fraîches malpecques.

—Un bouillon de santé, c'est le "Bovril."

—Le "Blackstone Cigar Factory" donnera un chapeau de choix en échange de 300 bandes de son fameux cigare Manola.

—Le "Purificateur du Sang" du Dr Lussier est de saison.

Voitures d'hiver, dernier genre, chez Bérard et Major.

Dans l'art dentaire : le Dr J. G. A. Gendreau, le Dr L. P. Bernier.

—Les alcooliques seront assurément guéris par la "Dixon Cure."

—Armand Doin, spécialiste en fourrures.

—Le Dr J. Larivière est une autorité dans les maladies redoutées des femmes.

—Prenez le matin, une petite dose de "Sels Effervescents d'Abbey", C'est la santé.

—Notre guide-horaire des chemins de fer est à consulter.

—Aux amateurs de cigarettes : exigez les "Derby", "Old Gold" ou les cigarettes "Prince."

—Belles nouveautés en tapis, prélarts et rideaux chez Thos. Ligget.

—Belle semaine théâtrale durant la prochaine huitaine.

—L. J. A. Surveyer tient le plus bel assortiment de quincaillerie du pays.

—Le "Paulhiac" est un cognac à demander.

—Les fumeurs qui s'y connaissent exigent le Capitol.

—La fortune sourit souvent aux porteurs de billets de la "Canadian Royal Art Association", ou de la "Promotive of Arts Association".

—Pieds-à-terre : Le Palais de Cristal. Restaurant Bougeant. Restaurant Victor.

—Bois de chois et à prix raisonnables : O. Dufresne, jr., et Frère, U. Pauzé et Fils.

—Meubles à sacrifice chez Renaud, King et Patterson.

—Prêts d'argent : W. J. Proulx, N. P., Garand et Bourgeois, N. P.

—Deux excellents hôteis : Hôtel Riendeau, Hôtel Jacques Cartier.

—Pour gaziers nouveaux, style, voir O. Ouimet qui en tient un assortiment splendide.

—Bref, patronnez de préférence tous les annonceurs de "La Minerve".

VOYAGE IMPERIAL

Jerusalem, 4 — Visitant l'hospice de St-Jean et répondant au compliment de bienvenue dans lequel les directeurs faisaient remarquer que l'ur édifice se trouvait "sous l'ombrage de l'empereur", Guillaume II a répondu : "Cet ombrage est produit par le même bouclier noir et blanc de l'Allemagne qui s'étend également sur les catholiques allemands qui, dans l'extrême-Orient, sacrifient eur vie à la diffusion de l'Evangile."

"Pour les protéger, mon frère est aujourd'hui dans les mers de la Chine, à la tête de la flotte impériale."

Jérusalem, 4.—L'empereur et l'impératrice, par le train de chemin de fer pour Jaffa, ont été salués par les canons de la citadelle et une foule immensi.

Le couple impérial s'est déclaré fort satisfait de sa visite, et a serré la main aux principaux fonctionnaires civils et militaires.

L'affabilité de l'empereur a été fort remarqué.

Jaffa, 4.—L'empereur et l'imuératrice d'Allemagne sont partis pour Beyrout à 5 heures après-midi.

Berlin, 4.—Langen, rédacteur du journal "Simplicissimus", a été arrêté pour la publication d'une poésie intitulée "En Terre Sainte", et dans laquelle il félicite la Palestine de recevoir d'aussi augustes visiteurs.

Le Golgotha, dit-il, pourra se vanter d'avoir entendu non seulement les dernières paroles du Christ mourant, mais les premières de l'Empereur Guillaume II.

Le "Soleil" intitule le premier de ses articles "Le chef des taxeux." Il croit cela de bonne guerre. Mais il a oublié une chose. C'est que les taxes qui ont été jugées nécessaires en 1892 avaient été rendues inévitables par les folies, les extravagances et les scandales du régime Mercier, et que véritablement les chefs des taxeux, c'étaient les Marchand, les Shehyn, les Turgeon, les Dechêne et toute la cohorte de ceux qui avaient soutenu ce régime.

M. Laurier a parlé aux prohibitionnistes qui lui demandent ce qu'il va faire, maintenant que le plébiscite est en leur faveur. Il a parlé, oui; et même assez longuement; mais les prohibitionnistes ne sont pas plus avancés. En somme il en a dit assez pour leur laisser de l'espoir et trop peu pour s'engager en quoi que ce soit. Il a simplement annoncé que le Cabinet allait prendre la question en sérieuse considération. C'est la formule ordinaire d'un enterrement de première classe.

LA PROHIBITION

Une députation de 150 tempéranciers à Ottawa

SIR W. LAURIER REPOND

Le vote a été considérable au plébiscite mais ne représente pas la majorité

(De notre correspondant spécial.)

Ottawa, 4.—La grande députation des partisans de la prohibition au Canada, composée de 150 personnes, a été reçue, hier apsès-midi, à 3 h. 20, dans la salle des séances de la Chambre des Communes, par Sir W. Laurier, Sir Richard Cartwright, l'hon. Sydney Fisher, l'hon. W. S. Fielding, et l'hon. C. Sifton, formant un comité du Cabinet.

La députation a été présentée par le Rév. M. Carman, qui a donné, en outre, lecture des résolutions que l'alliance canadienne a décidé de soumettre au gouvernement.

Il serait trop long même de résumer les discours des partisans de la prohibition, tout le monde connait, du reste, depuis longtemps, les arguments qu'ils emploient en faveur de la prohibition.

Qu'il suffise de dire, qu'ils ont vaillamment plaidé leur cause, fait valoir pour tout et même plus qu'elle ne vaut la majorité obtenue au plébiscite, pour la prohibition et affirmé que le peuple voulait une loi de prohibition.

M. J. S. Spencer, en sa qualité d'organisateur général de la campagne, a parlé le premier. Son discours calme et énergique avait une valeur indiscutable.

Il serait difficile d'en dire autant du major Bond, qui, parlant au nom de la Province de Québec a cru devoir insulter ceux qui, dans cette province, ne partageaient pas son idée et étaient en majorité.

Le Dr Jos. McLeod du Nouveau-Brunswick insiste pour avoir une loi canadienne de prohibition.

Le Révd Fergus McClure, parlant au nom de la Nouvelle-Ecosse, affirme, que si cette province n'obtient pas une loi de prohibition fédérale, elle saura s'en procurer une provinciale.

Le Révd. D'Hogg au nom du Manitoba réclame énergiquement une loi de prohibition.

Mme Rutherford et M. O'Donoughue parlent en leurs noms d'abstèmes convaincus et demandent la même mesure.

SIR WILFRID LAURIER

est salué d'un tonnerre d'applaudissements, quand il se lève pour prononcer un petit discours dont voici le sens.

Le membres du Cabinet, ici présents, sont chargés par le Conseil des ministres d'écouter vos arguments en faveur des demandes que vous formulez."

"Le gouvernement apprécie fortement les motifs qui vous animent et qui vous ont fait prendre part en si grand nombre à la campagne de septembre dernier."

"Avec M. Spence, je crois que le vote a été pur et sans taches."

"Je sais que ceux qui désirent la prohibition sont animés uniquement du désir de rendre le peuple heureux."

"Je sais aussi, que la prohibition n'est pas une question nouvelle, que depuis 24 ans que je siège au Parlement elle a été agitée chaque année."

"Les deux parties, en majorité ont repoussé l'idée, qui comptait cependant de fervents adeptes dans les deux camps."

"Quand, en 1893, les libéraux se réunissaient en convention à Ottawa, un grand nombre d'entre eux, insistaient pour faire inscrire la prohibition comme article du programme du parti."

"Je dois être franc et sincère, je confesse donc, que, je n'étais pas alors et ne suis pas encore aujourd'hui absolument abstème."

"Toutefois, je n'hésite pas à déclarer, que pour le bien de la masse, je suis prêt à sacrifier mes préférences personnelles.

"Le gouvernement désirait une expression, sans ombages, de l'opinion populaire et c'est ce qui a amené le plébiscite du 29 septembre avec sa majorité prohibitionniste.

"J'admets, avec M. Spence, que le vote est assez considérable, toutefois il ne représente pas la majorité de l'électorat.

Avec M. McClure je crois qu'il faut chercher à savoir ce qu'il y a à faire.

"Je suis convaincu qu'une loi de prohibition serait loyalement observée.

"C'est là un côté de la question sur lequel nous aurons à faire rapport au conseil des ministres.

"L'attitude de Québec, crée une difficulté, mais elle n'est pas insurmontable.

"Québec fait partie du Canada et je connais assez bien mes compatriotes pour pouvoir assurer qu'ils se soumettraient à la loi.

"Les habitants de la province de Québec sont respectueux de la loi.

"Les hommes qui ont vécu pendant des années dans l'antagonisme, doivent savoir prendre et donner.

"Quoique le vote de la province de Québec soit hostile à la prohibition, je suis fier de pouvoir affirmer que ses populations sont sobres.

"Le major Bond a déclaré qu'un tiers de la province vivait sous des lois de prohibition locale.

"Il se trompe, les chiffres prouvent que plus de la moitié de la province est dans ce cas.

"Sur le nombre total de 833 municipalités de la province de Québec, 330 seulement accordaient des licences.

"Les populations de Québec sont satisfaites de la loi telle qu'elle existe depuis 1864, époque à laquelle on leur a accordé le droit de décider elles-mêmes la question.

"Le major Bond s'est plaint de fraudes et de manoeuvres.

"Les habitants de la province de Québec connaissent trop bien leurs droits et leurs devoirs pour si laisser influencer, mais je serais fort surpris si dans les grandes villes de toute les Provinces on ne découvrirait pas des fraudes et des manoeuvres.

"La prohibition n'entrainerait pas la taxe directe, mais un déplacement, un changement de taxes.

"Ce n'est pas la première fois que mon nom a été injustement employé.

"En fait, dans Québec, la campagne en faveur de la prohibition a été nulle.

"Aucun journal ne la défendait, on ne faisait pas de discours. Comment prétendait-on donc influencer et convertir l'électorat?

"Le vote de la province de Québec ne peut être séparé de celui des autres provinces!"

Ces dernières paroles du Premier Ministre provoquent de bruyants applaudissements.

Pour conclure, sir Wilfrid dit:

"Vous n'espérez pas que je vous dise davantage en ce moment.

"Nous soumettrons la question à nos collègues et nous ferons connaitre notre décision, en temps opportun, à l'association."

Là-dessus la délégation s'est retirée.

A part quelques naïfs, personne ne croit à l'efficacité de cette démarche.

L'organisateur, M. Spence, prend la chose très philosophiquement.

"Nous ne pouvons attendre rien di plus, dit-il, nous avons eu une entrevue abec le gouvernement et lui avons fait connaitre nos idées."

EN CRETE

L'évacuation turque continue

La Canée, 4 — Les troupes des puissances ont occupé la citadelle de cette ville ce matin à 5 heures.

Le gouverneur turc a remis, ce matin, aux amiraux des puissances, une dépêche par laquelle le gouvernement ottoman lui ordonne de garder dans l'île le contingent de troupes turques non encore embarquées pendant les négociations qui sont entamées pour le maintien d'une garnison musulmani en Crète pour affirmer la souveraineté de la Porte.

Paris, 4 — Voici le texte de l'ultimatum remis le 4 octobre par les ambassadeurs de la France, de la Russie, de la Grande Bretagne et de l'Italie à la Porte, pour demander le rappel des troupes turques de l'île de Crète. Voici la conclusion de cet ultimatum :

"La présence des troupes turques (en Crète) est une source permanente d'agitation et constitue la cause principale du désordre. Les événements sanglants qui se sont récemment déroulés à Candie démontrent leur complète impuissance à assurer la tranquillité sur les points qu'elles occupent. Leur maintien est un obstacle au désarmement de la population chrétienne et au rétablissement d'un ordre de choses régulier.

"Les gouvernements de France, de Grande-Bretagne, d'Italie et de Russie estiment en conséquence qu'il ne sera possible d'tablir en Crète le régime autonome concédé par S. M. I. le sultan, qu'après le retrait des forces ottomanes. Leurs représentants à Constantinople ont donc reçu l'ordre d'inviter la Sublime Porte à rappeler dans un délai d'un mois toutes les troupes qui tiennent garnison en Crète. l'évacuation devant commencer quinze jours après la remise de la présente note.

"Dès que les troupes ottomanes auront quitté l'île, les quatre gouvernements s'empresseront de confirmer leurs déclarations antérieures relatives à la garantie des droits souverains de S. M. I. le sultan. Ils prendront en outre toutes les dispositions propres à assurer à la population musulmane sa sécurité et la sauvegarde de ses intérêts.

"Dans le cas où les quatre puissances éprouveraient un refus, elles se verraient dans l'obligation de recourir immédiatement à des mesures décisives pour faire évacuer la Crète par les troupes turques.

"Elles laisseraient au gouvernement impérial ottoman la responsabilité de cette solution et, dégagés de toute obligation morale quant à la conservation de la souveraineté ottomane sur la Crète, elles aviseraient à constituer, dans cette île, un régime approprié aux voeux de la population.

"Les représentants de France, de Grande-Bretagne, d'Italie et de Russie ont la confiance que la Sublime Porte est trop soucieuse des droits de S. M. I. le sultan pour les exposer à subir une atteinte aussi grave et c'est avec l'espérance de la voir accueillir qu'ils ont l'honneur de transmettre au ministre impérial des affaires étrangères la demande de leurs gouvernements.

"Une adhésion sans réserves à cette demande devra leur être adressée dans un délai de huit jours."

FACHODA

Une note officieuse annonce son évacuation par les Français

Paris, 4 — Un avis semi-officiel publié ce soir par le gouvernement dit :

"Le gouvernement a décidé de ne pas maintenir la mission Marchand à Fachoda.

"Cette décision a été prise par le cabinet après un minutieux examen de la question.

"Le gouvernement exposera les motifs de sa décision en répondant à une interpellation qui lui sera adressée à la Chambre des députés."

DANS ONTARIO

Colborne, 4 — Le député libéral Douglass représentant East Northumberland à la chambre provinciale a perdu son siège pour corruption par agents. Le personnage a échappé à une poursuite en privation de ses droits d'électeur par la confession de jugement.

Toronto, 4 —Les victoires remportées par les hons J. Dryden et J. M. Gibson ne sont pas aussi décisives qu'ils ne veulent bien se l'imaginer.

Les conservateurs d'East Wellington et de South Ontario ont décidé de protester l'élection de ces deux ministres en quête d'un siège à la chambre provinciale.

A LONDRES

Grande manifestation en l'honneur du général

LORD KITCHENER

Un enthousiasme indescriptible règne dans la capitale anglaise

Londres, 4. — Les rues de la ville étaient encombrées d'une foule curieuse de voir le général et d'assister à la réception, ainsi qu'à la présentation d'un sabre d'honneur en souvenir de la victoire d'Omdurnam.

Le héros a été acclamé avec enthousiasme, lorsque, accompagné de trois aides de camp, et portant son uniforme de général, il a passé en voiture, par les rues. A Guild Hall, il y a eu réception.

Lord Rosebery, lord Malsbuy, et autres personnages, étaient présents. On fit au général Kitchener une véritable ovation, lorsqu'il prit place sous le dais, à côté du lord maire et de M. Horatio, David Davies.

En présentant le sabre d'honneur, le lord maire a complimenté le général en disant que cet honneur était réservé aux enfants les plus dignes de l'Angleterre.

Le général en répondant, fait rejaillir l'honneur de sa victoire sur lord Cromer, qui a été le génie dirigeant de l'expédition.

Le banquet offert à lord Kitchener dans "Mansion House" a été des plus fastueux.

La décoration de la salle était d'un luxe et d'une richesse extraordinaires.

Les principaux personnages de la politique, de l'armée, de la magistrature, de la finance y assistaient.

Le banquet était de 250 couverts.

Le héros de la fête était assis à la droite du lord-maire.

Au dessert, Mme la mairesse, accompagnée d'un grand nombre de dames, ont pris place dans la galerie.

Le lord-maire a porté le toast à la Reine, et à la famille royale, auquel le duc de Cambridge a répondu.

Lord Rosebery a porté la santé de l'armée et de la marine, faisant l'éloge du général Kitchener.

L'amiral Sir Newell Salmon, premier aide-de-camp naval de la reine, et lord Lansdowne, ministre de la guerre y ont répondu faisant allusion à l'état de parfaite préparation de l'armée et de la marine.

Enfin lord Salisbury se lève pour proposer la santé du héros du jour le sirdar lord Kitchener.

Il annonce le règlement pacifique de la question de Fachoda.

Il fait l'éloge du général vainqueur qui dans sa mission auprès du major Marchand s'est révélé aussi habile diplomate que vaillant et savant général.

"J'ai reçu, après-midi, dit le premier ministre, une communication par laquelle le gouvernement français déclare qu'il a décidé d'évacuer Fachoda qui n'est d'aucune valeur pour lui.

"L'occupation d'une position qui serait nuisible à la France et coûterait de l'argent, pour l'unique plaisir d'être désagréable à un voisin importun ne serait certes pas faire preuve de cette sagesse qui a toujours guidé la république française.

"Le gouvernement français a pris le parti que tout gouvernement sage prendrait en pareille circonstance, et décidé que l'occupation devait cessé.

"Il ne faut pas que mes paroles soient interprétées comme signifiant que tout sujet de discussion a été écarté.

"Il n'en est rien.

"Il y aura certainement encore d'autres discussions, mais un sujet irritant et dangereux a disparu."

Le général Kitchener dans sa réponse fait l'éloge des troupes anglaises, égyptiennes et soudanaises.

A MANILLE

Les patriotes font actes de souverains malgré les Etats-Unis

San Francisco, 4—Une dépêche de Manille annonce que les patriotes ou insurgés perçoivent toujours les impôts des résidents de Manille, et il semble presque impossible de les arrêter.

A la porte du quartier-général du 1er régiment de Colorado fonctionnent un tribunal et un bureau de recrutement des patriotes.

Quatre jeunes indigènes, enrôlés dans l'armée patriote, ayant refusé de partir ont été arrêtés et on a essayé de les forcer à porter les armes.

L'état-major des patriotes ayant été arrêté pour enlèvement, au cours du procès, les américains ont appris que le tribunal avait imposé et perçu des amendes.

Les officiers patriotes seront sévèrement punis.

On dit que le clergé pousse une partie des patriotes à soutenir Artachie qui est l'ennemi acharné d'Aguinaldo.

Les dissensions toujours croissantes des patriotes font diminuer beaucoup les dangers d'opposition aux Etats-Unis.

New-York, 4—Le croiseur "Buffalo" a quitté ce matin le dock de la marine en destination de Manille.

Le "Buffalo" porte 500 hommes de renforts à l'amiral Dewey ainsi qu'une forte provision de vivres, munitions et effets militaires.

San Francisco, 4—La nuit dernière le transport "Pennsylvania" a quitté ce port en destination de Manille.

Il avait à son bord le 51e régiment de volontaires de l'Iowa ayant un effectif de 1028 officiers et soldats.

Le colonel Loper commande le transport.

Depuis l'arrivée du régiment d'Iowa, en cette ville, la mort a fait d'horribles ravages dans ses rangs, diminuant son effectif de plus de 200 hommes.

COURRIER DE QUEBEC

(De notre correspondant spécial)

L'école des Arts et Manufactures—Les aspirants à la succession parlementaire du juge Choquette—La taxe sur l'exportation du bois de pulpe—L'hon. Joe Chamberlain a peur de M. Menier, propriétaire d'Anticosti—La foire aux chevaux—Noyade—Banquet à Lord Aberdeen—Banquet au chef provincial des Forestiers indépendants.

Québec, 4.—La réouverture des cours de l'école des Arts et manufactures a eu lieu hier soir sous la présidence de l'hon. Turner, président du Conseil des Arts.

L'école, sur la rue Saint-Joachim, qui a fait toilette neuve pendant les vacances était décorée avec goût pour la circonstance. Les diplômes mérités au dernier cours ont été distribués par l'hon. M. Marchand.

Dessin à main levée : MM. Ed. Lemoine, Oscar St-Laurent, T. Robillard, T. Dionne et Honoré Garneau.

Dessin architectural : MM. Jos. Giguère, Oscar Drolet, Jos. Légaré, A. Pelchat, T. Labadie.

Dessin mécanique : MM. S. Paxman, Wm. Savary, J. Bilodeau, J. Drolet.

Construction d'escaliers : MM. Ed. Pelletier, A. Lavoix, J. Lalonde Pelletier, A. Lavoie, J. Labadie, T. Lefebvre.

Plomberie : MM. Albert Drolet, Chas. Roy, A. Labadie, Ed. M. Roy.

—La succession parlementaire de l'hon. juge Choquette, ex-député de Montmagny aux Communes, ne court aucun risque de rester vacante. M. A. W. Blouin, comptable de cette ville, a déjà commencé à parcourir le comté posant sa candidature, qu'il prétend maintenir envers et contre tous. Il refuse l'aide du gouvernement, afin de conserver son indépendance.

M. Grias Roy, avocat de Montmagny, a aussi prononcé une couple de discours, où il s'immole au bien être du peuple.

Et puis, il y a M. Paul Martineau, avocat, qui parle moins que les autres, mais n'en pense pas moins. Il est bien vu des amis de M. Choquette, dont il était l'associé. Naturellement, le "Clan" Bernatchez n'en veut pas à aucun prix.

La rumeur que le gouvernement provinciale discutait la question d'imposer une taxe de $4 par 1000 pieds sur le bois de pulpe destiné à l'exportation avec rabais de 75 pour cent., s'il est manufacturé en Canada, a été déclarée sans fondement par l'hon. Commissaire des terres de la Couronne.

Le tapage fait par la presse d'Ontario au sujet des actions prises par M. Menier, propriétaire d'Anticosti, pour expulser quelques individus installés sur ses terres, a traversé les mers et effrayé l'hon. Joe Chamberlain, qui craindrait que M. Menier ne fortifie son île et ne fonde là une république française, M. Chamberlain aurait demandé des explications à Lord Aberdeen, qui aurait transmis cette demande au gouvernement provinciale. Cependant, nos ministres provinciaux déclarent ne rien savoir de cette affaire.

La foire annuel aux chevaux a lieu aujourd'hui. 75 coursiers, plus ou moins fringants ont été vendus à des prix variant de $2.00 à $10.

Un jeune garçon, âgé de 10 ans, nommés Deguise, s'amusait à jeter des pierres dans la rivière St-Charles, lorsqu'il perdit l'équilibre et tomba à l'eau. Il s'est noyé avant qu'on ait pu lui porter secours.

Les conservateurs tiendront une assemblée dans les premiers jours de décembre à laquelle l'hon. M. Flynn et plusieurs autres orateurs distingués adresseront la parole.

Le commandant et les officiers de la garnison offriront à Lord Aberdeen, avant son départ, un banquet qui sera servi à la citadelle.

Les membres de l'I. O. F. de cette ville organisent un banquet monstre en l'honneur du Haut-Chef-Forestier de la province, M. O. N. Bédard.

Des invitations ont été adressées à S. H. le lieutenant-gouverneur, sir W. Laurier, Dr Oronhyatekha, S. C. F., M. Victor Morin S. V. C. F., et les maires de Québec et Lévis.

On compte que 1ç50 membres de l'Ordre prendront part à ce festin qui sera servi au "Chateau Frontenac."

EN CHINE

La réaction contre le progrès s'accentue tous les jours davantage

Pékin, 4—En violation flagrante de la promesse de Tsung-li-Yamen au ministère des affaires étrangères tout prouve qu'une concentration de troupes chinoises s'opère aux environs de la capitale.

On dit que Kang-Yi, le haut fonctionnaire Manchou, qui prenait rang immédiatement après le prince Koung au Conseil d'état ou Kiouni-Tchou a une influence considérable sur l'impératrice-mère.

Ce personnage est ennemi acharné des étrangers et obstinément conservateur.

On lui attribue, non sans bons motifs, la paternité du récent édit par lequel l'exercice à l'arc et à la flèche est rétabli dans l'armée chinoise.

Le général chinois, Yun-Shek-Hai, qui commande à Tien-Tsin, les troupes chinoises exercées à l'européenne, et dont l'impératrice-mère craint fort le pouvoir, a reçu, dit-on, une somme considérable pour porter à 40,000 l'effectif de son corps d'armée, "si le temps prouve que la souveraine peut compter sur sa fidélité."

On avait dit que ce général aurait pu appuyer, avec son armée, les vues des membres du corps diplomatique étrangers.

Shang Haï, 5 — Le Mikado a télégraphié au marquis Ito, qui est actuellement envoyé extraordinaire du Japon en Chine, de revenir immédiatement à Tokio.

Les préparatifs de guerre sont toujours poussés avec vigueur à Hong-Kong par les Anglais.

EN FRANCE

Les chambres se réunissent de nouveau

LE PROGRAMME DUPUY

Est accepté par 429 voix contre 54. La question de Fachoda n'est pas encore discutée

Paris, 4.—La Chambre était en nombre aujourd'hui, à l'heure de sa réunion.

M. Dupuy donne lecture des déclarations ministérielles.

La tâche et la responsabilité qu'il a assumées sont grandes.

Il affirme la suprématie du pouvoir civil sur le pouvoir militaire tout en rendant hommage à la fidélité de l'armée aux institutions du pays.

Il fait ensuite l'éloge de l'armée qui est au-dessus des polémiques acrimonieuses dans lesquelles on l'insulte et l'attaque.

C'est ainsi qu'on arrivera à calmer les esprits, surexcités, par une affaire, qui ne peut guère plus longtemps troubler l'opinion publique.

Des questions plus importantes sollicitent l'attention d'un grand peuple à l'intérieur et au dehors.

Sa prospérité et sa grandeur seront l'objet de nos efforts.

L'exposition de 1900 nous impose des obligations sacrées.

La France ne peut rien négliger pour conserver la position acquise par sa loyauté, sa force et son amour de la paix.

Elle doit se consacrer à la consolidation de cette position consacrée à la face du monde par une précieuse alliance.

La politique étrangère sera inspirée par les intérêts du pays et nos efforts ne seront dirigés que vers des buts d'une valeur réelle.

Les ministères, dit M. Dupuy, en terminant, ne peut compter que sur une majorité purement républicaine et il sera progressiste et réformateur.

Après le vote du budget le premier ministre annonce que la Chambre sera saisie de plusieurs mesures financières entre autres pour l'encouragement de l'agriculture.

La déclaration ministérielle a été applaudie à la Chambre et au Sénat.

M. Mirman, député socialiste, attaque le nouveau ministère un peu sur toutes choses.

M. Dupuy, répondant à cette attaque à l'article "Dreyfus", déclare que le jour où la Cour de Cassation, rendra son arrêt, qui sera respecté par le gouvernement, la lumière se fera sur cette question.

La Chambre, par un vote de 429 contre 64 approuve les déclarations ministérielles.

A une demande d'interpellation sur la question de Fachoda, le ministre des Affaires Etrangères, Delcassé, répond qu'il ne peut fixer une date, à cause des intérêts à sauvegarder, mais il espère pouvoir la fixer à bref délai.

Répondant à une motion, tendant à faire juger les demandes en révision de procès par la Cour de Cassation par les chambres réunies au lieu de les soumettre à une Chambre de la Cour, M. LeBret, ministre de la Justice, dit, qu'il est impossible de changer une procédure déjà commencée comme dans l'affaire Dreyfus.

La Chambre est ensuite ajournée.

A PARIS

Paris, 4 — Un arrêté ministériel transfert le général Renouard, de l'état-major général, dont il a été nommé le chef en remplacement du général de Boisdeffre, au commandement du 11e corps d'armée à Nantes.

On assure que M. de Freycinet a pris cette mesure à cause de l'attitude du général Renouard au sujet des documents secrets de l'affaire Dreyfus.

Le général Brault est appelé à recueillir la succession du général Renouard.

Le Caire, 4 — Le capitaine Baratier, porteur d'instructions confidentielles de la part du gouvernement français au major Marchand, est arrivé ici.

Le major n'a quitté son poste de Fachoda que parce qu'il ne voyait pas revenir le capitaine Baratier, qui dans son idée ne devait pas aller plus loin que Khartoum.

Le héros français repartira pour Fachoda, d'où il conduira son expédition à Jiboutil, sur le golfe d'Aden.

Cordonnerie O. BERNIER

Réouverture

Mesdames, Messieurs,

Ma maison était autrefois renommée à juste titre pour sa fabrication de fines et bonnes chaussures. Malheureusement, des revers de fortune fermèrent ses portes.

Grâce aux promesses de mon ancienne et fidèle clientèle, j'ai aujourd hui le vif plaisir d'annoncer sa réouverture.

Comme assortiment, j'ai ce qu'il y a de plus recommandable, et comme ouvriers, j'ai ce qu'il y a de mieux en fait de disciples de saint Crépin. Mon ouvrage sur commande m'a valu les premières médailles à nos expositions. Cela suffit.

J'ai déjà averti de vive voix un bon nombre de mes ellents ; quand à mes chères clientes, qu'elles me permettent de leur dire, comme dans la chanson d'un cordonnier célèbre :

Allons, belles, belles, des souliers,
Que j'en essaye à vos jolis pieds !

Très respectueusement,

O. BERNIER.

CHAUSSURES

Pour les deux sexes,
Pour tous les âges,
Pour tous les goûts,
Pour toutes les bourses.

1598 RUE NOTRE-DAME.

Le Dentiste BERNIER
(Ci-devant Mathieu & Bernier)
Informe respectueusement sa clientèle qu'il a transporté ses salons dentaires au
No 60 RUE SAINT-DENIS
Deux portes plus haut que le Jardin Viger.
40 juo Procédés Modernes.

P. E. LEBLANC, C.R.
AVOCAT
No 66 Rue Saint-Jacques,
MONTREAL. 48 1 an

Tél. Bell Main 2649. Tel. des Marchands 552
J. A. Alban Germain
AVOCAT
No. 1608 Rue Notre-Dame. ...Montreal.
CHAMBRE 22 51-1 an

J. A. BEAULIEU
....AVOCAT....
20 rue St Jacques, Montreal,
Téléphone Main 2027.
A St-Jérôme tous les samedis. 1—1 an

W. J. PROULX
NOTAIRE
16 ST-JACQUES.
...Tel. Main 2659... Bureau du soir: 990 St-Laurent
ARGENT A PRETER 5-1an

$ $
Argent à Prêter !
Garand & Bourgeois
(M.) Notaires (L. C.)
97 RUE ST JACQUES,
Batisse Banque d'Epargne
M. Bourgeois tiendra un bureau ce soir au No 274 rue Richmond, près de la rue Notre-Dame. 5—juo
$ $

Tél phone Bell 2287.
L. Z. CAUTHIER,
Architecte et Evaluateur.
Batisse Banque d'Epargne, Chambre No 7
180 rue Saint-Jacques,
MONTREAL. 11 an

J. H. Leclair
ARPENTEUR
Batisse Impériale,
MONTREAL. 1—1 an

Bois de Sciage
2388 rue Notre-Dame
Etaux : Bassin du Canal.
Pied de la rue Guy
Bois franc pour voiture.
O. Dufresne, jr. & Frere
Téléphone 8048. Montréal
SCIERIES A WINDSOR MILLS
1 1 an

Bois!
U. Pauzé & Fils.
Bois Bruts ou préparés, à bref délai.
Estimés pour toute sorte de bâtisse.
Chez 468 rue William, Tél. Bell 9144. Tél. March'ds 1359.
Moulins: 193 St-Urb'n, Tél. Bell Main 2665.
1—1 an

Alphonse Gagnier
SUCCESSEUR DE H. A. MILLER
Peintre de maisons... ...et d'Enseignes
Doreur, Imitateur, Vitrier, Blanchisseur, Etc., Etc.
..Tapissier.. et Decorateur
No. 2042 Ste-Catherine
MONTREAL.
...TEL. BELL: MAIN 398... (55-3m)

The Lancashire Fire Insurance Co.,
D'ANGLETERRE
Total de l'Actif plus de $20,000,000
JOHN CARSON, Agent résident.
1—1an 185 rue St-Jacques, MONTREAL

ETABLIE EN 1720
Compagnie d'Assurance contre le Feu
"THE LONDON ASSURANCE"
Ressources totales, au-delà de
$18,000,000
Risques de Feu reçus aux taux courants
E. A. LILLY.
Gérant de la Succursale en Canada
1762 rue Notre-Dame, Montréal.
1—1 an

TAPIS
Les immenses étalages de nouveautés dans tous les genres nous ont valu l'attention et le patronage des acheteurs qui s'y connaissent.
Nattes et "Rugs" d'infinie variété
Rideaux et Draperies
Dans ce département nos chambres de travail sont très occupées et donnent pleine satisfaction.
Thomas Ligget
1884 Rue Notre-Dame, MONTREAL
2416 Rue Ste-Catherine,
et 175 à 179 rue Sparks, Ottawa.

CAUSERIE DU DOCTEUR

(Pour "La Minerve")

La mère assise, à demi-couchée dans sa longue chaise de malade, avec le petit ange appuyé fortement contre elle, est à présent l'image de la protection ; dans son regard un peu éteint, l'on peut lire les maternelles questions qu'elle se pose, et les anxiétés douloureuses que ce deuxième enfantement qui s'appelle l'élevage, fait naître : "protéger mon enfant contre tout, le faire vivre, afin que je n'aie pas souffert inutilement" ; tel est est le cri qui monte sans cesse du coeur aux lèvres ! Continuons donc à l'instruire, à la guider ; elle le désire ; elle le demande.

Au Canada — qu'on me permette de le dire — ce n'est pas comme ailleurs, ce n'est pas comme en France. En France, on accuse la femme de refuser de remplir ses devoirs de mère ; au Canada, c'est la mère qui accuse la société de ne pas l'aider à faire vivre son enfant.

Ce reproche nous rend bien coupables : volons toujours au secours de la jeune mère.

L'air est plus important que la nourriture, ai-je dit, puisque l'on peut vivre assez longtemps sans manger, tandis qu'on ne saurait le faire sans respirer. L'air de la maison sera donc dans toutes les meilleures conditions de pureté. Que l'on se souvienne que les germes de la maladie ne se développent pas dans l'air pur et la lumière.

L'air de la maison n'est pas suffisant ; il faut baigner l'enfant dans une atmosphère plus riche ; on lui consacrera tous les jours quelques heures de promenade, dès qu'il aura atteint sa sixième semaine ; avant cet âge, il y a danger.

On évitera de le sortir après le bain ; celui-ci élevant la température, par la réaction qu'il opère, expose au refroidissement.

L'heure matinale est l'heure hygiénique, pendant la saison chaude; le frais du matin vivifie, celui du soir tue.

Il semble que les ondes lumineuses éveillent les ondes sonores endormies ; les premières heures du jour sont l'éclosion des rayons et des sons, des rayons qui fécondent, des sons dont les notes multiples sont comme un hymne à la lumière et à la vie. Eh bien ! le petit plongé dans cette nature débordante en prendra sa part, la part qu'il faut aux plantes pour germer, aux fleurs pour parfumer, à l'arbre et à l'enfant pour grandir !

Le bain de lumière et le bain d'eau fraîche, administrés méthodiquement, régulièrement, avec ce scrupule qui fait dépendre d'eux l'heureuse croissance, qui est si désirée, voilà les deux premiers commandements du décalogue maternel.

En hiver, la promenade à son heure marquée, lorsque le soleil est à son zénith, et que la plus grande chaleur qu'il puisse donner, tempère la rigueur du climat; les journées sans soleil, le petit prisonnier restera captif dans sa cage.

Le peu de résistance du premier âge au froid oblige à cette précaution minutieuse. Laissez faire quelque temps, attendez que la chaleur se soit emmagasinée derrière des chairs fermes, et vous verrez l'enfant, véritable oiseau de neige, jouer dans les frimas.

L'enfant, répèterais-je, doit être baigné dans l'air comme dans l'eau, dans les deux; cela lui donnera une double cuirasse contre l'humidité et le froid, grâce à la familiarité contractée avec ces éléments dès le bas âge.

J. J. Rousseau voulait, lui, en faire une salamandre pouvant jouer avec le feu.

J'ai parlé des soins particuliers à donner à la tête si développée de l'enfant, pourquoi n'attirerais-je pas l'attention, sur ces deux petits diamants que la nature a laissés incomplets, qui brillent quand même, et qui fascinent déjà tout le monde. A peine le bambin a-t-il dit son premier bonjour qui fait rire et pleurer tout à tour, à peine a-t-il donné à ses bras et à ses jambes, les premiers mouvements d'extension qui font dire à tous: O mon Dieu, comme il est grand! que déjà l'on se penche pour voir la couleur de ses yeux: Sont-ils bleus, sont-ils noirs. Ce sont les yeux de la mère! Ce sont les yeux du père!

Eh bien, savez-vous une chose ? le petit est encore aveugle! et ses yeux ne doivent s'ouvrir qu'insensiblement à la lumière!

Votre curiosité est dangereuse !

S'il n'y avait que la mère qui trouve l'oubli de ses douleurs dans l'intimité avec lui, dans l'examen anxieux des petits détails, la défense serait cruelle. Mais c'est l'habitude de tout le monde que je mets à la censure, de la garde-malade, de la première voisine, de la deuxième, etc. Cet examen répété peut amener une irritation suivie d'une inflammation grave. Les yeux sont des organes incomplets, au moment de la naissance; ne leur demandez pas, de grâce, de vous reconnaître de suite.

Il y a en Perse une ville qu'on appelle Hanedam ; aux portes de cette vile est couché un immense lion en pierre. Les Persans lui attribuent une vertu protectrice contre tout ce qui peut être contraire : il empêche la maladie et l'infortune de pénétrer dans Hanedam.

Souvenez-vous, ô mères qui me lisez, que dans les conseils d'hygiène mis en pratique, il y a un peu, il y a beaucoup du lion d'Hanedam.

SANITAS.

FORMULAIRE DE LA FAMILLE

ENGELURES

Recouvrez pendant la buit les engelures d'une couche de la préparation suivante :

Laudanum, 30 gouttes.
Camphre, 150 grains.
Eau de vie, quantité suffisante pour faire une pâte sirupeuse.

POMMADE CONTRE LES TACHES DU VISAGE OU LE MASQUE

Beurre de Cacao, 2 1-2 onces.
Huile de ricin, 2 1-2 onces.
Oxyde de zinc pur, 1 1-2 grain.
Precipite blanc, 2 grains.
Essence de roses, 120 gouttes.
Deux onctions par jour.

TRAITEMENT DES VERRUES

Acide salicylique, 15 grains.
Alcool, 80 gouttes.
Ether, 40 gouttes.
Collodion, 80 gouttes.

Un badigeonnage chaque jour sur la partie affectée. Enlever chaque fois l'ancien.

LE NORD-OUEST

Lettre ouverte du Père Lacombe à ses amis au sujet de la colonie métisse.

Mes chers amis et généreux bienfaiteurs. Il peut vous paraître étrange que je me serve des journaux pour vous parler et vous entretenir de cette oeuvre si chère à tous les missionnaires du Manitoba et du Nord-Ouest, surtout à nos évêques. Si j'agis ainsi aujourd'hui, c'est que je n'ai pas le temps ni les moyens de correspondre avec chacun de vous, en particulier.

Depuis quelques années, j'ai eu l'occasion de faire connaître au public canadien notre plan et nos espérances. Depuis deux ans, nous travaillons à la réalisation de cette entreprise, que nous avons tant à coeur. Le rapport ci-joint vous dit ce que nous avons déjà fait, et cela avec l'aide du gouvernement et les dons d'amis généreux, dont je prends la liberté de publier les noms ajoutés à leurs libérales offrandes. Aujourd'hui, en faisant un nouvel appel à vos coeurs si intéressés à notre plan, je ne fais que ce qui a toujours été pratiqué, quand il s'est agi de fonder une oeuvre de charité et de philanthropie chrétienne, tendre la main aux amis. Vous pourrez sans doute me répondre que vous êtes surchargés par de semblables demandes. En effet, je vois tous les jours ce que votre dévouement si charitable fait de bien au milieu de vous et au loin. Mais je me dis : "Est-ce que moi aussi je ne pourrais pas avoir la même audace auprès de mes compatriotes, moi qui depuis bien près d'un demi siècle travaille là-bas, pour propager notre sainte religion et la civilisation canadienne ? Comment pourrais-je craindre un refus de la part d'amis, dont je connais la générosité, et cela quand il s'agit de plaider la cause d'une population que nous estimons."

Les Métis ne sont-ils pas et n'ont-ils pas été les amis des Missionnaires et des blancs? Ne sont-ils pas en grande partie les descendants de nos anciens voyageurs "des pays d'en haut"? Dans les premiers temps quand on avait besoin d'un guide, d'un interprète, dans les grandes prairies et la forêt, parmi les différentes tribus sauvages du Manitoba et du Nord Ouest, c'était à cette population Métisse pleine de courage et d'honnêteté qu'on avait recours. Avec raison, on considérait les Métis comme le "trait d'union" entre les blancs et les sauvages. Si les commencements de notre colonisation ont été si faciles, je ne crains pas d'affirmer que c'est grâce à l'influence des Métis, que tous les sauvages respectaient et craignaient, les considérant bien supérieurs à eux-mêmes.

On avait toujours lieu de se féliciter, au retour d'un long et pénible voyage, après avoir couru bien des dangers, on avait toujours lieu de se féliciter, quand on avait eu pour compagnons, de ces Métis, au coeur gai et toujours content, même dans les plus grandes difficultés. Que de traits émouvants je pourrais raconter moi-même, pendant mes nombreuses années, vivant de leur vie, j'ai tant joui de ma vie de missionnaire! Pendant ces premiers temps, où privés de ce qu'on appelle le comfort et le raffinement de l'assaisonnement, nous n'en étions pas moins heureux, avec les produits de la chasse, entourés de nos premiers chrétiens, métis et sauvages, qui ont été nos premiers enfants dans la foi.

Si quelques touristes ingrats et ignorants, ont cherché à vilipender cette race si intéressante, c'est qu'ils ne la connaissaient pas. Si comme moi et tant d'autres de nos missionnaires, on les avait accompagnés, en large caravane, toute une saison d'été, dans leur chasse au buffalo, avec tout l'excitement de ce sport unique en son genre, on aurait admiré ces braves chasseurs devant le Seigneur et on aurait été étonnés de voir sur notre journal si peu de crimes, quand on considère que le prêtre alors était l'homme universel, juge, docteur des âmes et des corps, etc., n'ayant pour faire respecter la loi divine que son influence morale. C'est après une semblable expérience, où j'étais si heureux, au milieu de mes enfants adoptés, que j'oublie si facilement leurs défauts d'aujourd'hui et que je m'intéresse à eux, au milieu de leur pauvreté depuis l'immigration des blancs. Disons de plus que nos métis sont moraux surtout quand ils sont éloignés de la grande civilisation, la preuve de ce que j'avance sont leurs nombreuses familles et qu'au lieu de diminuer, comme les sauvages, ils augmentent. Si notre plan d'organiser un territoire pour y grouper les métis, est un succès, comme je n'en ai aucun doute, de nouveau les métis seront chez eux et heureux. Cette oeuvre demande non seulement des moyens pécuniaires, mais il faut beaucoup de patience, de courage et de persévérance. Car si nous avons des amis, nous avons aussi des adversaires. Mais je me dis : "Si c'est l'oeuvre de Dieu, elle réussira".

A. LACOMBE, O.M.I.

Une corporation, pour recevoir du gouvernement le bail de ce territoire à l'usage de la colonie, a été formée comme suit :

1er président, S. G. Mgr Langevin.
2e président, S. G. Mgr Grondin.
Membres de la corp. : S. G. Mgr Pascal, S. Honneur juge A. Ouimet ; l'avocat Beck, d'Edmonton, le Rév. Père Lacombe, O.M.I,
Trésorier et procureur, le Rév. P. Leduc, O.M.I.
Directeur, le Rév. P. Thérien, O. M. I.

BIENFAITEURS DE L'OEUVRE

Feu M. J. Bte Forest	2,000
Le gouvernement	$2,000
Un leg. par le Rév. M. Théberge	1,000
Mgr Gravel, év. de Nicolet	200
Mgr Langevin, arch. de St-Boniface	200
M. Shaughnessy, vice-président du C. P. R.	100
James Ross	150
Feu sir Chapleau	100
Sir Wilfrid Laurier	100
Hon. Aldéric Ouimet, juge	100
Sir Rodric Cameron (New-York)	50
Une bienfaitrice de Québec	80
Hudson Bay Co., Winnipeg	50
William McCauley, C. A.	50
Paroisse de Varennes	60
Paroisse St-Sulpice	40
Lessard et Harris	100
Barclay Stevens, Montréal	50
Mgr Bruchési, arch. de Montréal	100
O. Beauchemin et fils, libraires, Montréal	100
Eglise St-Pierre, Société de Tempérance	20
Sénateur Villeneuve, Montréal	100
Lord Mount Stephen	100
Mlle Taché	50
Mme Béliveau, Montréal	25
Le consul-général de France, M. Kleczkowski	150
M. Edmond Montet, journaliste	5
Le journal "La Patrie"	25

2o. ETAT FINANCIER

Achat d'un engin à vapeur, force de 20 chevaux, etc.	
Grains de semence, etc., Compte rendu au gouvernement et approuvé par l'auditeur général	$2,000
Payé par le Rév. Père Grandin, pour la colonie, compte ci-joint	2,000
Transports divers d'Edmonton et du Lac Labiche	150
Constructions, pour la mission	1,200
Do. Une étable provisoire	20
Do. Bâtisse pour une forge	40
Do. Hangar provisoire	6
Do. Maison d'école provisoire	24
Do. Creuser un puits	10
Matériaux pour construction d'un moulin à farine	150
50,000 pieds, billots pour scier	250
Pour faire labourer 50 arpents de terre	150
Pour clôtures, etc.	60
Fournitures de maisons, outils divers	200
Dépenses pour la cuisine	125
Entretien du personnel de la mission	489
Un moulin à farine et un moulin à scier	1,000

On put défricher, labourer et ensemencer de suite environ 150 arpents sur un bon terrain. On aurait pu faire davantage, si on avait eu plus de machines aratoires et des semences en quantités suffisantes. Le résultat, sans être décourageant, ne donna pas autant que l'on avait désiré.

Au printemps 1898, on comptait 32 familles qu'on voit encore aujourd'hui dans le territoire. Toutes sont convenablement bâties, avec de modestes dépendances etc. La récolte a très belle apparence et permet d'espérer de 35 à 40 minots de grain par arpent. Chacune de ces 32 familles occupe 80 arpents de terre en superficie, c'est-à-dire, sur 10 chaînes de large. Il y a cette année, 400 arpents de terre labourée, dont 250 en culture. On compte dans la colonie, 300 chevaux, 700 têtes de bêtes à cornes, 50 cochons, 200 poules, etc.

RAPPORT DE LA COLONIE DE ST-PAUL DES METIS, DEPUIS SA FONDATION, 1er JUILLET 1896 AU 1er SEPTEMBRE 1898.

1o Etat général de la colonie.

La colonie générale comprend 4 townships, alloués en bail et usufruit à une corporation, comme indiquée ci-dessus, en faveur des Métis, qui voudront s'y établir et jouir des avantages, qu'on veut leur procurer. ce sont les townships 57 et 58, dans les rangs 9 et 10, à l'ouest du 4ième méridien, à 120 milles, est d'Edmonton, sur le côté nord de la rivière Saskatchewan.

Commencée en juillet 1896, sept ou huit familles vinrent à l'automne de la même année s'établir dans la dite colonie. Au printemps 1897, dix autres familles s'adjoignirent aux premières et se mirent de suite résolument au travail. Le gouvernement voulut bien leur fournir des grains de semence et des instruments d'agriculture, en allouant pour cela une somme de deux mille dollars, comme on l'a vu plus haut.

UNE ECOLE INDUSTRIELLE

Une école industrielle est absolument nécessaire pour le succès de la colonie. En effet il faut à cette oeuvre éminemment nationale, morale et civilisatrice un point d'appui indiscutable, un moyen de fixer les Métis, sur ce territoire et de leur faire apprécier, la dernière planche de salut, que leur offrent leurs missionnaires, aidés par le gouvernement. Ce grand moyen, c'est une école industrielle, d'où les enfants sortiraient, suffisamment instruits, dans les sciences et les lettres et surtout dans les connaissances nécessaires à un bon agriculteur, à un bon ouvrier, etc. Au sortir de l'école, ces jeunes Métis se marieraient entr'eux et s'établiraient de suite sur le lot de terre, qui leur serait préparé et réservé. Si, comme nous l'espérons, notre appel est entendu et que nos amis viennent encore une fois à notre secours, nous allons commencer de suite les constructions de cette école industrielle. Nous avons l'espoir qu'une communauté religieuse, comme il est déjà fait, dans les réserves sauvages, voudra bien se dévouer en se chargeant de la direction de la dite école industrielle.

Je tiens à remarquer, en terminant ce rapport et cet aperçu, sur ce qui a été déjà fait et exécuté, que toutes les bâtisses mentionnées ci-dessus, sont ou provisoires, ou en voie de construction.

Dernière remarque : Donc pour nous mettre à flots et continuer ce que nous avons heureusement commencé, il nous faudrait au moins $10,000. Voilà une belle occasion, pour les personnes, auxquelles la Providence a donné de la fortune, pour coopérer à une belle oeuvre, et faire bénir leur nom par notre chère patrie, par une population rachetée et surtout par tous les amis du Manitoba et du Nord-Ouest.

N.B.— Ceux qui désirent contribuer à notre oeuvre, par leurs contributions, pourront m'adresser leurs offrandes à la résidence des Révs. Pères Oblats, église Saint-Pierre. Au nom de notre entreprise et des membres de notre corporation, je suis heureux de remercier nos bienfaiteurs passés et futurs, leur offrant en retour, nos humbles prières et la satisfaction d'avoir aidé à une oeuvre patriotique.

A. LACOMBE,
O. M. I.

ENVOYEZ VOTE ADRESSE

Envoyez une carte-postale avec votre adresse à The Canadian Royal Art Union, Ltd., 238 et 240, rue St-Jacques, Montréal, et vous recevrez franc de port des détails complets sur les tirages mensuels, qui sont publics et bien surveillés, avec distribution de prix évalués de $4 à $10,000. Profitez de l'occasion.

Cognac à $1.00

Le "Faulhiac" est un cognac très vieux, très pur, très riche et bien supérieur à la plupart des marques de haut prix. Son seul tort est d'être peu connu en Canada. En France, il jouit d'une grande vogue parmi les connaisseurs. Pourquoi ne pas l'essayer ? Il coûte moins cher que les autres cognacs de même qualité. Exigez-le de votre épicier. Dépositaires au Canada : N. Quintal et fils.

THEATRES

Le Théâtre de Sa Majesté sera ouvert au public lundi.

Voilà certainement l'événement principal de la saison théâtrale à Montréal et certes il convient de dire maintenant quelque chose sur ce nouveau lieu d'amusement.

Le théâtre de Sa Majesté, dont la construction a été commencée il y a sept ou huit mois, est un superbe édifice en pierre et briques de dimensions imposantes.

L'intérieur de la salle est agencé de la façon la plus moderne.

La scène est profonde de 45 pieds et suffisamment large pour permettre la représentation des oeuvres les plus compliquées, sous le rapport de la machination et de la mise en scène.

Tant qu'à la salle c'est un vrai joyau. L'orchestre contient 3 à 400 sièges moëlleux, larges et confortables. Il y a deux galeries disposées en cintre et tout au fond un paradis. La disposition des rangées de fauteuil, nous avons pu le constater, permet les dégagements faciles et rapides.

L'accès aux différentes parties de la salle est bien compris. Les escaliers sont larges et nombreux et détail à signaler chaque porte débouche sur une issue extérieure.

Tout à l'entrée de la salle en faisant face à la scène se trouve le foyer, meublé d'une façon vraiment princière tandis que de plein pied les messieurs de l'orchestre ont accès à de commodes fumoirs.

Le vestibule est vaste ; donc l'encombrement à l'entrée n'est nullement à craindre. Le service des placiers est confié à des jeunes gens expérimentés, qui seront tenus de porter un uniforme réglementaire.

La décoration de la salle est d'un très joli effet, et d'une fraîcheur réjouissante. Bref de l'avis de ceux qui s'y connaissent, le nouveau théâtre de la rue Guy est ce qu'il y a de mieux dans tout le Canada.

Le nombre juste de personnes qui peuvent être admises et placées dans la salle est de 1,982, mais dans des circonstances exceptionnelles, 2,500 personnes y trouveront facilement accès.

L'inauguration officielle du nouveau théâtre s'est faite, hier soir. Pour cette occasion, M. et Mme Frk. Murphy, les locataires-gérants avaient invité les actionnaires, les constructeurs du théâtre, les représentants des différents journaux de la ville et quelques amis. Après une visite générale de la salle un lunch délicat, arrosé de vins généreux a été servi dans le foyer du théâtre.

C'est l'honorable Alfred Thibaudeau qui a présidé ces apages ; il a proposé à tour de rôle les santés de la Reine, de M. et Mme Frk. Murphy, des architectes, des constructeurs, des actionnaires, etc. Les réponses aux toasts ont prouvé une chose, c'est que la confiance placée en M. et Mme Murphy est complète. De fait, avec des impresarios ou plutôt des gérants de cette habileté le public peut compter sur ce qu'il y a de mieux en fait de troupes.

Au cours de la fête, M. Thibaudeau a parlé de certaines rumeurs mises en circulation au sujet de la solidité de la nouvelle construction, rumeurs réduites à néant par une lettre de l'inspecteur des bâtisses, M. Lacroix, qui assure que le nouveau théâtre remplit parfaitement toutes les conditions requises par les règlements au point de vue de la solidité et de la sécurité.

Le public n'a donc pas besoin d'avoir aucune inquiétude sous ce rapport. Tout le monde aura d'ailleurs la preuve de tout ceci, lundi, quant la salle sera certainement taxée par la foule à sa plus grande capacité.

* * *

On annonce pour le 14 novembre, l'ouverture d'une nouvelle salle de spectacles dans la partie Est de Montréal, pour l'audition de pièces françaises, tels que drames, comédies, saynètes, etc.

Les promoteurs de la nouvelle entreprise sont de nos compatriotes, qui n'ont pas reculé devant les sacrifices pécuniaires nécessaires pour mener à bien leur entreprise.

Ce nouveau théâtre portera le nom de Théâtre des Variétés, et se trouve situé au No 1056 rue Ste-Catherine, c'est-à dire dans le centre le plus canadien-français de Montréal.

M. Oswald Chaput, qui est l'âme de la nouvelle entteprise, a engagé des artistes à Boston et à New-York et qui demeureront toute la saison à Montréal, si l'accueil du public leur est favorable. Pour ajouter à l'attrait des représentations, M. Chaput à l'instar du Théâtre Français, donnera des spectacles ininterrompus, c'est-à-dire que, durant les entr'actes, des artistes spécialistes paraîtront sur la scène. Les prix d'entrées seront des plus modiques, et serviront à attirer toujours un grand nombre de spectateurs à la nouvelle salle.

Nous parlerons la semaine prochaine de la composition de la trouue, et nous donnerons de plus amples détails sur les questions du prix des places et de genre de spertacle qui sera donné dans ce nouveau théâtre.

* * *

On nous communique la lettre suivante de la maison Roberval et Cie, de Paris, qui prouvera à nos lecteurs que l'idée de nous ramener des troupes d'opéra français à Montréal est loin d'être morte :

Paris, le 19 octobre 1898.

Cher Monsieur,

Nous avons lu avec intérêt votre lettre du 9 octobre. Votre idée de faire une saison préparatoire est excellente, mais la réalisation nous en paraît fort difficile avec la combinaison que vous nous soumettez.

Il est impossible de décider des artistes à partir dans des régions lointaines sans avances d'abord, c'est-à-dire un demi-mois au moins d'appointements, et l'assurance d'un engagement ferme sans aléas pour eux.

Evidemment le partage du bénéfice peut être plus avantageux, mais ils le considèrent comme trop aléatoire, peut-être les obtiendrons-nous à des appointements moindres avec le partage, mais avec un fixe assuré.

Monsieur Adeilhac n'est pas parti, sa troupe non plus, et elle ne partira pas, en raison de ce que "les avances à remettre aux artistes ne sont pas arrivées, ainsi que cela avait été convenu de Chicago".

ROBERVAL et CIE.

* * *

Melbourne MacDowell et Blanche Walsh seront à l'Académie de Musique, la semaine prochaine, où ils donneront une série des oeuvres de Sardou, tirée du répertoire de Fanny Davenport. Voilà certes une nouvelle hautement intéressante pour le public qui fréquente les théâtres.

On connaît avec quels soins les oeuvres de Sardou ont été montées par Fanny Davenport. Quant à l'interprétation, nous n'avons pas besoin d'autre assurance de sa perfection que la critique d'un journal dramatique de New-York, qui dit qu'à Brooklyn, Blanche Walsh a été rappelée cinq fois après la chute du rideau quand la jeune actrice a joué "La Tosca." Cette pièce sera jouée à Montréal avec le même personnel d'artistes qui en a assuré le succès à Brooklyn.

De plus, M. MacDowell et Blanche Walsh donneront des représentations de "Cléoptre" et de "Fedora." Comme on le sait, ce sera la première fois que le public, à Montréal, aura le plaisir d'entendre "La Tosca" en anglais.

Voici le programme de la semaine :
Lundi et jeudi, "Fedora" ;
Mardi, mercredi et vendredi, "Cléopâtre" ;
Samedi soir, "Fedora."

Voilà décidément de quoi contenter les plus difficiles.

* * *

L'extravaganza à grand spectacle qui porte le titre de "Sporty Widows" sera au Royal toute la semaine prochaine. On dit le plus grand bien de la mise en scène, de l'agencement du spectacle, de la beauté des décors, des effets de lumière, des danses, des ballets et marches de cette pièce.

Nada Reynaldi est au programme chaque soir, pour donner "Midnight Time." Le spectacle s'ouvre par un lever du rideau intitulé "A High Old Time." Il y a une autre partie du spectacle où le burlesque prédomine et où le vrai talent des artistes est le plus en évidence, c'est quand la troupe donne une parodie sur le bombardement de "Vanilla."

* * *

Le Harry Rogers Comedy Company vient au Queens, la semaine prochaine, pour donner des représentations de la pièce intitulée "Mixed, Muddled & Fixed." Le titre de cette pièce est heureux. Il dépeint bien le genre de l'intrigue et c'est parfaitement l'expression juste, de mot en mot, des situations qui se déroulent dans chacun des trois actes. Cette comédie est, dit-On, pleine d'entrain et malgré les complications qui surgissent à chaque instant, tout finit par une solution heureuse mais presque inattendue.

L'impresario qui dirige cette troupe de comédie a cru utile d'introduire au cours de l'intrigue certaines spécialités faites pour amuser le plus possible.

Il y aura les matinées aux jours ordinaires et représentations tous les soirs à partir de lundi.

Les coquets salons attenants au théâtre sont toujours ouverts.

* * *

Dans la troupe qui doit jouer le "Ballet Girl," au Théâtre de Sa Majesté, la semaine prochaine, on compte 60 personnes. C'est de fait le même personnel de troupe qui a joué la pièce au Park Theatre, à Boston, pendant 50 soirées consécutives et devant des salles combles.

Les décors et les costumes sont, dit-on, de vraies merveilles. Il y aura matinées le mercredi et le samedi.

L'annonce est le levier moderne le plus puissant pour faciliter les affaires.

A VENDRE

Un engin de 24 forces et deux bouilloires. S'adresser à J. A. CARUFEL, No 35 rue St-Jacques

AVIS DE L'ADMINISTRATION

La "Minerve" est publiée le matin, à quatre pages les mardi, mercredi et vendredi, à six pages les lundi et jeudi de chaque semaine, et à huit pages le samedi.

La "Minerve" est un journal de famille très complet, et soigné, en outre, tout spécialement le service télégraphique, le département des nouvelles et des affaires.

Conditions d'abonnement :

A Montréal — Le journal est porté à domicile, avant sept heures du matin, à raison de quatre dollars par an, strictement payables d'avance ; on peut aussi payer à la semaine, au porteur ou acheter la "Minerve" chez le marchand de journaux à un centin le numéro.

Hors Montréal — Le prix de l'abonnement est de trois dollars par an.

Les membres du clergé, nos agents, les instituteurs, les maîtres de poste et les hôteliers (hors Montréal seulement), peuvent recevoir la "Minerve" en payant une piastre par an.

Le "Monde Canadien" est publié, comme édition hebdomadaire de la "Minerve".

PRIME DE LA "MINERVE"

Aux abonnés qui paient une année à l'avance nous donnons en prime les quatre portraits de Lafontaine, Morin, Cartier et Chapleau.

Les abonnés à une piastre par année n'ont pas droit à la prime, mais peuvent acheter les portraits ci-dessus à raison de 25 cts chacun.

Nos abonnés et nos agents de la ville qui ne recevraient pas "La Minerve" avant sept heures du matin, sont priés de nous en informer.

Nos abonnés et nos agents de la campagne qui ne recevraient pas notre journal par la première malle du jour de sa publication, sont aussi instamment priés de nous en avertir.

Nous n'avons rien négligé pour assurer à "La Minerve" un service de livraison de première classe, et une classification parfaite de ses listes d'abonnés, et nous tenons à ce que le journal arrive à temps à destination.

L'ADMINISTRATION.

—Un mécanicien nommé Douglas MacDougall a été grièvement blessé dans une collision de tramway. Il est en danger de mort.

Province de Québec, District de Montréal, No 1374. } DANS LA COUR DE CIRCUIT DU DISTRICT DE MONTREAL.

Dame Esther Deniger, épouse contractuellement séparée quant aux biens de Thomas Millette, Bourgeois, de la ville de Longueuil dit District et le dit Thomas Millette pour autoriser son épouse aux fins des présentes, Demanderesse,
vs
Joseph Rosario Bourdon, commis, ci-devant des Cité et District de Montréal et maintenant de Paris, France, Défendeur,
et
Siméon Lamarre et al, Tiers-Saisis.
Et No 14436
La Dite Dame Esther Deniger, Demanderesse,
vs
Le dit Joseph Rosario Bourdon, Défendeur,
et
Zotique Bourdon et al, Tiers-Saisis.

Il est ordonné au défendeur de comparaître sous un mois.
Montréal, 3 Novembre 1898.
(Par ordre)
J. CARTIER,
55—2 Député Greffier, C. C.

Province de Québec, District de Montréal. } DANS LA COUR SUPERIEURE
No 733

Thomas Shelly, machiniste de la Cité et du District de Montréal, demandeur, vs. Francis McCabe, autrefois de la Cité et du District de Montréal, maintenant en des lieux inconnus, défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois.
Montréal, 3 novembre, 1898.
55-2 EDMUND BARRY, Dép. Protonotaire.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, No 2450. } DANS LA COUR SUPERIEURE

Alfred Trottier, père, rentier, des Cité et District de Montréal, demandeur, vs. G. Normandin, du même lieu, défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois.
Montréal, 3 novembre, 1898.
56-2 WIL. BRUCE, Dép. Protonotaire.

AVIS est présentement donné que la "Stadacona Water, Light & Power Company" s'adressera à la Législature Provinciale de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir des amendements à son Acte d'Incorporation, 60 Victoria, Chap. 78, dans le but suivant : 1o. Mieux définir la charte de la Compagnie regardant ses pouvoirs d'expropriation et d'agir comme fidei-commissaire. 2o. Augmenter ses pouvoirs pour la construction et l'exploitation d'hôtels et de tramways, sujet à l'approbation des Corporations Municipales. 3o. Régler l'émission de bons, obligations ou débentures et l'enregistrement des actes. 4o. Pourvoir à la vente de système d'aqueducs et autres aux Corporations Municipales. Et certains autres amendements généraux concernant les pouvoirs déjà possédés par la Compagnie. Montréal, 29 octobre, 1898. LOUIS H. TACHE, secrétaire.
54-1m

Annoncez DANS "La Minerve"

LE

Purificateur Tonique du Sang

Du Dr LUSSIER

Ce grand remede n'a pas son égal dans l'univers pour rendre au Sang sa force et sa pureté.

Le fruit de trente ans d'expérience. Son usage donne des résultats merveilleux à la suite de maladies graves, comme les fièvres, les inflammations de poumons et d'intestins. Il est incomparable dans la guérison de pleurisie et la consomption au début; les maladies de la peau, tels qu'érysipèle, irruption urticaire, dartres rouges et squameuses, boutons sur le corps et la figure; toutes les maladies dues à l'impureté du sang: les clous, les abcès, l'anthraxe, les empoisonnements du sang par la peinture, par absorbtion du pus, de matières urineuses; le rhumatisme articulaire, musculaire et goutteux, la syphilis, les excès d'intempérance et la perte de virilité.

C'est surtout chez la femme à l'âge critique, que son action est bienfaisante pour prévenir les accidents et les troubles qui surviennent à ce changement de vie; les maladies des organes internes, dérangement du foie, attaque bilieuse, jaunisse, maladie des rognons, maladie de matrice, albuminurie, diabète sucrée, les affections scrofuleuses, les écrouelles et la grosse gorge, etc.

Il produit un retour rapide a la Sante

EVECHE DE VALLEYFIELD, CANADA.

—La présente est pour certifier que je connais le Dr J. G. Lussier depuis sa jeunesse, pour un citoyen honnête et laborieux. Il a fait de fortes études, il est Docteur en Médecine au Canada, Membre de la Faculté de Médecine de Paris, et membre de la Société Médicale du Massachusetts. A ces titres, si on ajoute trente années de travail et d'expérience, la médecine ne doit plus avoir de secrets pour lui. Parmi ses travaux et découvertes, il y a un Sirop Pectoral pour la toux, qui n'a pas d'égal. Mais c'est surtout son "PURIFICATEUR TONIQUE DU SANG", qu'il faut citer. Ce remède qui prend une grande renommée au Canada, est destiné à rendre de grands services. C'est le seul remède auquel j'ai recours pour le soulagement d'une maladie fonctionnelle du foie. C'est donc un devoir et un plaisir pour moi de recommander le Dr J. G. Lussier à mes compatriotes du Canada et des Etats-Unis. Ceux d'entre eux qui ont une santé chancelante, peuvent s'adresser en toute confiance à ses grandes connaissances dans l'art de ramener les malades à la santé.—

C. A. SANTOIRE, Vicaire Général.

Mille autres Certificats

Exigez de votre pharmacien le "Purificateur Tonique du Sang." N'en acceptez pas d'autres . . . . . .

Essayez le Sirop Pectoral, préparé par la même Compagnie

La Compagnie Médicale de Valleyfield,

BUREAU A MONTREAL, Edifice de la Banque du Peuple. Valleyfield, P. Q.

Direct des Grandes Foires

....DE....

Francfort, Leipzig et Copenhague !

NOS superbes Fourrures sont achetées, par notre acheteur, sur les célèbres marchés de Francfort, Leipzig et Copenhague.

Nous en faisons présentement une exposition dans nos magasins, les plus grands du monde entier.

Aussi voit-on devant nos étalages, du matin au soir, une foule ininterrompue de personnes des deux sexes—de dames surtout—stationnant devant ces belles Fourrures et ne pouvant détacher leurs yeux des merveilles qui les charment : Collerettes en Vison, Sorties d'Opéra, Manteaux, Manchons, Garnitures, Peaux de tigres, d'ours blancs, de renards argentés, de martre, etc. Notre maison est la seule du Canada qui importe ces riches Fourrures.

NOS PRIX, c'est connu, sont à 25 o|o à meilleur marché que dans le commerce de gros.

Chs. Desjardins & Cie. 1533 a 1539 Rue Sainte-Catherine

LES EXEMPTIONS

Sa Grandeur Mgr Bruchési à l'Hotel-de-Ville

EXPLICATIONS, ARGUMENTS

Un appel aux protestants comme aux catholiques pour que la loi actuelle soit maintenue

Il y a eu, hier soir, séance de la Commission de la charte, sous la présidence de Son Honneur le maire Préfontaine. Présents, MM. McBride, Beausoleil, Ames, Laporte, Martineau, MM. Choquette, Archambault, Weir, Atwater, MM. L. O. David et W. Robb.

Après la lecture des minutes de la précédente séance, M. Préfontaine remercie les représentants des différents corps publics d'être venus en aussi grand nombre. Il annonce que si la séance ne suffit pas pour entendre l'exposé de toutes les opinions, le comité se fera un devoir d'en consacrer une autre à l'audition des intéressés.

MGR BRUCHESI

qui est accompagné du chanoine Racicot, prend ensuite immédiatement la parole.

Sa Grandeur a prononcé le discours suivant:

Messieurs,

Il y a quelque temps les journaux annoncèrent, en substance, les changements que les reviseurs de la charte de la ville proposaient aux exemptions des taxes municipales. Ces informations n'avaient rien d'officiel et j'ai voulu, avant d'émettre une opinion ou un voeu quelconque, attendre qu'elles fussent confirmées par l'autorité compétente. Cette confirmation nous a été donnée.

Voici ce que nous lisons dans le projet de charte que le Conseil de ville nous a distribué:

CHAPITRE XI

Exemptions

"Les immeubles suivants sont exempts de taxes:

a. Tout édifice servant uniquement au culte religieux, à l'exclusion du terrain sur lequel il est construit.

b. Les terrains et bâtiments sous le contrôle des commissaires d'écoles catholiques et protestantes dans la cité de Montréal, pourvu qu'ils soient réellement employés à des fins d'éducation.

c. Les terrains et bâtiments entièrement consacrés et réellement employés à donner l'instruction gratuite.

d. Les terrains et bâtiments réellement occupés et employés comme hôpitaux et asiles publics, et reconnus comme tels par le Conseil.

e. Les terrains et bâtiments employés ou occupés exclusivement comme bibliothèques ouvertes gratuitement au public.

f. Les bâtiments seulement de toutes maisons d'éducation et d'enseignement scientifique constituées régulièrement en corporation, tant qu'ils serviront exclusivement à ces fins.

g. Les terrains et bâtiments appartenant à la cité de Montréal lorsqu'ils sont employés à des fins publiques.

Les exemptions de taxes ci-dessus ne s'appliqueront pas aux contributions foncières spéciales, ni au prix de l'eau."

Messieurs, un tel projet est grave, et depuis plusieurs jours j'en ai fait l'objet d'une étude sérieuse. Il opère toute une révolution au sein de notre société et il est gros de conséquences qu'on ne peut pas toutes prévoir aujourd'hui.

Il doit être examiné, discuté à fond, sans passion, sans parti pris, avec l'intelligence complète des besoins du peuple, de la situation faite aux divers cultes dans notre ville et des services immenses rendus par nos institutions religieuses au point de vue de l'éducation et de la charité.

Je comprends, Messieurs, que ce n'est qu'un projet. Vous verrez en l'étudiant que certaines de ses clauses mises à exécution, seraient la ruine d'établissements dont notre ville s'enorgueillit à bon droit, comme de ses plus glorieux monuments, et, en définitive, reviendraient à augmenter lourdement l'impôt du peuple, tout en diminuant nécessairement la somme de bien accomplie par les âmes généreuses parmi les pauvres, les malades, les orphelins, les vieillards, les enfants et les jeunes gens.

Ce n'est pas un plaidoyer que je viens faire devant vous ce soir, et j'ai la confiance que je ne serai pas dans la nécessité de le faire devant nos législateurs. Je veux simplement exprimer une demande inspirée par la plus profonde conviction.

La loi qui nous régit actuellement, et que peut seul modifier le parlement de Québec, décrète pour la ville de Montréal les exemptions de taxes suivantes:

"Les églises, les presbytères, le "palais épiscopal, les institutions de "charité, bibliothèques ouvertes gra"tuitement au public et les écoles "sous le contrôle des commissaires "des écoles catholiques et protestan"tes et autres établissements d'édu"cation, sont exempts de la cotisa"tion ordinaire et annuelle mais non "des répartitions spéciales ou du "prix de l'eau; le mot "presbytère" "s'applique à tout local servant "d'habitation au prêtre officiant ou "ministre de toute église dans la ci"té, qu'il soit propriétaire ou loca"taire pourvu cependant que l'exemp"tion ne s'applique qu'à un seul "presbytère pour chaque église.

"Si quelqu'immeuble dans la cité "est exempté du paiement des coti"sations ordinaires et annuelles soit "en vertu de cette loi ou de toute au"tre loi ou statut et se trouve occupé "par quelque personne qui en jouit "autrement qu'en une capacité offi"cielle qui donne droit à telle exemp"tion, ce locataire ou occupant sera "imposé en raison de la proportion "à laquelle cet immeuble serait su"jet s'il n'était pas exempté, mais "l'immeuble lui-même sera exempt "de la cotisation."

Messieurs, voilà les privilèges incontestés jusqu'ici de nos églises, de nos écoles, de nos universités, de nos collèges, de nos hôpitaux et de nos asiles de bienfaisance.

Les raisons qui les ont fait reconnaître autrefois, subsistent encore; et les embarras financiers du moment seraient-ils un motif suffisant pour les abolir?

En exemptant ces institutions de certaines taxes, Montréal suit l'exemple de toutes les villes du Canada et des Etats-Unis. Ces dernières villes, de plus, paient tous les ans des sommes énormes non seulement pour l'instruction primaire, mais aussi pour l'enseignement secondaire, scientifique, universitaire, pour toutes les maisons où s'exercent des oeuvres de charité. Elles ont dans leur conseil municipal le département des pauvres, et il en est dont les sommes déboursées pour cette fin se chiffrent par centaines de mille dollars et même par millions. Si elles imposent à ces établissements la taxe de l'eau, ce n'est que suivant la consommation qui en est faite. Je ne sollicite pas pour nos églises et nos presbytères, vraies maisons du peuple, ni pour nos institutions enseignantes et charitables tout ce qui se pratique ailleurs. Non, je ne réclame aucun nouveau privilège, quoique pour plus d'un cas, j'en aurais, il me semble, l'incontestable droit. Les taxes qui pèsent sur nos temples et nos communautés sont déjà lourdes, vous le savez, vous messieurs, si le public, en grande partie, l'ignore. Pour ne citer qu'un exemple, la cathédrale, pour l'eau seulement, paie bien $863.30 par année, et l'élargissement d'un petit bout de rue, deux arpents à peine, a valu à l'archevêché un compte de $14,000.

Oui, nos églises, nos hôpitaux et nos couvents paient des taxes et l'exemption qui leur est reconnue ne porte que sur un point: la propriété foncière. Ils ne veulent pas s'en plaindre, contribuant ainsi, dans la mesure du possible, au soutien et à l'embellissement de la cité. Mais, vraiment, exiger davantage serait, je crois, commettre une grave faute et donner à toutes les villes de la Confédération canadienne et de la République voisine un exemple qui ne serait pas à notre honneur.

En conséquence, tant que l'état actuel des choses n'aura pas changé à Montréal, comme archevêque, remplissant ce que je crois être un devoir, je m'adresse aux protestants comme aux catholiques, et comptant sur le patriotisme autant que sur l'équité des uns et des autres, au nom des intérêts bien entendus du peuple, au nom du culte religieux, vie et bonheur du citoyen, au nom des causes saintes de l'éducation et de la charité si noblement servies jusqu'ici par un dévouement qui ne s'est pas démenti un seul instant, je demande simplement le maintien de la loi aujourd'hui en vigueur la loi et rien de plus que la loi.

M. James Crathern, représentant du

BOARD OF TRADE

et prsident du conseil du Board of Trade, présente ensuite au comité M. F. W. Evans, président du comité des affaires municipales, qui parle au nom du conseil, et attire l'attention de la commission sur les points suivants:

Le Board of Trade désire que les compagnies par actions aient droit de vote, il désire que la ville conserve le contrôle de ses rues et le pouvoir de faire placer tous les fils sous terre, il désire que les livres de la ville soient audités de temps en temps par des auditeurs désintéressés. Le Board of Trade voudrait que la ville ait le droit de faire un règlement lui permettant d'imposer des taxes spéciales pendant une durée de douze mois seulement quand la ville se trouve endettée au-delà d'une certaine limite.

Le Board of Trade, au sujet des exemptions de taxes, s'oppose à ce que le terrain, autour des propriétés non taxées soit lui-même exempt de taxe pour n'importe quelle étendue. Il trouve qu'une superficie dix fois égale à celle de la bâtisse, pourrait être exempte de taxe, mais que le surplus devrait être taxé.

Le Board of Trade est opposé aux taxes spéciales sur les industries spéciales. La taxe de $400 sur courtiers, agents d'immeubles, marchands à commission, etc., ne rencontre pas son approbation. Cette taxe ne devrait s'appliquer qu'à certaines des professions indiquées dans la clause. Les autres ne devraient être taxées qu'à $50.

La taxe de $400 également imposée sur certaines industries sera ruineuse pour les petits capitaux. Le conseil du Board of Trade s'oppose à la taxe sur les loyers qui retombera, comme tous les autres, sur le propriétaire. Il propose de la remplacer par une augmentation de la taxe de l'eau qui, elle, au moins, est payée par le locataire.

Le board of trade conseille que les évaluateurs soient nommés chaque année. Il demande que le vote d'évaluation soit publié tous les deux ans et mis en vente pour le public.

Quand aux expropriations le Board of trade recommande que trois commissaires soient nommés pour entendre les intéressés et que les témoins soient supprimés. Un commissaire serait nommé par la ville, le second par le propriétaire exproprié, le troisième par lacour. Les témoins sont complètement inutiles, ils parlent toujours en faveur de celui qui les appelle.

Le Board of trade recommande la formation d'un conseil exécutif dans lequel les trois parties de la ville, Est, Ouest, Centre, seraient représentées chacune par deux échevins payés $2,000 par année et recevant en plus $500 comme tous les échevins. Le maire serait président de ce conseil exécutif et recevrait un traitement de $4,000.

L'association immobilière vient ensuite. Elle est représentée par M. Lamothe, avocat, qui après s'être consulté avec certains propriétaire déclare qu'il préfère remettre ses observations à une autre séance.

M. G. A. Rodier, seprésentant le "Conseil central du travail

CONSEIL CENTRAL DU TRAVAIL

s'oppose à la taxe qu'on veut imposer sur les locataires et sur les ouvriers qui gagnent un salaire. Le conseil central du travail est favorable à la taxe sur les institutions religieuses et de charité. Les institutions de charité ont été établies pour les pauvres et ce sont les pauvres qui demande la taxe sur les institutions. Le jour où les institutions religieuses rendront des comptes, établiront qu'elles sont pauvres, ce jour là le conseil central sera le premier à demander l'exemption de taxe pour elles, mais aujourd'hui, on nous refuse de prendre nos vieillards, sous prétexte qu'il n'y a plus de place. Nous sommes obligés de les envoyer en prison comme de vulgaires malfaiteurs, alors que leur seul crime est de ne plus être capables de travailler.

Les institutions religieuses doivent être taxées encore parce que nombre d'entre elles font une concurrence désastreuse au commerce.

Le conseil central est absolument opposé à toute qualification foncière. Elle n'a pour but que d'empêcher les ouvriers d'avoir au conseil des représentants de leur choix. La qualification foncière n'est pas plus nécessaire pour les échevins de la ville de Montréal qu'elle ne l'est pour les membres des parlements provinciaux ou du parlement fédéral. Un homme qui possède $2,000 ne prouve pas par là qu'il soit plus capable qu'un autre qui ne possède rien, ou bien s'il l'est plus, cela revient à dire que la ville de Montréal ne sera bien gouvernée que lorsqu'elle le sera par les plus riches de tous les contribuables.

Le conseil central recommande que les bureaux de votation, les jours des élections, soient ouverts de onze heures du matin à huit heures du soir, et qu'une loi sévère soit édictée contre les "télégraphes" qui volent si souvent le vote des ouvriers qui ne peuvent se rendre aux urnes que sur le tard.

L'association municipale est représentée par M. Fisher. Il propose que le veto du maire ne puisse être annulé que par un vote des 3-4 du conseil. Il recommande que le vote soit accordé aux compagnies incorporées, que les livres de la ville soient examinés chaque année. Qu'aucune exemption de taxe ne s'applique aux terrains, mais que les bâtisses des institutions religieuses ou de charité soient exemptées de taxes.

L'association n'approuve aucune taxe spéciale sur les métiers sédentaires elle approuve celle qui atteint les cirques et autres industries du même genre. Elle désapprouve la taxe sur les locataires et la taxe sur le rôle d'évaluation soit publié par les salariés. Elle recommande que quartier, tous les deux ans. En résumé l'association municipale fait, à peu de choses près, les mêmes recommandations que le conseil du Board of Trade.

L'association des Hôteliers est représentée par M. Lawrence A. Wilson qui demande à être entendu une autre fois, parce qu'il n'a pas eu le temps d'étudier complètement la question.

M. McBride, présente une pétition de 168 des principaux marchands à commission de la ville s'élevant contre la taxe de $400 qu'on veut leur imposer.

Remarqués dans l'assistance, l'hon. G. A. Nantel, MM. C. F. Smith, Henry Miles, E. L. Bond, John McFarlane, Wm McMaster, H. Dubois, L. A. Lapointe, A. Chagnon, V. Lemay, B. Lépine, E. L. Ethier, N. Richard, E. Fortin, Wm O'Brien et un grand nombre d'échevins, etc., etc.

RIEN QUE CELA

Le Conseil des Métiers et du Travail veut une enquête et un plébiscite

Voici le texte des résolutions adoptées par le Conseil Central des Métiers et du Travail, de Montréal, a son assemblée régulière du 3 novembre 1898.

Il est proposé par M. Honoré Gravel, Octave Bélanger et Félix Broggi et adopté:

Considérant que les autorités municipales de Montréal sont présentement saisies de la question de supprimer l'exemption de taxes dont jouissent les communautés religieuses en cette ville;

Considérant que cette question est du plus haut intérêt pour les contribuables en général et pour les classes laborieuses en particulier;

Considérant que l'exemption de taxes dont jouissent les communautés religieuses est la considération des services qu'elles sont censées rendre à la société;

Considérant que de leur nature ces services ressortissent à l'Etat qui s'en est déchargé par proclamation sur les communautés religieuses en leur donnant l'existence civile et en leur déléguant une partie de ses pouvoirs avec les privilèges et immunités qui s'y rattachent;

Considérant que de droits naturel et politique d'Etat ne peut ainsi se substituer des communautés religieuses dans la dispensation des services publics qu'à la condition de les mettre en état de remplir efficacement tels services publics;

Considérant que pour la dispensation de tels services publics les communautés religieuses se voient tenues, faute de moyens suffisants, de recourir à de certains commerce et industries et même à la mendicité.

Considérant qu'une pareille nécessité est contraire à la dignité de l'Etat, dommageable aux services publics confiés aux communautés religieuses et injuste pour les commerce et industrie profanes qui, eux, ne jouissent pas d'exemptions de taxes;

Considérant que pareil attentat à la dignité de l'Etat, à l'efficacité des services publics et aux droits constitutionnels des commerçants et industriels qui paient des taxes ne suffit même pas à épargner aux communautés religieuses le chagrin d'avoir à refuser asile aux pauvres, aux infirmes et aux délaissés de toute sorte;

Considérant que d'autre part l'obligation pour l'Etat de fournir aux communautés religieuses les moyens de remplir efficacement les services publics dont elles se sont chargées en son lieu et place, est circonscrite aux besoins des dites communautés religieuses;

Considérant que l'étendue de ces besoins n'a jamais été parfaitement délimitée et ne peut l'être que par une enquête qui établirait clairement la proportion des ressources mises à leur disposition pour la dispensation des services publics qu'elles ont assumés.

Il est résolu qu'une commission royale soit nommée par l'Etat pour s'enquérir de la nature et du rôle de chaque communauté religieuse, de la valeur de ses services, et de ses moyens financiers, tant dans le passé que dans le présent, à seule fin de corriger ce qu'il y a d'insuffisant dans la législation à leur égard, et que pour s'assurer que telle est bien le désir et la volonté du peuple, la question faisant la base des présentes résolutions soit soumise au jugement populaire, en un plébiscite auquel prendront part tous les contribuables dont les noms figureront aux listes électorales telles qu'arrêtées à la date de l'ordre décrétant tel plébiscite;

Résolu de plus que copie des présentes résolutions soit communiquée aux pouvoirs publics d'ordres politique, municipal et religieux et aux journaux.

CRITIQUE SEVERE

Faite par la Chambre de Commerce sur la façon de procéder

POUR REVISER LA CHARTE

Résolution importante au sujet de la cale-sèche. Inscription de nouveaux membres

Hier après-midi, a eu lieu l'assemblée générale mensuelle de la Chambre de Commerce, sous la présidence de M. Damase Masson, 2ème vice-président. Le nombre des membres présents était bien plus considérable que d'ordinaire.

Après la lecture et l'adoption du procès verbal de la dernière réunion générale, le secrétaire, M. S. Côté, dépose sur la table:

1o Un avis conjoint des directeurs du trafic des frets du Pacifique Canadien et du Grand-Tronc, informant que le 10 novembre les taux de fret sur la farine, les grains et produits de grains venant d'Ontario en destination de New-York et Boston, ou pour l'exportation seront haussés de la base de 14 1-2 cts à 15 1-2 cts le cent livres. Cette hausse affectera aussi dans une certaine mesure les taux de fret aux points situés au nord des lignes mères.

2o Le rapport de l'ingénieur en chef de la commission du hâvre sur l'inspection du chenal est reçu. Ce rapport est déposé sur la table.

3o Le rapport du trésorier pour les opérations du mois écoulé constate qu'il y a une balance en caisse d'au-delà de $200.

La Chambre constate avec plaisir qu'elle n'a que $20 de dettes. A l'item de l'ordre du jour Comité de législation la Chambre reçoit communication du document suivant qui est en somme un protêt énergique contre le mode de procéder employé à l'Hôtel de Ville dans l'étude de la charte, et qui fut adopté par le Conseil à sa dernière séance:

"Le Conseil de cette Chambre convoqué pour la continuation de l'examen des choses de la charte de la ville de Montréal, prend communication de deux autres lettres du greffier de la ville, dont l'une en date du 20 septembre dernier, mentionnant que les suggestions que cette Chambre désirera faire au sujet de la nouvelle charte "devront l'être avant le premier novembre courant", et l'autre, du 28 octobre, informant cette chambre "que la question de la taxe sera "discutée par la commission de la "charte à une séance qui sera tenue "à l'Hôtel-de-Ville, vendredi, le 4 "novembre prochain, et que la com"mission sera prête à cette séance à "entendre toutes représentations qui "pourraient lui être faites concer"nant les impôts et contributions".

Il est constaté que cette chambre est dans l'impossibilité de présenter ses vues sur le travail des reviseurs avant que ceux-ci n'aient épuré le travail des commissaires. Et, tout en sachant gré au Conseil de ville de son invitation du 28 octobre dernier, qui comporte la reconnaissance du droit qu'a le public d'être consulté sur le sujet de la nouvelle charte, elle ne se rend pas bien compte de l'opportunité qu'il y a de prendre part à ces délibérations, parce qu'il serait dangereux de greffer des opinions sur des sujets isolés. Que, dans l'instance, la considération de l'objet que cette invitation mentionne, se rapporte, d'un côté, à l'imposition de taxes, d'un autre côté, à des exemptions de taxes. Que cette question devenue complexe ne doit être examinée par cette chambre qu'une fois que l'assiette municipale sera établie, que ses rouages seront prêts à fonctionner, que toutes les sources de crédit seront connues. Dans la pensée de cette chambre, les très nombreuses modifications déjà apportées par les reviseurs au travail des commissaires auront une influence bien trop manifeste sur la partie du travail non encore examinée pour d'autres qui touchent à l'essence de que, sur cette affaire comme sur notre système, il soit prudent de risquer dès à présent des suggestions sans que l'esprit n'ait eu l'occasion de saisir l'enchaînement des idées et l'ensemble de l'oeuvre. Et si cette chambre est justement arrêtée dans l'appréciation de l'ouvrage fait, pourquoi ne pas considérer prématurée l'action du conseil de ville qui veut tantôt se prononcer sur les bribes du travail des reviseurs, sans connaître les dispositions organiques et fonctionnelles du reste de la codification? Aussi, cette chambre condamne-t-elle respectueusement ce mode de procéder.

Ceci amène cette chambre à dire que dans une oeuvre de cette importance, puisque la base de notre système devait être si ébranlée, il fallait tenir compte peu ou point de l'assemblage de la charte qui nous régit et encore moins songer à modifier les textes anciens pour les assouplir à la convenance des codificateurs au fur et à mesure que les chapitres se suivaient. C'est pourtant ce qui a été fait et nous en trouvons la preuve lorsqu'avant-hier, un reviseur suggérait que tel chapitre soit remodelé de telle manière, et que, hier, un autre reviseur conseillait que tel autre chapitre le soit de telle autre façon, et tout cela, parce qu'un besoin faisait surgir un besoin, et nous voyons là le résultat de l'absence d'un plan mûri et arrêté; aussi une perturbation considérable a été le fruit du procédé employé, et nos reviseurs ont-ils la tâche très difficile de rassembler, dans un délai qui semble bien court, tous leurs matériaux épars et peu polis pour reconstruire leur vaisseau et le public se demande s'il ne manquera pas des pièces au moment de l'ajustage et comment fonctionnera le gouvernail.

A qui imputer la faute de cet état de choses? Aux commissaires? Non. Aux reviseurs? Pas plus. Les premiers ont simplement obéi au conseil de ville en rajustant les anciens règlements et en incorporant dans leur travail certaines modifications dont le besoin paraissait se faire sentir, tandis que les seconds, plus libres dans leur mandat, ont trouvé, avec raison, trop étroites les bornes dans lesquelles on se mouvait et la démolition a commencé. Ne cherchons pas ailleurs à qui incombent les responsabilités, mais disons:

Puisqu'il s'agissait d'une création neuve, les échevins, s'étant préalablement assurés de la quantité des crédits de la ville, de ses ressources, de sa dépense, de ses exigences et de ses obligations, auraient dû élaborer le plan organique, c'est-à-dire les principes de la constitution nouvelle. Peu de temps aurait suffi pour présenter en quelques pages le tableau succinct et lucide de nos besoins, dégagé de la phraséologie ténébreuse des "pourvu que" et dont on aurait fait l'analyse et embrassé la portée d'un coup d'oeil et auquel on aurait pu faire subir des modificatins sans ébranler l'édifice. Une fois qu'il y aurait eu entente sur les principes, entraient en scène les hommes de loi qui auraient donné une interprétation légale à ces pensées, auraient fait le rédaction des textes, rédigé les formules et accolé la procédure. S'il eut été procédé ainsi, un temps précieux était gagné, chacun restait dans son rôle, les intéressés pouvaient faire entendre leurs voix, tandis que les reviseurs peinent et que les contribuables restent dans l'incertitude des lois qui les gouverneront, et que l'approche de la session laisse croire qu'il ne reste pas assez de temps pour que le conseil de ville et les intéressés étudient le projet de loi qu'on entend faire adopter. D'autre part, le malaise que cette situation crée fait demander plus énergiquement si les contribuables ne peuvent pas raisonnablement dire que les échevins outrepassent leurs pouvoirs en voulant, les doter d'un gouvernement sur lequel ils n'ont pas eu à se prononcer alors que leur mandat n'était que d'administrer la chose publique en vertu de la loi municipale qui nous régit présentement.

Ayant fait la part de toute chose, et ayant rendu hommage aux efforts consciencieux des commissaires et des reviseurs, cette chambre, cependant, ne saurait se désintéresser, malgré les motifs qui précèdent de la marche du travail fait à l'Hôtel de Ville, et doit prier les reviseurs d'éclaircir la situation en fournissant un tableau des ressources de la ville et des économies qui peuvent être réalisées dans l'avenir, afin de permettre à cette chambre de se former un jugement sur la matière, jugement qui pourra être modifié suivant l'urgence de créer de nouveaux impôts et leur mode de prélèvement suivant les besoins de l'administration municipale.

Après délibération:

Cette Chambre approuve le rapport qui précède et prie le Comité de Législation de transmettre ces vues à la Commission de la Charte Municipale, et d'en obtenir directement ou par l'intermédiaire du secrétaire de cette Chambre, les renseignements mentionnés au dit rapport afin de permettre à cette Chambre de se prononcer plus sûrement sur la question des impôts et contributions.

Plusieurs membres, entr'autres MM. Guillaume Boivin, L. A. Lapointe, E. C. St-Amour, l'ex-échevin Renaud, H. A. Brault, J. Haynes, abondent dans les vues exprimées par le comité de législation et sont d'opinion qu'avant que la Chambre de Commerce se prononce sur le mode d'impôt à adopter pour la ville, elle soit mieux renseignée sur les véritables besoins de l'administration municipale.

Le secrétaire devra demander ces renseignements à l'Hôtel-de-Ville.

A l'item des matières nouvelles, M. Archambault propose, appuyé par M. Haynes, la résolution suivante, qui est adoptée à l'unanimité:

Considérant: — Que la cité de Montréal est intéressée aux améliorations du port et qu'elle a contribué pour un montant considérable à faire du port de Montréal un port national.

Considérant: — Qu'au nombre des améliorations absolument nécessaires dans l'opinion du commerce de Montréal se trouve l'établissement d'une cale-sèche, amélioration qui avait été demandée depuis un grand nombre d'années et qui a été décrétée par le Parlement Fédéral à sa dernière session.

Considérant: — Que l'établissement de telle cale-sèche n'est que le commencement d'autres grandes améliorations, tels qu'élévateurs et hangars permanents à l'abri des inondations et de bassins de déchargement et chargement, auxquels sera ménagé un accès facile aux différentes compagnies de chemin de fer transportant les produits de l'Ouest pour expédition dans les différentes parties du monde.

Considérant: — Que toutes ces améliorations ne peuvent avantageusement être faites qu'en bas du ruisseau Migeon, de manière à accommoder tout le commerce du pays.

Considérant: — Qu'il y a lieu pour cette Chambre de réaffirmer son opinion sur ce sujet;

IL EST RESOLU que, dans l'opinion de cette Chambre, la cale-sèche et l'établissement de quais aux niveaux prévus dans la loi adoptée durant la dernière session du Parlement devrait se faire dans les limites de la cité de Montréal ou dans un territoire aussi rapproché que possible de la dite cité;

Que copie de la présente résolution soit transmise à la Commission du Hâvre de Montréal, au Conseil de ville de Montréal et à l'honorable ministre des Travaux Publics.

Le président du comité de la salle, M. Haynes, suggère que l'augmentation des volumes exige d'abord la confection d'un catalogue et aussi la construction de rayons supplémentaires. Instruction est donnée de commencer le catalogue.

Les personnes suivantes sont admises membres de la Chambre de Commerce: Médéric Laurier, A. P. Gagnier, François Lemoine, Ernest Rondeau, Octave Drouin, J. A. Mercier, Pierre Chapleau, Télesphore Ouimet, A. C. Wurtele, Isaie Desormeaux, Adolphe Robillard, Horace Chagnon, A. C. St-Amour, F. Courtemanche, J. A. Drouin, A. H. Lapierre, et l'assemblée prend fin.

Habitudes de whiskey et de morphine gueries

Les victimes qui par leur force de volonté seule ne peuvent pas abandonner la boisson ou les drogues, mais qui voudraient bien sincèrement trouver moyen de se défaire de cette funeste habitude qui les ruine de toutes manières, et cause le désespoir de leurs familles, devraient faire un effort pour se procurer le traitement de la Dixon Cure Co., No 40 avenue du Parc, Montréal.

Ce traitement, qui consiste en un simple remède à prendre durant quelques jours, guérit ces maladies aussi efficacement que l'eau éteint le feu. Ce remède, qui est végétal, et tout-à-fait inoffensif, peut être pris chez soi, privément si l'on veut, ou partout ailleurs, sans perte de temps, sans le moindre inconvénient, sans injections hypodermiques, sans souffrance aucune. Les meilleures références fournies sur application. Visites ou correspondance sollicitées et confidentielles. 38—jno

Gazeliers .. ... Modernes

Voulez-vous un joli gazelier en cuivre bien fini, dont vous aurez complète satisfaction, à trois branches, valeur exceptionnelle à $5.00 et $8.00 et que nous vous vendrons pendant les mois de novembre et décembre au prix sans précédent de..... $4.00

GAZELIERS combinés pour lumières électriques et gaz depuis $6.00, quatre branches. Assortiment complet de globes à gaz et à lumière électrique. "Brackets" de tous genres.

Nos prix sont les plus bas de la ville. Nous défions toute compétition.

Une visite avant d'acheter ailleurs vous convaincra de la modicité de nos prix. Notre stock est varié au possible et nous pouvons satisfaire les plus modestes comme les plus difficiles.

O. OUIMET,

4 rue St-Denis - - - Montreal.

Province de Québec, District de Montréal, dans la Cour Supérieure, No 704. Dame Rose Capedeboscq, de la Cité et du District de Montréal, épouse de Marcel Germain Pilla, argenteur de miroirs, autrefois du même lieu, mais maintenant absent de la Province de Québec, demanderesse, vs. le dit Marcel Germain Pilla, défendeur. — Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois. Montréal, 4 mai, 1898. L. N. Bédard, dép. protonotaire. 56-2

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Excursion à bon marché

A OTTAWA **$2.25**

Aller et retour

Billets bons pour partir par les trains de l'après-midi du 4 novembre et les trains du matin du 5 novembre, et bons pour partir d'Ottawa le 7 novembre, 1898 au plus tard.

Les trains partent de Montréal à 7.30 heures a. m., 9.30 heures a. m., excepté le dimanche, et 4.55 heures p. m., tous les jours. Retour, départ d'Ottawa à 8 heures a. m., tous les jours, 3.30 p. m. et 6.40 p. m., excepté le dimanche.

CONVOIS-EXPRESS RAPIDES, TORONTO ET L'OUEST.

	Tous les jours	Dimanche excepté
Partent de Montréal à.....	9.00 a.m	*10.25 p.m.
Arrivent à Toronto à.....	5.50 p.m.	7.15 a.m.
Arrivent à Hamilton à.....	6.55 p.m.	8.45 a.m.
Arrivent à Niagara Falls..	8.40 p.m.	10.55 a.m.
Arrivent à Buffalo à.....	10.00 p.m.	12.00 midi
Arrivent à London à.....	2.10 a.m.	11.30 a.m.
Arrivent à Détroit à.....	6.45 a.m.	2.00 p.m.
Arrivent à Chicago à.....	2.00 p.m.	9.10 p.m.

* Le dimanche, départ de Montréal à 8 heures p.m

Pour billets, réserve d'espace dans les chars dortoirs et tous renseignements, s'adresser aux agents de la Compagnie.

Bureau des billets pour la ville, No 137 rue St-Jacques ou à la gare Bonaventure.

Habits de Soiree !

Monsieur, vous faut-il un habit de soirée? — Nous les faisons à perfection. — C'est notre plus belle spécialité. — Nous avons le genre et l'étoffe. — Nos habits sont des modèles et nous faisons mieux et à 25 pjo moins cher qu'ailleurs!

N. Léveillé,

138½ rue St-Laurent

PACIFIQUE CANADIEN

Excursion du Club de Football de Montreal

DE MONTREAL A OTTAWA ALLER et RETOUR **$2.25**

Billets bons pour partir par les trains de l'après-midi, du 4 novembre et par les trains du matin du 5 novembre. Bons pour revenir jusqu au 7 novembre 1898.

Un train spécial partira de la gare de la rue Windsor le 5 novembre à 10.45 hrs. du matin. Pour le retour il partira de la gare Centrale, Ottawa, le même jour à 5 heures p. m.

TRAINS

Quittent MONTREAL pour

OTTAWA

Départ de Montréal, gare de la rue Windsor, via La Ligne Courte, 9.45 a.m. et 4.15 p.m., via North Shore 2 p.m. et *10 p.m.

De la gare de la Place Viger via North Shore 8.25 a m. et 5.15 p.m.

* Chaque jour. Autres trains les jours de semaine seulement.

Les trains de la ligne courte arrivent à Ottawa au dépot Central, près de l'hotel Russell et partent de là.

Service Suburbain du Dimanche

Le train des Laurentides part de la gare de la place Viger à 9.15 a.m. pour Ste-Agathe, St-Jérôme, etc., faisant un arrêt d'à peu près 7 hrs à Ste-Agathe.

Bureau des billets et du télégraphe de la ville

129 RUE SAINT-JACQUES,

Voisin du Bureau de Poste

LE CAPITOL

Est un nouveau cigare à 10c, de première qualité, fait par les meilleurs ouvriers de l'Union des Cigariers, avec des tabacs de choix . . .

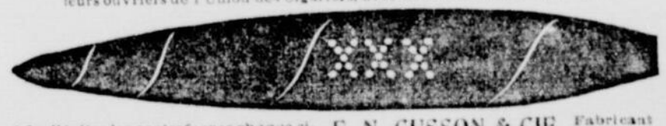

Afin d'éviter les contrefaçons chaque cigare est imprimé comme sur vignette. . .

E. N. CUSSON & CIE, Fabricant Montreal 6-10

Rocko

Qu'est-ce que c'est que Rocko?

ROCKO C'est une pure préparation céréale de grain de culture canadienne, mêlé et grillé par notre nouveau procédé de rôissage.

Tout-a-fait Pure, Salubre et Nutritive.

Rocko est l'Ennemi de la Dyspepsie

ROCKO nourrit votre système, vous rend plus fort, agit sur les os et les muscles.

SI VOUS ETES de constitution nerveuse, sujets aux maux de tête, aux indigestions, aux pertes d'appétit, etc., causés par l'usage du thé et du café, alors usez de ROCKO qui vous délivrera de tous ces maux.

ROCKO est chaleureusement recommandé par les médecins comme le seul breuvage salubre pour les jeunes gens qui n'ont pas besoin de stimulants.

Les personnes âgées et d'âge moyen se sentent plus fortes en faisant un usage constant de ROCKO

Prix: 2 lbs pour 25c.

A vendre chez tous les **EPICIERS**

En faisant vos commandes chez votre épicier demandez aussi un échantillon gratuit de ROCKO.

H. B. MUIR & CO., Montréal, Seuls Agents

89 Rue St-Jacques

Rendez-vous de Monsieur TOUT-LE-MONDE.

Restaurant Victor

Le plus beau de Montreal. Le plus frequente.

SAISON des HUITRES !

Arrivage, chaque jour, de Grosses et Grasses MALPEQUES au

RESTAURANT HENRI ALLARD

Servies au Restaurant et a Domicile . . . Gros et Detail. Prix populaires

. . 411 Rue Craig . .

Un Chapeau pour Rien !

En retournant 300 bandes du Fameux Cigare "Manola" vous fumerez le meilleur cigare à 10c et recevrez pour rien un chapeau à votre point.

The Blackstone Cigar Factory,

FABRICANTS, A MONTREAL.

8

LA MINERVE

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR
LA CIE DU JOURNAL LE MONDE
G. A. NANTEL, Directeur-Gérant.

ABONNEMENT (avec primes:)

A Montréal.....$4.00 par année
Hors Montréal.....$3.00 par année

LE MONDE CANADIEN

Edition hebdomadaire.....$1.00 par an

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste du Canada, chez nos agents locaux et à nos bureaux.

Tout doit être adressé
LA MINERVE,
35 St-Jacques, Montréal.

Téléphone Bell : Main 613.

Les abonnés qui changent de lieu de résidence ont priés de nous donner leur ancienne et leur nouvelle adresse.

MONTREAL, 5 NOVEMBRE 1898

LES EXEMPTIONS DE TAXES

UN EXPOSE MAGISTRAL

Sa Grandeur Mgr Bruchési a lu, hier soir, au comité de révision de la charte un mémoire qui devra disposer des projets de changements aux exemptions de taxes sur les biens possédés, en main morte ou autrement, pour des fins de culte, de charité et d'enseignement.

C'est une oeuvre magistrale appuyée sur des raisonnements qu'on ne peut renverser et sur des faits, des données officielles que personne ne s'avisera de contester.

A côté de cette argumentaion serrée, de ces déductions lumineuses, les arguties de ceux que nous pouvons appeler les taxeurs de la religion, de l'éducation et de la charité font vraiment pitié.

Nous publions ailleurs l'exposé de Sa Grandeur et nous invitons nos lecteurs à le lire attentivement. Ils y trouveront le pourquoi de la législation actuelle dont Monseigneur demande le maintien dans toute son intégrité.

Nous n'avons aucun doute que le comité rejettera unanimement les changements proposés, car protestants comme catholiques peuvent se rencontrer ici, sur un terrrain commun pour repousser l'éventualité inévitable de la taxe des pauvres si on décidait de taxer les institutions de charité.

Cette taxe obligatoire existe dans bien des villes et dans bien des pays où l'on a enlevé la charité aux religieux pour la confier à des laïques.

Pour le culte et l'enseignement, Montréal y songera à deux fois avant de toucher à des établissements que nous devons à la piété des fidèles et au dévouement de nos grandes communautés religieuses.

Enlevez de Montréal tous les monuments que nous devons à l'initiative des institutions enseignantes, et que reste-t-il à notre ville? Quelques écoles à peine, bâties par les commissaires et confiées forcément parfois, à l'enseignement religieux.

Nous avons la ferme confiance que le comité rejètera les amendements proposés et se rendra à la force des arguments de Sa Grandeur parlant non seulement au nom des intérêts catholiques, mais encore au nom de la cause philanthropique et de l'avancement intellectuel de la cité de Montréal.

IMPERTINENCE LIBERALE

Le "Soleil" vient de commettre l'article ci-dessous, qu'il intitule : "Quelques réflexions," mais qui paraît être, au contraire, le fruit de l'irréflexion :

"Mgr Bruchési a prié le Club National de Montréal de s'abstenir, cette année, de toute démonstration sur la tombe de M. Mercier. Les années précédentes, ces manifestations avaient consisté à s'agenouiller pour réciter le chapelet, puis à se relever pour chanter le "libera."

Il n'y avait donc pas lieu de s'attendre à aucune manifestation d'un autre genre, mardi.

Que le jeune mais si érudit archevêque de la métropole nous permette de lui dire en toute sincérité combien il a été mal avisé.

Notre correspondant nous disait, hier, qu'il y avait au cimetière autour de la tombe de M. Mercier 20,000 personnes sympathiques à l'illustre défunt. La "Presse" qui nous arrive ce matin et qui n'est pourtant pas, elle, bien sympathique, porte ce chiffre à 60,000.

Voit-on d'ici 60,000 personnes dans une ville cosmopolite comme Montréal, agenouillées sur un sol froid et humide, priant avec ferveur, puis se relevant pour chanter en choeur l'une de nos hymnes sacrées les plus touchantes ?

Que ne donneraient pas pour pouvoir contempler un pareil spectacle les archevêques et évêques d'Italie et de France ?

Comme l'on a tort, suivant nous, de ne pas donner libre cours à ces nobles inspirations chrétiennes au lieu de chercher à les étouffer.

Puisse-t-on n'en être pas puni plus tard par des réunions tumultueuses comme celles qui déshonorent si souvent le cimetière du Père Lachaise, à Paris.

"La Minerve" disait hier que Mgr l'archevêque avait parlé devant des sièges vides, que la foule n'était revenue de son pèlerinage sur la tombe de Mercier qu'à la fin de son discours.

C'est vrai, mais aussi pourquoi l'Eglise catholique refoulerait-elle les beaux mouvements populaires ?

Ne remarque-t-on pas le soin particulier que notre glorieux chef Léon XIII apporte à se concilier les masses populaires ?"

Nous protestons d'abord contre le ton impertinent, insolent de cette élucubration.

Monseigneur de Montréal n'a pas besoin du "Soleil" pour administrer son diocèse et il n'a aucun conseil ni aucune observation à recevoir que de ses supérieurs ecclésiastiques,

Le grossier auteur de ces lignes dégoûtantes a cru faire une malice en écrivant : "Que le JEUNE archevêque..., etc.," il n'a fait qu'une sottise.

On n'est pas vieillard à 43 ans ; mais on n'est plus jeune, ou bien on le sera toujours. Nous ignorons l'âge de l'effronté personnage qui a commis cette incartade ; mais eût-il les cheveux blancs, il est très jeune et le sera toujours.

Le Saint-Père connaissait l'âge de Mgr Bruchési, quand il lui a confié l'administration de la province ecclésiastique de Montréal. Il connaissait aussi ses aptitudes, ses qualités et ses vertus, et c'est là ce qui a fixé son choix.

Quel âge est donc à l'abri de la critique de nos libéraux? Celui-ci, parlant du pape, qui ne lui a pas donné gain de cause, répète à chaque ligne qu'il est vieux, bien vieux, très vieux. Et maintenant voilà le "Soleil" qui trouve notre archevêque jeune, assez jeune pour qu'il doive permettre au premier journaliste venu de lui donner des conseils.

Le "Soleil" rappelle les réunions tumultueuses qui deshonorent trop souvent le cimetière du Père Lachaise, à Paris. C'est précisément pour éviter que les choses en viennent là chez nous, que Mgr l'Archevêque, très sagement, très prudemment, sans rien brusquer, sans heurter personne, veut mettre fin à toute démonstration autre que les cérémonies religieuses, au cimetière.

Si un parti politique peut, à l'aide de ses clubs et de ses organes, battre le rappel pour faire une démonstration politique sous prétexte de pieuse visite à la tombe d'un politicien, un autre parti le peut également.

Dans une ville comme Montréal, quelques réclames, et même quelques polémiques de journaux, quelques discours à coups de tamtam dans les clubs, avec un ou deux corbillards chargés de couronnes et de fleurs, un cortège de voitures, dans lesquelles les curieux bien mis peuvent se faire traîner gratuitement et, au besoin, une fanfare, on peut très facilement causer, au cimetière ou ailleurs, un attroupement très considérable.

Il est évident que si l'on continuait de permettre pareille chose, chaque parti politique pourrait faire sa démonstration le même jour, à la même heure. Il y aurait donc rivalité et bientôt, la passion politique enflammant les esprits, il y aurait conflit. Les discours partiraient tout seuls, et les bagarres s'ensuivraient inévitablement. Ce serait la profanation du terrain sacré.

C'est alors, que nous aurions ici des tumultes du Père Lachaise. En s'opposant à toute démonstration de ce genre, l'autorité ecclésiastique est donc très sage, très prudente, et n'en déplaise au "Soleil", très bien avisée.

Le "Soleil" ment, suivant son habitude, quand il fait dire à la "Minerve" que l'archevêque parlait devant des sièges vides. D'abord, il n'y avait pas de sièges. Il y avait, autour de l'autel la foule des fidèles attirés au cimetière par la piété envers les défunts ; les curieux étaient ailleurs. Ils n'en sont revenus que vers la fin du sermon, à la suite des organisateurs de la démonstration Mercier qui ont réussi de la sorte à troubler et à faire manquer partiellement la cérémonie religieuse.

Il y avait au monument Mercier, en réalité, de cinq à dix mille personnes au plus, et si le "Solei" les voit "agenouillées sur un sol froid et humide" c'est qu'il ne les a vues qu'en imagination. Les curieux ont regardé, debout, défiler le cortège, puis accrocher les couronnes. Ils voulaient voir ce qui allait se passer, voilà tout. Les fleurs déposées, les organisateurs sont partis et la foule les a suivis.

Ce qu'il y a de plus vilain dans tout cela, c'est l'hypocrisie de ceux qui veulent exploiter le sentiment religieux de nos populations et tourner au profit de leurs misérables trucs politiques la piété qui attire des foules au cimetière, le soir de La Toussaint.

Pas plus que nos évêques, leurs collègues français, quoi qu'en pense le "Soleil" n'approuveraient des démonstrations politiques au cimetière, même avec libera.

S'ils ne les empêchent pas, c'est que les cimetières, là-bas, sont malheureusement sous le contrôle de l'autorité civile. Il n'en est pas de même ici et le bouillant journal n'a pas lieu de craindre des désordres aux cimetières. L'autorité religieuse saura bien les empêcher.

Faites donc vos démonstrations politiques ailleurs qu'en terre bénite, messieurs les libéraux ; aussi bien, personne n'est dupe de votre hypocrisie. Vous auriez beau réciter des patenôtres et chanter des libera, on sait ce qu'il y a là-dessous : une cynique exploitation de cadavre pour la garde du picotin.

MOUVEMENT DANGEREUX

Nous publions dans une autre colonne des résolutions adoptées par le Conseil des Métiers et du Travail et l'on verra aussi que le représentant de cette organisation a soutenu, devant le comité municipal de la charte, la thèse développée dans ces résolutions.

Inutile de dire que nous publions ces résolutions à titre documentaire seulement et sans les approuver. Au contraire, elles sont l'une des expressions les plus catégoriques de ces doctrines dangereuses qui tendent à centraliser entre les mains de l'Etat tous les pouvoirs et tous les droits, y compris l'éducation de la jeunesse, la pratique de la vertu de charité, et bientôt, sans doute, le contrôle de la religion. Ces doctrines empruntées à tort et à travers aux agitateurs européens, sont propagées ici par des gens pour qui l'étude sérieuse et impartiale des questions sociales est la préoccupation dernière. Puis elles sont formulées d'une manière perverse, plus dans le but de soulever les convoitises des masses qu'afin d'obtenir des réformes utiles. Dans les groupes où règne cette théorie malsaine de l'omnipotence de l'Etat, on confond malheureusement les mots "réforme" et "changement," et de cette confusion à la propagation de thèses anti-sociales, il n'y a qu'un pas.

Le Conseil Central des Métiers et du Travail part de principes faux, s'appuie sur des erreurs de fait, et arrive nécessairement à des conclusions insoutenables.

Si besoin en est, nous en reviendrons sur cette question. Pour aujourd'hui, nous nous contenterons de relever quelques-uns des illogismes du Conseil,

Ainsi, il demande une enquête. Pourquoi ? Pour savoir quelles sont les ressources des communautés religieuses. C'est-à-dire pour constater une chose déjà écrite en blanc et en noir dans le recueil de nos lois et dans les documents officiels. Chaque communauté incorporé—la presque totalité d'entre ces institutions, dans tous les cas—est limitée à un certain montant quant à la propriété immobilière qu'elle peut posséder. Il n'est pas besoin d'une enquête pour établir cela, puisque c'est consigné dans les statuts.

D'un autre côté, chaque communauté subventionnée par le gouvernement, est tenue de faire, au commencement de chaque session, un rapport à la législature. Encore une question qui peut être élucidée sans enquête.

Par ces seuls faits, l'Etat est donc en mesure de contrôler les institutions qu'il subventionne. Veut-on demander que ce contrôle aille plus loin ? De quel droit et dans quel but ? Le silence absolu que le Conseil fait sur les institutions de charité et d'enseignement protestantes ou neutres, subventionnées par l'Etat et fournies de fonds par le public, nous permet de supposer — sans jugement téméraire—que c'est le caractère religieux des communautés qui gêne ces messieurs du Conseil Central. Pourquoi n'ont-ils pas le courage de le dire ?

De plus, le Conseil réveille cette question du travail des communautés. Nous avons déjà eu à parler de ce sujet. Mais on nous permettra bien une question. A quel résultat le Conseil Central et ses inspirateurs sont-ils arrivés lors de l'enquête encore récente ordonnée par le gouvernement de Québec sur cette même question ? A un échec complet. Bien plus : à une reculade en règle. Ces messieurs croient-ils qu'une nouvelle enquête leur sera plus favorable ? Qu'ils précisent au moins sur quoi ils basent leurs plaintes, car les communautés religieuses, nous en sommes certain, ne craignent pas la lumière. Mais elles ont droit de s'opposer—et elles auront en cela le concours du public—à ce que ces demandes d'enquête tournent à la persécution et couvrent des attaques peu courageuses contre le caractère religieux de leurs établissements,

LES METIS

On lira avec intérêt dans une autre page une lettre ouverte du R. P. Lacombe au sujet de sa belle oeuvre pour la protection des Métis.

Le plan de cet apôtre de l'Ouest nous paraît très judicieux, et son oeuvre appelée à faire le plus grand bien, non seulement aux métis eux-mêmes, mais à tout le pays, en le soulageant du fardeau de ces intéressants enfants des prairies.

Qui connait les métis, sait qu'ils sont doués d'excellentes qualités, mais qu'ils ont constamment besoin de tutelle. Ce sont di grands enfants.

Le P. Lacombe le sait par une longue expérience; aussi tout en leur procurant des maisons à habiter, des terres à cultiver en toute sécurité, il leur en assure la jouissance, à eux et à leurs descendants tant qu'ils occupent ces maisons et ces terres; mais il ne leur concède rien en propriété qu'ils puissent vendre ou hypotéquer. C'est une très sage précaution.

Les bons métis vivront heureux dans la réserve du P. Lacombe, suffisant à leurs besoins par leur travail, et ils prendront ainsi des habitudes de vie régulière qui en feront d'excellents citoyens,

LETTRE DE ROME

(De notre correspondant particulier).

Rome, le 21 oct. 1898.

Bien que nous soyons en temps de vacances, le Souverain Pontife n'a point voulu se reposer. Audiences publiques, audiences particulières, travaux des congrégations sollicitude journalière de toute l'Eglise ont rempli ses journées, et la prière prenait le temps qui n'était point consacré aux affaires. Si le Pape peut ainsi, jouissant d'une santé que l'on peut dire merveilleuse dans un âge si avancé, suffire à tout, c'est que la prière a été toujours le levier de son action. C'est dans la récitation du Bréviaire, dans la récitation du chapelet qu'il dit tous les jours avec ses chapelains, dans ses longues heures de méditation devant le saint-sacrement, dans sa chapelle privée, qu'il puise la force et les lumières nécessaires. Le Pape qui, dans toutes ses encycliques, dans tous ses discours, insiste sur la prière, sur sa nécessité, son efficacité est le premier à mettre en pratique ce qu'il demande aux fidèles, joint l'exemple à la parole et là gît le secret de son activité et des succès qui la couronnent.

Mais que d'affaires graves et épineuses auxquelles il doit pourvoir avec une sollicitude que rien n'affaiblit et une sûreté de main que rien ne déconcerte.

Le grand pélérinage ouvrier a été sur ce point excessivement important. On a voulu en Belgique inventer la "démocratie" que l'on s'est empressé de baptiser chrétienne pour lui donner des lettres de naturalisation dans l'Eglise. La France qui accepte si facilement les nouveautés, a pris la balle au bond et un certain nombre de personnes, jeunes prêtres, journalistes, avocats, industriels, croyant trouver dans ces mots ce qui convenait aux besoins nouveaux de la société, se sont jetés avec ardeur dans la défense de cette nouvelle formule qui devait, selon eux, être la penacée de tous les maux dont souffre la société. L'abbé Danus en Belgique, le journal la France Libre à Lyon ont été deux centres autour desquels on a gravité. Ce dernier journal, oubliant même ce qu'il devait à son archevêque, s'est mis en lutte ouverte contre lui et lui a déclaré qu'il entendait suivre sa nouvelle voie, qui était, selon lui, dans la ligne des directions Pontificales.

L'année dernière, au pélérinage ouvrier, M. Léon Harmel, l'Industriel si apprécié du Val des Bois et que l'on appelle "Le bon Père", voulait parler dans son discours de la démocratie chrétienne. Léon XIII l'on empêcha. Depuis cette époque la question avait fait du chemin. Ces idées avaient franchi les Alpes, "L'osservatore cattolico" de Milan était entré dans la lice, et à Rome, l'abbé Murri avait fondé une revue "La Cultura sociale" qui soutenait les mêmes principes et rêvait le renouveau de l'Eglise par la démocratie chrétienne. M. Harmel demanda au Souverain Pontife de parler dans son discours de la démocratie chrétienne. Le Pape y consentit, et pour la première fois le nom nouveau retentit sous les voutes de la basilique de Saint-Pierre, mais il y a dix huit siècles que les pauvres, les petits, les humbles s'étaient groupés autour de la tombe du prince des apôtres, fils du peuple lui-même, venu pour apporter le salut donné par un Dieu qui avait voulu naître, vivre et mourir au milieu du peuple.

La réponse du Pape contenait un enseignement. On a remarqué qu'il a parlé de la démocratie, mais non point de la démocratie chrétienne. Il a dit simplement quelles étaient les conditions que devait revêtir cette démocratie pour être chrétienne. Il a indiqué que les catholiques pouvaient être démocrates, mais n'a point ajouté qu'il fallait être démocrate pour servir efficacement les intérêts de l'Eglise et ceux du peuple. La démocratie est un moyen non une fin, et si la démocratie peut être dans l'Eglise, il ne s'ensuit pas que l'Eglise doive être toujours et en tout avec la démocratie.

C'est ainsi que le Souverain Pontife traçait d'une main ferme les jalons que doit suivre la démocratie si elle veut devenir chrétienne, et n'inféodant l'Eglise à aucune forme, dictait les conditions que ces formes doivent revêtir pour être admises dans l'Eglise. Telle est le point important fixé dans ce mémorable discours. Et pour mieux en accentuer la portée, le Souverain Pontife a fait écrire dans l'"Osservato Romano" qui est son organe officieux une série d'articles qui ont pour but de mieux préciser la portée de ses paroles et d'en empêcher les interprétations arbitrairement fausses et exagérées.

L'audience anglaise n'a pas eu la même importance. Les pèlerins étaient moins nombreux, une centaine, et ils ne représentaient point une caste particulière comme le pèlerinage ouvrier français. Mais le Pape s'est complu à mettre en relief les progrès de la foi en Angleterre, et ceux qui croyaient que l'encyclique sur les ordinations anglicanes marquait la fin de ces retours, ont dû se convaincre que les faits démentaient heureusement leurs espérances. Puis les pèlerins anglais ont déposé, je ne dirai pas leur obole, mais leur or, aux pieds du Pontife suprême. C'était une scène de la primitive église où les actes nous apprennent que les fidèles vendaient leurs biens et venaient en déposer le prix "devant les pieds des apôtres."

A l'audience des pèlerins Français assistaient deux évêques, l'un récemment consacré, venait des sables brûlants du Sahara, Mgr Hacquard. Il était entré à Tombouctou quelques jours après la prise de la ville et venait prendre la bénédiction pontificale avant de retourner dans cette mission où l'attendaient d'immenses fatigues, et peut être la mort. L'autre arrivait presque des glaces du pôle ; c'était Mgr Grouard, vicaire apostolique de l'Athabaska-Mackenzie. Le contraste entre ces deux missionnaires se rencontrant dans les antichambres pontificales était piquant, et il était rendu plus piquant encore par les demandes d'un évêque d'Italie qui, placé entre les deux, ne pouvait parvenir à comprendre les impressions si diverses qui s'échangeaient autour de lui, se rapportant à des missions dont il n'avait pas l'idée.

Mgr Grouard avait su qu'on avait tué non loin de chez lui un renard noir, animal dont la fourrure a une très grande valeur. Un courtier anglais avait déjà commencé les pourparlers pour l'acheter, quand le prélat se dit que son vicariat devait offrir quelque chose au Souverain Pontife. Ce qu'il y avait de mieux dans son vaste territoire, ce sont les renards noirs, cette peau devait lui appartenir. Il vint donc traverser les pourparlers du courtier, qui ne voulait pas céder. Toutefois, un argument le toucha. "Mais c'est pour mon père que je l'achète". "Votre père, répondit l'autre." "Oui, dit l'évêque ; mon père, c'est le Pape, celui dont je dépends, le Pape qui m'a envoyé ici, m'a fait évêque, est le centre de ma foi et auquel, après Dieu, je dois tout." "Si c'est pour le Pape, dit l'anglais, je cède mon droit à la fourrure, mais quand vous la présenterez au Pape, dites-lui qu'un anglais a été heureux de s'en dessaisir pour lui." La parole a été redite au Souverain Pontife quand Mgr Grouard présenta sa peau de renard noir, et le Pape bénit l'anglais. Que cette bénédiction soit pour lui la voie du retour à l'Eglise.

Mais l'audience des pèlerins Français a été cause d'un incident diplomatique que les feuilles hostiles à la Papauté avaient grossi à plaisir. Le Pape confirmait les droits séculaires de la France sur le protectorat des Lieux Saints. Ce n'était point un fait nouveau ; il était connu par la lettre au cardinal Langénieux qui n'était elle-même que la répétition d'un décret de la Propagande. Toutefois, en face de 1,800 fils de la France, dans cette basilique de Saint-Pierre, cette affirmation empruntait un caractère de solennité qu'elle n'avait pas encore eue.

Le surlendemain, on apprenait que M. de Bulow, chargé de la Légation de Prusse auprès du Saint-Siège, ne retournait point à son poste. Immédiatement les reporters à court de nouvelles publièrent de divers côtés que l'empereur Guillaume, froissé de ce discours qu'il considérait comme réponse anticipée à son voyage en Orient, rompait les rapports diplomatiques avec le Vatican. D'aucuns voyaient même un nouveau Kulturkampf à l'horizon, et Dieu sait si les journaux italiens étaient contents. Il est étrange que ce pays, qui vit en grande partie du Pape, ne se réjouisse que de ce qui pourrait lui arriver de fâcheux. Bref, s'il fallait les en croire, le Pape devait ou retirer son discours ou s'attendre à tout.

Le Pape, bien entendu, ne retira pas une parole de son discours, il avait parlé non en diplomate mais en Pape, et attendit patiemment. Quelques jours se passèrent et le télégraphe annonçait la nomination du successeur de M. de Bulow dans la personne de M. de Rothenan, qui avait été secrétaire d'ambassade quand M. Schoezer était chargé de la légation. Cette nomination si rapide est la meilleure réponse que pouvait faire l'Allemagne aux insinuations malveillantes que l'on répandait sur son compte et montre que le discours du Pape n'avait réveillé aucune susceptibilité.

Et parmi les affaires d'ordre plus général que le Souverain Pontife avait eu à traiter pendant ce temps de vacances, je n'en citerai que deux parce que, grâce à quelques indiscrétions, les journaux en ont parlé avec pas mal d'inexactitudes, comme il arrive souvent quand ils veulent traiter un point où ils sont étrangers.

Il y a d'abord l'affaire de l'américanisme. Je n'ai pas à en donner l'origine, à parler des diverses publications pour et contre, de l'ardeur avec laquelle on a engagé la polémique, des erreuers de doctrine où ont été entraînés des américanistes et des violences de polémiques où sont parfois tombés ceux qui les combattaient. Un d'eux, et le plus en vue, disait que la plume est une épée, et il le prouvait. Mais il arrivait que la question pouvait facilement dévoyer ; au lieu de se tenir dans les régions sereines d'une controverse théologique, elle pouvait descendre à des discussions de personnes et en tout cas la charité avait beaucoup à y perdre. Des plaintes avaient été déposées à l'Index et au Saint-Office. Ce second tribunal était en vérité seul compétent, et le Souverain Pontife l'a momentanément dessaisi de l'affaire en retirant toutes les plaintes qui avaient été portées.

Quel est le sens de ce retrait ? Il est assez facile de se l'imaginer. Le Pape a voulu empêcher qu'une discussion eut lieu précisément au moment où la controverse se faisait trop ardente ; il a voulu que ces passions eussent le temps de se calmer, que les vivacités auxquelles on avait été entraînées se fussent perdues dans l'oubli, en un mot il a refusé une décision qui aurait pu être attaquée précisément par l'état de lutte au milieu de laquelle elle aurait été rendue. Ces questions sont graves, elles se lient aux plus grands problèmes de la vie présente, touchent les sommets les plus élevés de la mystique, engiobent de terribles responsabilités. Le présent de l'Eglise y est engagé comme son avenir que l'on escompte et son passé que l'on juge. Le temps n'est pas encore mûr pour une décision, et tel semble être le sens de ce retrait. Il faudrait maintenant espérer que les polémistes adoptassent le même criterium, imitassent la sagesse pontificale, se missent à l'école de sa prudence, mais si le pape a pour lui l'assistance du Saint-Esprit, les auteurs n'ont pas le même secours, et il est bien à craindre que Rome se taisant, ils continuent à parler.

Une seconde question, celle-la éminemment française, est connue sous le nom de l'affaire de Madame Marie du Sacré-Coeur.

En deux mots, il s'agit d'une religieuse appartenant à un ordre cloîtré qui s'est donné la mission de relever l'enseignement des congrégation religieuses de femmes en France. Pour le faire, elle a d'abord commencé par dénigrer, contre toute vérité et toute justice l'enseignement que donnent actuellement les congrégations enseignantes. Mais c'était indispensable, car pour réformer il faut dire que tout va mal, et comme dit le proverbe, " Qui veut se défaire de son chien dit qu'il est enragé."

Le moyen qu'avait imaginé la soeur était de réunir dans une grande maison d'études les religieuses des diverses congrégations enseignantes qui suivant des exercices communs, s'appliquaient un peu à la piété et beaucoup à l'étude. Il y avait beaucoup à dire sur ce moyen, car chaque congrégation ayant son organisation, son esprit propre, il est à craindre que les religieuses de cette maison d'études n'y acquissent la science qu'au préjudice de leur formation spirituelle. Côte à côte avec des religieuses appartenant à d'autres instituts, elles auraient rapidement pris un esprit différent qu'elles auraient ensuite apporté chez elles, ce qui préparait de nombreux déboires aux supérieures et à leur conseil.

Cette science enfin renfermait un troisième danger. La soeur Marie du Sacré-Coeur changeait les méthodes. Ces étudiantes devaient tout savoir, presque tout lire, la littérature française et étrangère dont les auteurs sont à l'index n'était point pour elles un obstacle, car le but légitimait tout. Balzac, Georges Sand, Renan leur étaient donnés au moins par extrait, ce qui était leur infuser le goût très vif de lire le reste. Bien plus, on arrivait jusqu'à dire que ces religieuses devaient connaître, théoriquement s'entend, la dogmatique de l'amour, pour pouvoir prémunir au besoin leurs élèves contre des chutes futures. Il suffit de signaler cette tendance sans perdre son temps à en démontrer le danger.

Or, de pareilles idées se firent jour avec rapidité. Dix-sept évêques de France, insuffisamment éclairés sur l'oeuvre et ses dangers, donnèrent une approbation élastique que plusieurs eussent bien voulu retirer quand ils connurent à fond cette affaire. Les autres membres de l'épiscopat restèrent sur la défensive, ou se prononcèrent nettement contre. Parmi eux, il faut citer l'évêque de Nancy, dont les brochures et les lettres ont fait beaucoup de bruit.

Bref, l'affaire fut déférée à Rome. L'archevêque d'Avignon, Mgr Sueur, dont relevait ecclésiastiquement la soeur, et qui avait chaudement appuyé son projet, pressentant un échec que des lettres privées lui faisaient entrevoir, vint à Rome soumettre le tout au Souverain Pontife. On dit à cette occasion que le Pape approuvait en substance le projet, mais se préoccupait des difficultés pratiques qu'i, soulevait, et qu'il n'était pas, ajoutait-on, impossible de vaincre. D'autres ajoutèrent que Mgr Sueur avait gagné le Souverain Pontife à la cause de Marie du Sacré-Coeur, et un certain nombre de journaux donnèrent cette note.

Or voici ce qui en est.

Le Souverain Pontife a voulu que, sur cette question, comme sur celle de l'Américanisme, le silence se fit, de pareilles polémiques étant inutiles et pouvant devenir même une oeuvre de trouble ; mais quand au fond de la question il réservait toute sa liberté d'action. C'est en effet par son ordre que l'affaire a été déférée à la Sacré Congrégation des Evêques et Réguliers, qui, à raison des vacances, n'a pas encore eu le temps de l'examiner. Quand cet examen sera achevé, le Souverain Pontife donnera la solution que sa prudente sagesse lui aura fait adopter.

Voilà la vérité sur cette affaire, et c'est là dessus que je clos cette trop longue lettre.

FRA ALESSANDRO.

PAROLES DECISIVES

Léon XIII comble la France.

De nouveau, sa voix s'est élevée, dans Saint-Pierre, devant quatre mille de nos compatriotes, et dès la première phrase de son discours, il nous a donné encore une preuve, éclatante, de sa prédilection.

Notre protectorat traditionnel en Orient est une fois de plus solennellement confirmé par le Souverain Pontife.

Il y avait, d'un côté, l'intrigue, longuement, savamment, vigoureusement ourdie, des promesses alléchantes, des menaces voilées à peine, toute une coalition de puissances redoutables, un effort gigantesque. Mais, de l'autre côté, il y avait le droit de la France. L'âme et le coeur du Pape rendaient certain son arrêt.

Comme on les entend parler, son âme et son coeur, dans cette phrase que nous voulons reproduire ici, et qui deprait s'ancrer à jamais au fond de toutes les mémoires:

"S'il plaisait à Dieu d'exaucer Nos voeux, il assurerait le salut et la prospérité de votre nation, qui reprendrait dans le monde sa place spéciale et la mission glorieuse qui lui est assignée par la Providence".

Cette France, que Léon XIII veut heureuse, forte et grande, cette France qu'il aime et bénit, en laquelle il met le premier espoir de l'Eglise, c'est la France démocratique.

Décisives sont les paroles prononcées par le Saint-Père à ce sujet,

Dans son adresse, M. Harmel avait dit:

La démocratie chrétienne, entendue selon le vrai sens catholique, peut rencontrer des adversaires qui ne la connaissent pas, mais elle ramènera au sein de l'Eglise les foules que le socialisme révolutionnaire en aurait éloignées.

Et répondant à l'illustre modèle des patrons chrétiens, le Pape reprend, accepte, adopte le mot "démocratie",—le mot et l'état politique et social qu'il représente. Considérant comme établi régulièrement et solidement le règne de la démocratie, Léon XIII, avec ce coup d'oeil si prompt, si profond et si sûr, avec sa résolution si nette, si ferme et si judicieuse, voit et dicte les devoirs de ce nouvel ordre, de cette nouvelle puissance émue encore de son avènement, troublée de son pouvoir, incertaine de son esprit et de sa direction. Le pilote inspiré signale les écueils et montre le port. Et il dit à la démocratie:— Sois "chrétienne" ; tu donneras à la France " la paix, la prospérité, le bonheur..."

Il faut donc accepter, sans réticences ni regrets stériles et suspects, mais loyalement, de plein coeur, la démocratie. Et il faut travailler, avec prudence, ardeur, obstination, à la rendre chrétienne. Quel encouragement pour ceux qui ont entrepris cette tâche difficile et nécessaire, rendue plus pénible par tant de contradictions! La parole du Souverain Pontife consolera de toutes les amertumes. Ils savent maintenant que la victoire est possible. Car, si le Pape nous dit de travailler à faire la démocratie chrétienne, c'est donc que la démocratie peut le devenir. Le Vicaire de Jésus-Christ n'engagerait pas les catholiques dans une voie sans issue.

A l'oeuvre; obéissons. Que les retardataires suivent et s'efforcent de rejoindre. Que l'avant-garde n'oublie pas que la circonspection et la discipline sont indispensables. Gardons toujours le respect, la mesure. Par les décisives paroles de Léon XIII, notre force, notre zèle sont accrus. Mais plus grande aussi est maintenant notre responsabilité. Le soldat qui exécute un ordre n'expose pas que lui seul.

PIERRE VEUILLOT.

La Cie S. Carsley, Limitee

Rue Notre-Dame. Le plus Grand Magasin de Montréal. 5 Nov. 1898

SPECIALITES EN

Elégants Articles de Mode !

A Prix Moderes pour Samedi

Demain il y aura dans le salon des articles de mode un déploiement de Chapeaux et Bonnettes bien garnis et arrangés par le chef de ce département spécialement pour les besoins des acheteurs de fin de semaine. Ils comprennent l'élégant "sailor" (Short Back), joliment garni, pour demoiselles, de 12 à 18 ans, à $2.00 chaque et qui coûtent ordinairement $3.00. L'élégant chapeau de promenade pour assortir avec le costume-tailleur à $1.75 et les plus fins Bonnets de velours de soie noire avec riches garnitures de plumes et d'orfraie, copie exacte d'un modèle de $15.00, au très bas prix de $5.50. L'étalage des chapeaux de feutre non garni sera également intéressant.

Sous-vêtement de dames

Sous-vêtement très bien choisi qui nous donne la première place pour tout ce qui a rapport à la bonneterie, vêtements chauds, confortables et très convenables. Spécial, **21c** chaque.

Caleçons en laine naturelle, à côtes, ouverts sur les côtés, pour dames. Spécial, **27c** la paire.

Caleçons en laine Shetland, à côtes, ceinture fashonable, côtés et fonds ouverts. Special, **41c** la paire.

Robes de chambre pour hommes.

Nous voulons vous parler d'une très jolie collection de robes de chambre pour messieurs et gilets de fumoir, particulièrement convenables et désirables comme cadeaux.

Le pair n'a toujours populaire de "Paisley" de bonne valeur et doublé de flanelle, avec devant double et ceinture pour assortir. Prix spécial, **$6.25.**

Robes de chambre en tweed écossais, nouveaux patrons, doublure en laine grise, devant double et jolie ceinture assortie. Prix spécial, **$9.50.**

Gilets de fumoir, grands variété en tweed, édredon de soie. Prix de **1.45** à **7.40.**

Gants de UN DOLLAR pour hommes

Beaux gants de kid chevrette, 2 "stud," dans les dernières nuances tan, avec larges coutures de soie sur le dessus. C'est un gant de mérite exceptionnel pour **$1.00** la paire.

Gants en peau de chien, faits par le meilleur gantier de Godolmont, Angleterre, coutures piquées, couse perfectionnée du pouce, dessus à plis fins et tiges, avec deux boutons en corne de buffle, les meilleurs gants de promenade du Canada, pour hommes **$1.00.**

MANTEAUX POUR DAMES
Specials pour samedi

trois très beaux manteaux feront les honneurs de la vente spéciale de samedi. Ils comprennent tous les éléments de l'élégance et de la modicité dans les prix.

Manteaux en drap beaver pour dames; six boutons, devant box, dos bien collant, coutures cachées et nouveau collet.

Prix spécial de samedi, **$6.25.**

Manteaux en drap box fauves, marrons et noirs avec rangées de piqûres, garnis de cette de l'Alaska, et de tempête, pour dames.

Prix spécial du samedi, **$15.**

Manteaux élégant en drap box, pour dames, collet et garnitures en martre de l'Alaska, beau galon, et garnis en soie gorge de pigeon.

Prix spécial de samedi, **$17.50.**

Ecrivez pour nous demander le nouveau catalogue d'hiver, de 176 pages, contenant des illustrations et des choses interessantes; Il vient de paraître

La Cie S. Carsley, Limitee

Nos 1765 à 1783 Notre-Dame—MONTREAL—184 à 194 St Jacques

The Promotive of Arts .....Association, Ltd.

48 Rue St-Laurent.

INCOPOREE PAR LETTRES PATENTES 7 OCT., 1898.

Distribution de Tableaux et d'Objets d'Art tous les Mercredis.

BILLETS—10 et 25 cents

AGENTS DEMANDES. 1-18

FERMETE CONSTANTE

Le Dominion Coal toujours a la hausse

LE GAZ S'ELEVE RAPIDEMENT

Pas de nouvelles politiques; mais ce silence est interprété dans ce sens: "Pas de nouvelles, bonnes nouvelles."

Vendredi soir.

Les affaires ont semblé reprendre un peu d'activité aujourd'hui et les prix se sont maintenus fermes depuis l'ouverture jusqu'à la clôture. Le Pacifique Canadien a ouvert à 84 à Londres, en hausse a 1-2 point sur la clôture d'hier. Les recettes de la compagnie, pour la dernière semaine d'octobre, ont été aussi bien appréciées de l'autre côté de l'Atlantique que de ce côté ci. Les rumeurs d'un prompt règlement de la guerre des tarifs vont en s'accentuant et si l'horizon politique s'éclaircissait pour de bon, on entendrait bien vite de nouveaux prophètes affirmer à nouveau que le C.P.R. touchera le pair avant longtemps !

Espérons le pour les détenteurs de cette valeur et souhaitons leur aussi d'attendre moins longtemps qu'ils ont déjà attendu.

Le Dominion Coal est toujours à la hausse. Ce sont les nouvelles de Boston qui en sont la cause. Il paraît que le syndicat Whitney annonce qu'il pourra fournir avant longtemps le charbon à toutes les compagnies de gaz de la Nouvelle Angleterre. Ce stock qui était hier à 113 1-4 a monté d'un point et clôturé ferme à 114 1-4 sur de tous petits achats. Les chars Urbains de Toronto sont un peu plus fermes qu'hier, ils clôturent à 103 3-4; les chars urbains de Montréal remontent, ils sont en clôture à 277 1-4 contre 275 hier.

Le gaz qui était hier à 191 a été calme pendant toute la matinée, puis il a sauté, dans l'après-midi, de 192 à 194 sur un total de vente de près de neuf cents actions.

LES VENTES

SESSION DE L'AVANT-MIDI

ACTIONS

250	Pacifique Canadien	à 82 1-2
100	do do	à 82 5-8
25	Chars Urbains Montréal	à 275 5-8
75	do do	à 276 1-2
75	do do	à 276 7-8
125	Gaz de Montréal	à 191 1-2
9	do do	à 191 1-4
125	Chars Urbains, Toronto	à 103
50	do do	à 103 1-4
25	do do	à 103 3-8
25	do do	à 103 1-2
2:60	War Eagle ex-div	à 288
2:9 0	do do	à 288 1-2
250	do do	à 288
500	do do	à 288 1-8
1500	do do	à 288
25	Dominion Coal pref	à 113 3-4
50	do do	à 113 7-8
2	Banque de Montréal	à 249
4	do do	à 249
20	Banque du Commerce	à 150 1-4
$2:00	Oblig. Coton Col. Canada	à 98

SESSION DE L'APRES-MIDI

ACTIONS

750	Pacifique Canadien	à 82 1-2
50	Chars Urb. Montreal	à 277
100	do do	à 277 1-4
100	Gaz de Montréal	à 192
75	do do	à 192 1-4
150	do do	à 192 1-2
15	do do	à 192
4	do do	à 192
75	do do	à 192 5-8
50	do do	à 192 3-4
3.5	do do	à 193
35	do do	à 193
25	do do	à 193
50	do do	à 194
75	Chars Urbains, Toronto	à 103 3-4
250	do do	à 103 5-8
10	do do	à 103 1-2
25	do do	à 103 5-8
75	do do	à 103 3-4
1000	War Eagle, ex-di	à 289
1000	do do	à 288 1-2
25	Richelieu et Ontario	à 93 1-2
25	Dominion Coal Coy	à 91
13	Chars Urbains, Montréal nouv	à 272
50	do do	à 272 1-2
10	Royale Electrique	à 155
50	Dominion Coal, pref	à 113 7-8
15	do do	à 114 1-4
$8:00	Oblig. Canada Col. Col	à 98

Cotes des valeurs

MM. Charles Meredith & Cie., courtiers, 77 rue St-François-Xavier, nous fournissent les cours suivants de la Bourse locale:

VALEURS.	4 Nov. Vend.	4 Nov. Ach.	3 Nov. Vend.	3 Nov. Ach.
Pacifique Canadien	82¼	82¾	82¼	82½
Duluth, ord	....	....	....	....
" pfd	8	5	3	5
Cable Commercial	182½	184¼	182½	184¼
Richelieu & Ontario	97	98	90½	94½
Chars Urbain Montréal	278	277	276½	279
" do nouv	272½	272	270½	268
Electrique de Halifax	127	126	129	127
Chars Urbain, Toronto	103½	103¾	103	103½
Electrique de St-Jean	....	....	155	....
Gaz de Montreal	194½	194	192	191
Royale Electrique	156	155	156	155½
Telegraphe de Montréal	180	176	180	175
Hifx Heat & Light	25	....	25	....
Telephone Bell	175	173	175	173
Dominion Coal	11	31¼	31¼	30½
" " pref	114½	114	113½	112½
Cie Coton Montreal	154	150	154	150
Cie Coton Can, Col	75	60	70	55
Cie Cotton Merchants	155	....	155	....
Cie Coton Dominion	99	98½	99	98½
War Eagle	$2.90	$2.84	$2.88	$2.86½
Banque de Montreal	250	246	250	246
" Ontario	....	....	116	112
" Molson	205	200	205	200
" Nationale	....	....	....	....
" de Toronto	250	240	249	240
" Jacq-Cartier	....	110	....	110
" des Marchands	184½	181½	184½	181½
B. des March. d'Hifx	....	180	....	180
Banque Nouv Ecosse	227	....	227	....
Banque de Québec	....	....	....	125
des Cantons de l'Est	....	150	....	150
Banque Union	110	105	110	105
" du Commerce	150½	148	151	150½
" Ville Marie	100	92	100	92
" Imperiale	....	210	215	209
" Hochelaga	158	155	158	155
Hochelaga nouv	156	153	156	153
Hotel Windsor	110	90	110	90
Intercolonial Coal	40	20	40	20
" " pref	55	52	55	51
" " oblig	....	....	....	....
Terres du N. O pref	55	52	55	51
Land Grant, oblig	....	110	....	110
Cable Com. coup. oblig	105	....	105	....
" " oblig enreg	105	....	105	....
Heat & Light Hifx oblig	83	78	83	....
Tramway Hifx oblig	110	105	110	105
Gaz de Montreal oblig	....	....	....	....
Can. Col. Cotton oblig	100	97½	99	97½
Dominion Coal oblig	111	110	111	110
Chemin de fer St Jean	....	....	....	....
Dominion Cotton oblig	....	....	....	....
Rich. & Ont. oblig	....	....	....	....
Telephone Bell, nouv	....	....	....	....
Tramway de St Jean NB	....	....	....	....
Caribou (McKinney)	110	100	....	105

Recettes de chemins de fer

PACIFIQUE CANADIEN

Du 21 au 31 oct. 1898	$851,000
Du 21 au 31 oct. 1897	853,000
Diminution	$ 2,000

GRAND TRONC

Du 21 au 31 oct. 1898	$728,189
Du 21 au 31 oct. 1897	726,957
Augmentation	$ 1,230

Bourse de New-York

New-York, 4.—Il y a eu un commencement de panique, ce matin, chez les joueurs à la baisse sur les sucres, par suite d'une rumeur allant à dire que la compagnie Américaine avait acheté toute la récolte d'Hawaï. Ils se sont empressés de couvrir, et le stock a gagné 1 1-4 point en quelques minutes. Mais cette hausse n'a pu être maintenue, et le stock a clôturé en baisse malgré de nouvelles rumeurs disant que la compagnie avait acheté aussi la récolte de la Louisiane. Le tabac a aussi perdu 2 3-8 points pendant la journée. Les spécialités, et particulièrement les aciers fédéraux ont été lourds. Sur les chemins de fer, la spéculation semble s'être divisée: certains d'entre eux sont très demandés, pendant que les Grangers et les "Pacifique" sont complètement délaissés. Le Denver, le Rio Grande préférentiel a été plus demandé; ce dernier a monté d'un point, par suite de l'augmentation constante de ses recettes. Il a $120,700 de plus en octobre 1898, qu'en octobre 1897, et $66,000 de plus pour la quatrième semaine d'octobre. Toutes les lignes du Sud étaient fermes, par suite de rapports d'octobre également favorables. Le Wisconsin Central, le Norfolk et Western, le Chesapeake et Ohio, Missouri Pacific, etc., montrent tous des excédents sur octobre de l'année dernière. Le Rock Island a $64,381 de recettes de plus en octobre 1898, qu'en octobre 1 97, mais ses frais d'exploitation sont tellement plus élevés qu'il montre un déficit de $29,000 dans les profits nets. La décision de dissoudre la "Joint Traffic Association" n'a eu aucun effet sur le marché, parce qu'elle n'a surpris personne.

Cotes de valeurs

	3 Nov. Ouv.	3 Nov. Clo.	4 Nov. Ouv.	4 Nov. Clo.
Amer. Cotton Oil	37¼	37¼	37¾	37¾
Do do Pref	....	....	....	....
Amer. Tobacco	137	136¾	139½	136¾
Do do Pref	....	....	....	....
Amer. Sugar	114	113½	114¾	114¾
Do do Pref	....	....	....	....
Amer. Spirits	....	....	11¾	11¾
Do do Pref	....	....	....	....
A. Top & St. Fe c. payé	12¾	12¾	....	....
Do do Pref	35¾	35½	35½	35½
Baltimore & Ohio	44¾	44¾	....	....
Bay State Gas	....	....	3¾	3¾
Canadian Pacific	....	....	....	....
Canada Southern	....	53	....	....
Ches. & Ohio	....	....	....	....
Chic. Burl. & Quincey	115¾	115¾	116¼	115¾
Chicago Gas	102¾	101¾	103¾	103¼
Chic. & N. W	....	132¾	132¾	132½
Chic., R. I. & Pac	102¾	102	103¼	102¾
Chic. Mil. & St. P	102¾	102¾	103¾	103¾
Consol. Gas N. Y	....	188	....	....
Cler. C. C. & St. L	....	....	....	....
Delaware, Lack & West	....	....	....	....
Delaware & Hudson	93¾	93¾	93½	93½
Denver & R. Gr. pref	....	50¾	50¾	56
Duluth S. Shore & Atl	....	....	....	....
do do do pref	....	....	....	....
General Electric	....	....	....	....
Hocking Valley	....	....	....	....
Jersey Central	....	87	....	....
Laclede Gas Co	48	47¾	....	47¾
Lake Erie & Western	....	....	....	....
Do do pref	82	82	....	....
Lake Shore	....	....	....	....
Louisville & Nash	56¾	56¾	57½	57½
Manhattan Elev	96	96¾	96¾	96¾
Missouri Pacific	32¾	32¾	32¾	32¾
Michigan Central	....	....	....	....
National Lead Co	....	....	....	32¾
Do do pref	....	....	....	....
North American	6¾	6¾	....	....
Nor. Pac. ord. nouv	39¾	40	....	39½
Do do pref	75¾	75¾	....	75¾
N. Y. Central & Hud	114¾	114¾	....	....
N. Y. L. Erie & West	....	....	....	....
Do do II pref	....	....	....	....
Do do I pref	....	....	....	32
N. Y. Ontario & West	....	....	14¾	14¾
N. Y. C. & St. L ord	....	....	....	....
N. Y. Sus & W. pref	....	8½	....	....
Omaha, ord	....	....	....	....
Pacific Mail	....	....	33¾	34
Phila. & Read. cap. payé	15¾	15¾	....	....
Pullman	132	132½	132	132½
Southern Ry. ord	....	....	8¾	8¾
Do pref	....	34¾	35	35¾
Stand. Rope & Twine	....	....	....	....
Tenn. Coal & Iron	....	25	28¾	28¾
Texas Pacific	....	13¾	....	....
U. S. Leather Co	....	....	....	....
Do do pref	65	65	66¾	66
U. S. Rubber Co	40¾	40¾	....	40
Do pref	102	102	....	103
Union Pacific Rets	31¾	32	32¾	32
Do do pref	63¾	63¾	64	64¾
Wabash	7¾	7¾	....	7¾
Do pref	19¾	19¾	....	19¾
Western Union Tel	....	92¾	....	....
Wheeling & Lake Erie	....	....	....	....
Do do pref	....	....	....	....
Metropolitan Traction	161	163½	164	164½
Brooklyn Rapid Transit	66¾	66¾	66¾	66¾

Bourse de Londres

Londres, 4.—L'ouverture a été tranquille sur toute la ligne, mais la situation n'a pas tardé à s'améliorer, et la clôture s'est faite au plus haut. Ce sont les consolidés qui ont pris la tête du mouvement de hausse. Ce soir les boursiers voient tout en rose. Si les événements politiques répondent à leurs espérances, ils pourront justifier la hausse actuelle, sinon, une réaction sévère est à craindre. Les valeurs américaines ont été bien soutenues. Les chemins de fer du Sud ont été spécialement achetés par New-York, le Continent et Londres. Les valeurs de l'Amérique du Sud étaient aussi très fermes, mais le 4 pour cent. Espagnol est tombé, par suite de l'arrêt subit dans les négociations de la paix à Paris. Les cuivres ont beaucoup monté. Le Rio Tinto et l'Anaconda étaient spécialement très demandés.

Cours de cloture

	2 Nov.	3 Nov.	4 Nov.
Consolidés, comptant	106 13/16	106	105 15/16
do en compte	106 13/16	106 5/16	106 3/8
Pacifique Canadien	83 1/8	83 5/8	84 1/8
Erie	12 3/4	12 5/8	12 3/4
do 1er pref	32 1/4	32 3/8	32 1/2
Illinois Central	111	111 1/4	111 3/4
Northern Pacific pr	77 3/8	77 3/8	77 7/8
St. Paul, ord	112 1/8	112 1/8	112 7/8
N.-Y. Central	117 1/4	117 1/4	118
Pennsylvanie	60 1/8	60 1/2	60 1/4
Reading	8 1/4	8 1/4	8 1/4
Union Pacific pref	65 3/4	65 1/4	65 5/8
Atchison	12 7/8	12 7/8	13
Louisville	57 7/8	58	58 3/4
Grand Trunc ord	4 1/2	4 1/2	4 1/4
do 4ar. 4 p.c.	7½	7½	7½
do 1er pref	61 3/8	62 1/8	62 3/4
do 2nd pref	37 3/8	38 1/8	38 1/8
do 3me pref	16 3/8	17 1/8	17 1/8

Bourse de Paris

Paris, 4—La cote a ouvert plus haut à la Bourse aujourd'hui, sur le rapport des journaux de Londres laissant prévoir une solution pacifique de la question de Fachoda. Mais les prix sont bientôt tombés à la suite du 4 p. c. espagnol qui a fléchi par suite d'une rumeur de Bourse annonçant la rupture des négociations de la paix, faute d'entente au sujet des Philippines. Le Rio Tintos s'est élevé, par sympathie pour les prix du cuivre qui a monté, et par suite d'achats par les spéculateurs à découvert.

BEURRE ET FROMAGE

FROMAGE.—Le marché est plus ferme, et l'activité augmente. A Liverpool, la cote à monté à 43s pour le fromage colorè, et le fromage blanc est à 42s. Ici les prix sont plus élevés, et le fromage de l'ouest, de choix, ne peut pas être acheté à moins que 9 1-8c, tandis que celui de l'est fait de 8 3-4 à 8 7-8c. On cote:

Fromage d'automne

Ontario, 1ère qualité ... ... 9 à 9 1-8
Do. de Québec ... . 8 3-4 à 8 7-8

Fromage d'été, Ontario, 1ère qualité 8 3-4 à 8 7-8
Do. de Québec ... .. 8 1-2 à 8 5-8

BEURRE—Le marché reste morne et inactif, et les prix sont indécis. On peut coter:

Crêmerie, extra, en boîte ... ...18 à 18 1-4
Crêmerie, extra, en tinette ... ... .17 3-4 à 17 7-8
Crêmerie, ordinaire, beau, en boîte ... .17 1-4 à 17 1-2
Crêmerie, ordinaire, en tinette ... ... .17 à 17 1-8
Ferme de l'ouest, en tinette ... ... .14 1-4 à 14 1-2

Kemptville, Ont., 4.—600 fromages ont été offerts et presque tous vendus à 8 3-4c.

Brantford, Ont., 4.—2065 fromages ont été mis à l'affiche. Ventes: 800 à 8 3-4c; 150 à 8 13-16c; 300 à 8 7-8c.

Perth, Ont., 4.—1125 fromages mis à l'affiche Ventes: 125 blancs d'octobre. Le prix dominant était 8 3-4c.

Ottawa, 4.—1,754 fromages, dont 1,307 blanc et 447 colorés ont été mis à l'affiche et 712 ont été vendus à 8 7-8c, les colorés et 8 3-5c les blancs.

—Plus de 6,000 chasseurs parcourent en ce moment le nord de la province, à la poursuite du chevreuil. Malgré cette chasse acharnée, ce gibier paraît augmenter rapidement.

MARCHE MONETAIRE

Vendredi soir.

A Montréal, le marché est toujours dans le même état. Prêts à demande, 4 1-2 p. c.; escompte commercial, de 6 à 7 p. c.

New-York, 4 — L'argent à demande, en clôture, faisait de 1 1-2 à 2 p. c.; le dernier prêt s'est fait à 2 p. c. Papier de commerce, très bon, de 3 1-4 à 4 1-4 p. c.

Londres, 4 — L'argent est de 3 à 3 1-4 p. c. Le lingot d'argent vaut 28 1-8d. Le taux d'escompte à Londres, sur le marché libre pour les prêts à courte échéance est de 3 11-16 à 3 3-4 p. c.; et pour les billets à trois mois, il est à 3 3-4 p. c. Le taux d'escompte de la Banque d'Angleterre reste à 4 p. c.

LE CHANGE

Le change, à Montréal, était faible et morne, aujourd'hui.

Garand et Terroux, courtiers et banquiers, 3 Place d'Armes, nous fournissent les cours du change ici:

Entre banques:

Sterling, 60 jours. . . 8 1-2 à 8 9-16
" à demande. . 9 1-4 à 9 5-16
" câbles. 9 7-16
" commercial, 60 jours . . . . 8 1-8 à 8 1-4
" commerc al, 30 jours. . . . . 8 1-2 à 8 5-8

Au comptoir:

Sterling, 60 jours . . . 8 3-4 à 8 7-8
" à demande, . . 9 1-2 à 9 5-8
" câbles. 9 3-4

Francs, entre banques: longs: 5.22 1-8; courts, 5.20. Au comptoir, courts, 5.18 3-4.

Marks: longs, 94 3-4; courts, 95 3-8.

Fonds de New-York: 3-64 à 1-16, entre banques; pair à 1-16 au comptoir.

New-York, 4 — En clôture, le change sterling était facile aujourd'hui et faisait:

A demande. . 4.85 3-4 à 4.86
A 60 jours. . 4.82 3-4 à 4.83
Taux à l'affiche . . . . 4.83 1-2 et 4.87
Certificats d'argent. .. 61 1-8 et 61 3-4
Lingots d'argent. 61 1-8
Piastres mexicaines. . . . 47 1-2

New-York, 3 — Les bons du gouvernement étaient fermes et cotaient en clôture:

U. S., 3 p. c. 105 1-4
" nouv., 4 p. c., enrég.. 126 3-8
" " 4 p. c., coup. 126 1-2
" 4 p. c.... 111
" " coupons 112
" seconds. 98 1-2
" 5 p. c., enrég. 111 3-4
" " coupons . . . 112

Berlin, 4 — Le change sur Londres est à 20 marks 48 pfennings pour les chèques.

Londres, 4 — L'or est coté en clôture à 141.70 à Buenos Ayres 48.50 à Madrid; 50.50 à Lisbonne; 109.20 à Rome.

Paris, 4 — La rente 3 p. c. faisait en clôture 101 f. 97 1-2c en compte. Le change sur Londres était à 25 f. 33c pour les chèques.

LIQUIDATIONS DES BANQUES

Durant la semaine, les liquidations des banques canadiennes ont été comme suit:

Montréal, $14,115,070.
Toronto, $9,167,242, augm., 12.8 p. c.
Winnipeg, $2,465,433, dim., 26.2 p. c.
Halifax, $1,255,266, dim., 23.6 p. c.
Hamilton, $716,256, augm., 6.7 p. c.
St-Jean, N. B., $586,692, augm., 8.9 p. c.
Vancouver, $534,016.
Victoria, $700,553.

New-York, 4 — Les liquidations dans 91 villes américaines ont monté à $1,462,743,682, soit une augmentation de 20.2 p. c. sur l'an dernier.

Marche Bonsecours

Vendredi, 4 Nov.

Il y avait une assistance nombreuse au marché Bonsecours, ce matin, et les achats étaient fort actifs, au point qu'avant huit heures, nombre de cultivateurs avaient disposé de tous leurs produits. Dans l'ensemble les prix n'ont pas beaucoup changé depuis la semaine dernière, et lorsqu'il y a eu des changements, ils ont été plutôt vers la hausse.

PRODUITS DE LA FERME.

Beurre marqué, par livre	0 22 à 0 23
Crêmerie, nouveau	0 20 à 0 21
Bon beurre	0 18 à 0 20
Beurre de fermes	0 18 à 0 21
Beurre de l'ouest	0 18 à 0 21
Crême, la chopine	0 10 à 0 15
Fromage	0 10 à 0 12
Œufs en caisse	0 09 à 0 16
Œufs frais, la douzaine	0 29 à 0 32
Miel, par livre	0 08 à 0 11
Miel, en gâteau	0 10 à 0 12½
Sucre d'érable, par livre	0 07 à 0 08
Sirop d'érable, le gallon	0 75 à 0 90

FRUITS

Oranges, la douzaine	0 00 à 0 25
Bananes, la doz	0 15 à 0 20
Okaka, la pinte	0 00 à 0 10
Figues, par livre	0 10 à 0 15
Pommes fameuses, par baril	0 00 à 3 00
Pommes le panier	0 40 à 0 60
Citrons, par douzaine	0 15 à 0 25
Dattes, la livre	0 05 à 0 07
Poires, le panier	0 40 à 0 60
Raisin bleu, panier de 10 lbs	0 00 à 0 25
Raisin blanc, panier de 10 lbs	0 00 à 0 25
" Rogers, panier de 10 lbs	0 00 à 0 75
" Catarobs	0 00 à 0 20
Citrouilles, la douzaine	0 00 à 1 50
Courges, la douzaine	0 60 à 0 75
Courges, la douzaine	0 60 à 0 75
Coings, le panier	0 25 à 0 50

LEGUMES

Une seule personne avait des tomates mûres et en demandait 40c le seau de 12 pintes. Les autres légumes cotaient comme suit:

Choufleur, la doz	0 00 à 1 25
Blé d'inde, la doz d'épis	0 00 à 0 08
Carottes, la botte	0 00 à 0 20
Porreaux, la botte	0 00 à 0 20
Betteraves, la botte	0 00 à 0 20
Pommes de terre, le sac	0 50 à 0 60
Navets la botte	0 00 à 0 30
" rouges, la douzaine	0 00 à 0 30
Choux, la doz	0 20 à 0 25
Persil, la douzaine	0 10 à 0 12
Salade, la douzaine	0 00 à 0 10
Celeri, la douzaine	0 00 à 0 20
Oignons, le panier	0 00 à 0 25
Radis, la botte	0 00 à 0 25
Menthes, la douzaine bottes	0 25 à 0 25
Salsifis la doz bottes	0 00 à 0 50
Epinards, le grand panier	0 00 à 1 00
Artichauds, la boite	0 00 à 0 30

VIANDES

Bœuf, 1ère classe, lb	0 11 à 0 13
Bœuf, 2ème qualité, lb	0 09 à 0 12
Bœuf, 3ème qualité, lb	0 01 à 0 07
Bœuf salé	0 08 à 0 12
Langues	0 00 à 0 10
Saucisse, la livre	0 00 à 0 10
Agneau, quartier de devant, la lb	0 06 à 0 08
Agneau, quartier derrière	0 10 à 0 12
Mouton, quartier de devant la lb	0 00 à 0 08
" de derrière la lb	0 00 à 0 10
Porc frais, par lb	0 10 à 0 11
Bacon fumé, par lb	0 11 à 0 12
Jambon fumé, par lb	0 14 à 0 15
Veau, quartier derrière	0 12 à 0 00
Veau, quartier devant	0 07 à 0 08
Saindoux	11 à 0 12
Chevreuil, quartier de devant	0 00 à 0 06
" de derrière	0 00 à 0 12½

BASSE-COUR

Pigeons, la paire	0 00 à 0 25
Pigeonneaux	0 00 à 0 30
Canards, la lb	0 10 à 0 12
Dindes frais, la livre	0 10 à 0 11
Oies gelées, la livre	0 00 à 0 08
" fraîches, la livre	0 00 à 0 08
" jeunes, la livre	0 00 à 0 18
Poulets du printemps, la lb	0 09 à 0 10
Canards noirs, la paire	0 65 à 0 75
Pleuriers la douzaine	2 50 à 3 00
Sarcelles, la paire	0 35 à 0 40
Becasses, la doz	0 00 à 2 50
Perdrix	0 60 à 0 75
Cuisses de grenouilles	0 15 à 0 25

POISSONS.

Poisson blanc, la lb	0 08 à 0 10
Doré, la lb	0 08 à 0 10
Esturgeon, la lb	0 08 à 0 10
Truite Saumonée, la lb	0 08 à 0 10
Perche, la lb	0 08 à 0 10
Halibut (pêté), la lb	0 12 à 0 15
Saumon de Gaspé, la lb	0 00 à 0 20
Saumon de Colombie Anglaise	0 00 à 0 25
Barbue, la livre	0 08 à 0 10
Anguille, pièce	0 20 à 0 25
Morue fraîche, la lb	0 05 à 0 06
Finnan haddie, la lb	0 00 à 0 08
Lacaiche, doz	0 00 à 0 25
Huitres Malpeques, la douzaine	0 00 à 0 20

LA BAISSE CONNTINUE

Elle affecte toutes les cereales

TOUS LES MARCHES FLECHISSENT

Comme ces jours, derniers le grain suit un mouvement contraire à celui des valeurs

Vendredi soir.

L'histoire de la journée est la répétition de celle de ces derniers jours. Le marché de Liverpool a donné le ton en fléchissant un peu. Ceux des Etats-Unis ont suivi le mouvement, avec des alternatives de hausse et de baisse pour finir avec une perte de quelques fractions. A Chicago, la clôture s'est faite aux prix suivants: BLE, nov., 65 3-4c; déc., 66c; mai, 66 3-4c. MAIS: nov., 31 5-8c; déc., 31 7-8c; mai, 33 3-4c. AVOINE: nov., 23 3-4c; déc., 24c offert; mai, 24 3-4c.

C. D. Monk, gérant local de J. S. Bache et Cie., 16 rue St-Sacrement, reçoit de Chicago les rapports suivants: Les câbles de Liverpool étaient plus bas, et notre marché les a suivis. Les affaires se sont faites sur une petite échelle, et ce sont les baissiers qui les ont faites presque toutes; aussi quelques bonnes nouvelles feraient-elles monter les prix de suite. Les expéditions ont été très importantes, mais les arrivages le sont encore plus. Le temps se maintient au beau. Le maïs est calme, par suite du beau temps.

4 Nov.		Clô. du 3	Ouv.	Plus haut	Plus bas	Clô.
Blé	Déc.	66¾	66	66¾	65¾	66-o
	Mai	67¼	66¾	66¾	66¼	66¾
Maïs	Déc.	32½-o	32	32¼	31¾	31¾-o
	Mai	34¼-o	33¾	34	33¾	33¾-o
Avoine	Déc.	24½-o	24	24¾	24	24
	Mai	25	24¼	24¾	24¾	24¾-o

o—offert. d—demandé.

New-York, 4 — Blé, sur place, facile. Au début, les livraisons à venir étaient faibles et plus basses, suivant en cela la baisse survenue à Liverpool, et aussi à cause des ventes considérables résultant de forts arrivages de blé du printemps et d'une faible demande pour l'exportation. Un mouvement plus élevé à la suite de fortes expéditions, d'achats de couverture et de la nouvelle de transactions considérables à Chicago pour l'exportation; mais une réaction tardive est survenue comme résultat de ventes par les détenteurs. La clôture s'est faite comme suit: Mars, 74 3-4; mai, 71 3-8; déc., 73 7-8. C'est une baisse de 3-8 à 1-2 sur les prix d'hier. Le maïs a suivi un mouvement analogue et a perdu 1-4c durant la journée. Il a fini: mai, 38 7-8; déc., 37 7-8c. L'avoine était morne.

Dun & Cie diront demain, dans leur revue hebdomadaire: "Les exportations de blé continuent d'être très fortes et ont monté, farine comprise, à 4,699,576 boisseaux, des ports de l'Atlantique, contre 3,287,536 l'an dernier, et 1,029,838 des ports du Pacifique contre 1,592,232 l'an dernier. Mais ces lourdes exportations ont été égalisées par les arrivages de l'Ouest, qui ont monté à 9,490,092 boisseaux contre 7,600,993 l'an dernier. Les prix n'ont pas changé sensiblement. Le maïs se dirige abondamment vers l'étranger. Les exportations durant la semaine ont monté à 3,011,085 boisseaux, contre 1,812,943 l'an dernier. Les prix se maintiennent bien.

Liverpool, 4 — Le blé sur place était morne au début et l'on cotait le No. 1 roux printanier du nord à 6s 3 1-2d. La clôture s'est faite plus bas à 6s 3d. Les livraisons à venir ont aussi baissé. Le blé décembre a ouvert à 6s 0 3-4d, et fini à 6s 0 1-2d. Celui de mars a ouvert à 5s 10 1-2d et a fini à 6s 10 5-8d. Le maïs a été tranquille et a fini légèrement en baisse mais soutenu, à nov., 3s 9 1-2d; déc., 3s 9d; mars, 3s 7d. Le maïs américain mélangé, sur place, a fini à 3s 10 1-4d. Les pois canadiens ont fléchi et cotaient aujourd'hui 6s.

MARCHE LOCAL

GRAINS. — Le marché local était assez terne aujourd'hui et les prix ont peu changé. Le blé est difficile à trouver. Celui d'Ontario cote 69c aux ports d'expédition. Le blé dur No 1 de Manitoba faisait de 70 à 72c et le No 1 du Nord, 67c à Fort William. Les pois sont indécis et le marché faiblit à la suite de celui de Liverpool. Le prix est d'environ 67c. L'avoine cote 30 1-2, cargaison flottante. Le blé d'Inde cote 40 1-2, cargaison flottante et les offres sont faibles. Le seigle est inactif et vaut de 54c. Le sarrasin se vend de 49 à 50c.

FARINES. — La demande de farine est assez bonne. On cote:

Patente d'hiver	3.80 à 4.10
Straight Roller	3.65 à 3.75
Straight Rollee, poches	1.75 à 1.85
Patente Manitoba	4.50 à 4.60
Forte de boulanger	4.15 à 4.25

ISSUES ET GRUAU — Marché soutenu et une bonne demande pour le gruau $3.60 le baril, et à $1.75 par sac. Les sons et la moulée d'Ontario sont en demande croissante et les détenteurs trouvent facilement preneurs, car l'approvisionnement est faible. On cote: Son de blé d'hiver d'Ontario, $11.50 à $12.00 la toune; moulée d'Ontario, $13 à $14; son de Manitoba, $11.00 à $11.50, sacs compris; moulée, $15.00, sacs compris.

PROVISIONS

Le marché est inactif et la demande se limite au bacon. Les autres produits sont négligés. On cote:

Mess Canadien, lourd	$16.50 à $16.50
Jambon fumé	10 1-2 à 11 1-2
Bacon, la livre	11 1-2 à 12c
Saindoux canadien pur, la livre	7 1-2 à 8c
Saindoux mélangé la livre	5 à 5 1-2c

Chicago, 4 — Les provisions et surtout les lards sont en bonne demande. Les prix pour le comptant se maintiennent très forts. La clôture s'est faite aux prix suivants: LARD, nov., $8.00; déc., $8.02 1-2; janv., $9.07. — SAINDOUX: nov., $4.95; déc., $4.97; janv., $5.02 à $5.05. — DEMI-COTES: déc., $4.65; janv., $4.65.

Liverpool 4. — Les provisions étaient soutenues aujourd'hui, et cotaient: Lard, 50s; saindoux, 20s 6d; suif, 20s; jambon, 33s 6d; épaules, 12 à 14 lbs., 23s. Bacon: Cumberland cuts, 28 à 30 lbs., 33s 6d; short rib, 20 à 24 lbs., 32s 6d; long clair, milieu, léger, 25 à 28 lbs., 31s 6d; do., lourd, 40 à 45 lbs., 31s; court, dos., 16 à 18 lbs., 31s; ventres, 14 à 16 lbs., 37s.

LE SPORT

ATHLETISME

Le temps des expériences est passé. Les joueurs des divers clubs qui se disputent le championnat du football ont chacun leur poste assigné

CHOSES FEMININES

REVUE DE LA MODE

COMME la femme, la mode varie. Mais les femmes ne se laissent pas prendre au dépourvu. Elles ont déposé leurs toilettes d'été pour ce qu'on appelle la mi-saison, si éphémère. Mais c'est pour l'hiver qu'elles se préparent. Elles ne veulent pas que le froid les glace ou les brûle mais elles n'entendent rien céder sur les "performances". Il faut, sinon être belle, du moins être, avant tout, élégante. Ne l'est pas qui veut. C'est une mesure exquise, l'élégance!

L'étoffe dominante pour le jour est d'ores et déjà indiquée : le drap. Il est si commode! Il tombe si droit et si juste! Il se prête si bien aux formes collantes comme aux plis et aux traînants! De jupes bouffantes, on n'en veut plus ; on se contentera de les évaser dans le bas, en y échelonnant des volants qui laisseront entrevoir la jupe de soie. C'est le prochain cri.

Avec cela l'habit rond ou, dans la note la plus simple, le petit habit au lieu de la jaquette. On en allongera la jupe si l'on veut être "plus habillée". Il y a encore la tunique russe croisée de côté, ajustée, qui sera parfaite en peau de loutre rehaussée de guipure et bordée de vison ou de zibeline. Car la guipure et aussi la broderie envahissent tout. On dirait d'une revanche. On en mettra sur tous les fonds, même on y fera des applications de velours sur velours sur les jupes, les vestons.

Mais les fourrures, et surtout la loutre et la zibeline feront avalanche. On en adaptera plus que jamais au bord des volants, des jaquettes, des habits. Voici une grande pèlerine Louis XV, en zibeline. Et encore cette grande étole, doublée d'hermine ou garnie de chinchilla. La dentelle n'est pas exclue. Mais fourrure sur fourrure sera le chic suprême. Elles s'enlaceront dans les chapeaux, aux plumes, aux aigrettes toujours hautes.

Quant aux toilettes du soir, que seront-elles ?

En mousseline de soie blanche, en panne, en satin, garnies de fourrure et parsemées de Chantilly. Aux épaules, des noeuds en mousseline de soie noire ou rose. Sur les manteaux ou les longues pelisses de satin noir, encore de la dentelle, toujours de la dentelle. Et les bijoux! moins que jamais proscrits. Des pierres, des émaux, des ciselures, les pierreries faisant concurrence aux diamants!

Ce qui reviendrait à dire qu'il n'y a rien de nouveau sous le ciel et que nous n'avons rien inventé. Car la fourrure fut toujours la noble toquade de la France historique et les tsars se faisaient orgueil d'offrir les plus belles. De nos jours, l'impératrice douairière de Russie possède une pelisse de queues de zibelines, estimée plus de 300,000 francs. Alexandre a envoyé trois fourrures merveilleuses, en renard noir, à Napoléon, qui en donna une à Désirée Clary, la future reine de Suède.

Le costume tailleur non plus ne date pas d'hier. L'ex-impératrice Eugénie l'inaugurait — de couleur Bismarck alors, ô ironie! — dans sa première visite officielle au château de Pierrefonds, restauré par Viollet-le Duc. Il était garni de boutons recouverts de médailles anciennes. On trouva cette nouveauté si commode qu'on l'a depuis conservée.

Mais les plumes, quel joli chapitre elles réclameraient! D'abord, sous les Valois et plus tard sous les Bourbons, les femmes les prisaient peu, mais les hommes en raffolaient. Henri III fixe une aigrette à son toquet de velours. Voyez là-dessus les Clouet au Louvre. Marie-Antoinette met les plumes à la mode. Elles atteignent une hauteur telle que les grandes dames étaient obligées de se baisser pour passer sous les portes du palais de Versailles. Les plumes de la duchesse d'Angoulême sont restées célèbres.

A quoi tient la vie ? Et que la mode réserve donc de surprises à ses élues! L'impératrice Joséphine avait dû son salut, le soir de l'attentat de la rue Saint-Nicaise, à Paris, à une manie de goût. On lui avait apporté un cachemire — ils étaient très recherchés alors — de couleur bleue. Elle fit arrêter le cortège pour qu'on lui en allât chercher un autre, jaune, celui-là, et plus seyant. Il en résulta un retard et la terrible explosion se produisit trop tôt. Napoléon qui avait grondé se rasséréna. Il était fataliste et Joséphine était donc toujours son étoile!

CONSEILS ET RECETTES

LE CERNE DES YEUX

Lorsqu'on a les yeux cernés, la meilleure chose à faire, c'est de les baigner avec de l'eau et du genièvre, ou de la teinture d'arnica et de l'eau, en laissant séjourner un peu la compresse sur l'oeil. Si vous n'avez ni genièvre, ni arnica, frottez-vous le dessous des yeux avec un peu de beurre frais, ou appliquez-y un morceau de viande crue.

POUR LA CHEVELURE

Les Allemands, qui sont renommés pour la longueur et l'abondance de leurs cheveux, recommandent d'appliquer à la chevelure le traitement suivant: deux fois par mois laver la tête avec de l'eau où vous avez fait bouillir plein deux poignées de son et fait dissoudre un peu de savon blanc. Frottez ensuite les racines des cheveux avec un jaune d'oeuf légèrement battu, laissez reposer pendant quelques minutes et lavez la tête avec de l'eau pure tiède. Essuyez et séchez bien les cheveux avec un essuie-mains et peignez-les en les séparant avec les doigts. Si la chevelure était trop sèche avant ce lavage, un peu de pommade serait utile.

—Une tentative est faite en ce moment pour organiser les porteurs de polices dans la défunte Canadian Mutual Life Association et obtenir une enquête sur le transport de cette compagnie à la Massachussetts Benefit Association qui est maintenant en faillite. Il y a plus de 800 porteurs de ces polices qui cherchent à se faire rembourser à même le dépôt de $100,000 qui est entre les mains du gouvernement et constitue tout l'actif de la compagnie.

LA CUISINE POUR TOUS

LE COING, ce dernier fruit du verger, est certainement excellent, mais quand il est cuit ; cru, son âpreté le rend immangeable. Il est donc plus simple de le transformer en gelée, que l'on est fort aise de trouver en certaines circonstances.

L'apprêt du jus—Couper les coings en huit morceaux chacun; après les avoir frottés avec un torchon, pour retirer le duvet; les peler, retirer les coeurs et pépins, et les jeter au fur et à mesure dans de l'eau fraîche citronnée pour les empêcher de noircir. Aussitôt épluchés les mettre dans une bassine en cuivre avec de l'eau froide (un litre par livre de fruits) ; faire partir en ébullition et continuer ensuite la cuisson, bassine couverte, jusqu'à ce que la pulpe des coings cède parfaitement sous le doigt. Alors, les renverser sur un tamis de toile, placé au-dessus d'un récipient quelconque et laisser égoutter sans toucher au fruit.

Observation—Nous disons ici de peler les coings, parce que les quartiers qui restent peuvent alors être utilisés de suite, en compote ou adjoints à une marmelade de pommes ; mais pelures et coeurs doivent être ajoutés aux quartiers, quand ceux-ci sont mis en cuisson, et voici pourquoi ; tout comme l'écorce de citron, la pelure jaune du coing contient une somme de parfum qu'il ne faut pas laisser perdre, de même que les coeurs et pépins détiennent du mucilage, qui est l'âme de la gelée. On met ces pelures et coeurs sur les quartiers de coings de sorte qu'en renversant ceux-ci sur le tamis, pelures et coeurs se trouvent en dessous, ne gênent pas, par conséquent, pour enlever les quartiers.

Dosage du jus et du sucre—Avant de procéder à l'évaluation du jus, il est bon de le décanter et de le passer à travers une mousseline.

Un demi-litre de jus, pèse environ 470 grammes. Or, ajouter 450 grammes de sucre cassé à la main par demi-litre, et en calculant d'après ces proportions, s'il y a des fractions : soit, par exemple pour 2 litres et 3 décilitres de jus, à 450 grammes par 5 décilitres, ce sera donc 2 kilos et 70 grammes de sucre qu'il faudra.

Cuisson de la gelée—Mettre le jus et le sucre dans la bassine et faire partir en ébullition, en provoquant la fonte bien égale du sucre. Enlever soigneusement l'écume qui se produit pour assurer la limpidité de la gelée, et avoir le soin même de laver à chaque fois l'écumoire à l'eau tiède pour ne pas rapporter d'écume dans la gelée.

La cuisson de la gelée ne commence réellement qu'après l'évaporation complète de l'eau, et on la constate par un bouillonnement plus serré.

Vérifier alors très fréquemment le degré, jusqu'à l'instant où la gelée fait la nappe, c'est-à-dire quand elle ne se détache de l'écumoire élevée au-dessus de la bassine, que lentement et en larges gouttes. On peut du reste vérifier la cuisson à ce moment, en faisant tomber quelques gouttes de gelée sur une assiette froide. Retirer du feu et attendre un quart d'heure avant de mettre en pots.

Observation—Il n'y a pas de temps fixe pour la cuisson de n'importe quelle gelée et confiture ; il n'y a que le degré que nous indiquons qui démontre que cette cuisson est à point. Mais vouloir fixer un temps déterminé est une folie, parce qu'il faut tenir compte, et de l'intensité du calorique et de la quantité sur laquelle on opère.

Sommaire du "Monde Illustré" de cette semaine

Texte—Chateaubriand et Veuillot, par Grégoire le Solitaire.— Chronique parisienne, par R. Brunet.— La Toussaint, par Mathieu.—Poésie : Pensées d'automne, par J. D. Bergeron.—La bête-blanche, par A. H. de Trémaudan.—Conseils à une jeune fille, par V. Wugo.—Le nouveau gouverneur.—Propos fantaisies.—Poésie: L'oeuvre humaine, par Abel Letalle. —Innocents et infortunés, par J. H. Beniakoff.—Le troubadour, par Lys de la Vallée.—Epigramme. — Des fleurs pour un pleur, par F. de Thermes.—Récréations en famille, par Tom-Tit.—Poésie: Pensée d'automne, par Mme A. Daudet.—Zoologie, par V. Delosière.—La déroute de Samory —L'art culinaire.—Amusements. — Jeux et amusements.— Devinette. — Feuilleton.—Choses et autres.—Nouvelles à la main.

Gravures.—Les Français au Soudan: La déroute de Samory. — Le nouveau gouverneur-général du Canada, Lord Minto: La comtesse Minto; Miss Violet-Elliot, fille de Leurs Excellences.—Beaux-Arts: Le gros dégoûté (double page) —Devinette. Abonnement:

1 an	$3.00
Six mois	1.50
Quatre mois	1.00

BERTHIAUME et SABOURIN, Propriétaires
42 Place Jacques-Cartier, Montréal.

La consomption guerie

Un vieux médecin retiré, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la formule d'un remède simple et végétal pour la guérison rapide et permanente de la Consomption, la Bronchite, le Catarrhe, l'Asthme et toutes les Affections des Poumons et de la Gorge, et qui guérit rapidement la Débilité Nerveuse et toutes les Maladies Nerveuses ; après avoir éprouvé ses remarquables effets curatifs dans des milliers de cas, trouve que c'est son devoir de le faire connaître aux malades. Poussé par le désir de soulager les souffrances de l'humanité j'enverrai gratis à ceux qui le désirent, cette recette en Allemand, Français ou Anglais, avec instructions pour la préparer et l'employer. Envoyer par la poste un timbre et votre adresse. Mentionner ce journal.

W. A. Noyes, 820 Powers' Block, Rochester, N. Y. jno

Fausses dents sans palais

Couronnes en or ou en porcelaine posées sur de vieilles racines. Dentiers faits d'après les procédés les plus nouveaux. Deuts extraites sans douleur chez J. G. A. Gendreau, dentiste, 20 rue St-Laurent, Montréal.

POUR LES ENFANTS

LE QUATRIEME PAUVRE

La mère chantait, pour endormir son enfant, un de ces vieux chants venus on ne sait d'où, comme les pèlerins d'autrefois. Devant elle, au delà du seuil de la ferme, une prairie descendait, étroite, tondue ras par la dent des moutons, et où séchaient des langes et de menues hardes blanches posées sur des cordes tendues ; puis c'étaient des dunes de sable, toutes pareilles, fuyantes, désertes, incultes, où parfois, lorsque le vent soufflait en rafales, des touffes de jonc clairsemées faisaient en se pliant courir un frisson d'argent. Très loin, dans les beaux jours, on apercevait la mer comme une bande de lumière, la mer sans navires d'une côte sans profondeur et sans abri.

Le pays n'était pas gai, mais Julienne s'y plaisait parce qu'elle y était née. Il eût été inhabitable, s'il n'y avait eu derrière la ferme quelques champs entourés de murs en pierres sèches, où poussaient assez bien l'avoine et merveilleusement les pommes de terre. En faut-il beaucoup plus pour être heureux? Julienne ne le pensait pas, ou, pour mieux dire, elle ne se l'était jamais demandé. Elle aimait sa Renardière, la dernière ferme avancée en éperon dans le sable des plages ; elle aimait ses quatre enfants, son mari, qu'elle avait pris pauvre et qui peinait rudement, tantôt bêchant la terre, tantôt récoltant le varech ou tirant la seine avec le fils aîné ; elle avait grande miséricorde pour les mendiants qui passaient, et, avec six amours et une pitié comme ceux-là, Julienne avec raison n'enviait personne.

Il faisait ce soir un temps gris, très bas, qui limitait l'horizon et ne disait pas l'heure. Cependant le soleil devait se coucher. La pluie fine tombait par la cheminée sur le couvercle de la marmite et grésillait sur les charbons. L'homme était en mer avec son fils Hervé ; la femme berçait l'enfant le plus jeune et chantait la chanson indéfinie des longues attentes :

Il n'est pas core sept heures et demie,
Comme le vent qui donne ici,
Comme le vent qui frappe et donne,
Comme la pluie qui tombe aussi.

Le bruit de la barrière invisible qui s'ouvrait et retombait, là, tout près, dans le courtil qui touchait la maison, fit se redresser Julienne. Elle écouta. Un seul pas résonnait sur le sol mouillé.

"Ce n'est pas eux," pensa-t-elle.

Et un homme qui portait un paquet noué au bout d'un bâton apparut, comme une ombre noire, dans l'ouverture de la porte. Elle eut peur, parce qu'elle était seule. Elle ne voyait que deux yeux roux, qui la regardaient et une barbe de coureur de routes, à moitié blanche, à moitié blonde, élargie par le mauvais temps et collée en mèches par la pluie.

"Que demandez-vous? fit-elle. Le couvert pour la nuit? "

L'homme inclina la tête pour toute réponse.

Elle crut le reconnaître ; car, éloignés des bourgs et des villages comme ils l'étaient à la Renardière, ils logeaient souvent les voyageurs et les vagabonds.

"Allez dans la grange ; mettez-vous dans la paille qui est tirée. Mon mari vous portera la soupe tout à l'heure, je l'entends qui vient."

Elle n'entendait que son coeur qui disait : "Viens! viens! " et qui se rassura, et songea au nourrisson, et se remit à suivre la chanson tranquille des heures lorsque le mendiant se fut retiré.

Il n'est pas core huit heures et demie...

Elle avait la figure maigre, jeune encore, et, sous les bandeaux châtains à moitié cachés par la coiffe, des yeux noirs, faciles aux larmes, qui s'inquiétaient vite et riaient rarement et par éclairs. C'était une nature maternelle et primitive, que la solitude des campagnes avait gardée intacte. Quand Julienne voulait, l'homme, plus grossier et plus rude, cédait presque toujours ; il avait, obscurément, le sentiment de l'abri profond de cette maison qu'elle mettait en ordre, sans relâche et sans bruit, et lui, tout le jour dehors, dans le vent des plages ou de la mer, quand il rentrait, il montrait ses dents blanches.

La main qui agitait le berceau diminua l'amplitude de l'oscillation, la réduisit à un petit frémissement, puis se détacha de l'osier, qui cessa de se plaindre. Et ce fut alors que le vent gémit plus fort autour de la maison et que la mère devint une pauvre femme seule, attentive et angoissée.

Pour ne pas avoir peur, elle se leva et s'occupa du ménage. Une demi-heure s'écoula ; la nuit tombait. Tout à coup :

"Nous voilà! dit l'homme. J'ai faim. Mauvaise pêche! "

Il entra, moitié paysan et moitié marin, vêtu de toile bleue et coiffé d'un casque de toile cirée jaune. Sa longue tête aux yeux enfoncés se pencha dans l'ombre de la pièce pour chercher la mère, qui s'était accroupie près du foyer et qui écumait la soupe. La femme l'aperçut, fit un signe de tête, sourit au fils qui, derrière lui, par-dessus l'épaule paternelle, tâchait de voir aussi.

"Bonsoir, m'man! "

Elle embrassa le grand fils, qui tendait sa joue mouillée de sel et de brume, et alluma la bougie, qu'elle avait économisée jusque-là. La flamme éclaira, le long du mur, une bourriche creuse où achevaient de mourir trois poissons à peau rugueuse, couleur de vase, sous deux crabes lie de vin, aux pattes repliées, pareils à des galets de marbre.

"C'est la soupe pour demain, dit l'homme. La mer est trop forte ; mangeons".

Ils prenaient place autour de la table, et le fils fermait la porte, quand la porte fut repoussée de l'extérieur.

"Peut-on entrer ? demanda une voix.

—Où couche-t-on ici? demanda une autre.

—Dans les fossés de mes champs ! cria l'homme. En voilà des cheminaux qui ne savent pas parler! Où couche-t-on! Est-ce que je tiens une auberge?"

Dans le trou brumeux de la porte, et noires dans les demi-ténèbres du crépuscule finissant, deux ombres se reculèrent à l'approche du paysan. Les errants le jugeaient trop grand et trop solidement musclé; ils baissèrent le ton.

"Vous ne voudriez pas nous laisser dehors par le temps qu'il fait? reprit l'un d'eux.

—En vérité, si, tas de fainéants ! On ne voit qu'eux sur les routes où il n'y a pas de travail à faire ni à prendre. Et il faut travailler pour leur donner ce qu'ils veulent ! Allez coucher dans les cailloux de la côte : les poissons ne vous dérangeront pas.

—J'en ai déjà logé un dans la grange, dit posément Julienne. Elle est assez grande pour trois, m'est avis".

L'homme s'était retourné, mécontent, s'était rassis, et mangeait sans rien dire.

Le vent grondait. On entendait le frottement des manteaux des gueux sur le mur.

"Fais-leur la charité, reprit Julienne.

—Ils sont trop, à la fin! Tous les jours ouvrir sa maison, donner sa paille dont les bêtes ne veulent plus ensuite, et donner la soupe chaude ! Non, c'est trop souvent!"

Mais, comme il disait cela sans s'interrompre de manger, et plutôt comme un regret d'une faiblesse déjà consentie, Julienne dit:

"Bonnes gens, longez la maison, et au fond de la cour, quand vous aurez dépassé l'écurie, entrez dans notre grange, et séchez-vous. Tout à l'heure j'irai vous servir".

Lorsque le paysan, sa femme et son fils Hervé furent seuls dans la maison close, avec les trois enfants qui dormaient dans la chambre voisine, ils se mirent à parler de la saison de pêche, qui était mauvaise, et de la récolte, qui avait mal réussi. Depuis deux mois que le froment était battu, les deux hommes couraient inutilement la côte, les dorades et les lubines se faisaient rares; le mulet semblait avoir fui en haute mer, les casiers tendus pour prendre les homards ne prenaient que des crabes, et les quelques poissons de roche pêchés à la ligne sur les basfonds pierreux de Faillebelle ne pouvaient être d'aucun profit. Ce sont des bêtes couleur d'arc-en-ciel dont personne ne veut que les pêcheurs.

"Ecoute, Julienne, conclut le métayer, si cela continue, je ne pourrai plus payer la ferme, et le maître nous chassera. Tu as le coeur trop tendre pour les mendiants et les cheminaux; à partir de demain je leur fermerai la grange, et, s'ils ne s'en vont pas, je leur courrai dessus avec Hervé, qui est d'âge à tenir une fourche".

Le jeune gars montra ses poignets, dont les os étaient saillants sous la peau brune. La mère regarda les deux hommes d'un air de reproche, soupira, trempa une seconde soupe avec ce qui restait de bouillon dans la marmite, et sortit avec une écuelle fumante dans la nuit. Elle avait pris une lanterne dans sa main gauche, et, comme elle longeait la maison, elle aussi, elle vit, dans le rayon qui la précédait et trouait les ténèbres, une forme mouvante.

Elle s'arrêta, et retint un cri. Elle pensa que c'était un pauvre encore qui venait demander un abri, et elle éleva un peu la lumière pour se rendre compte. En effet, un vieux, dont la barbe était roulée comme les vrilles des pois de mai et qui portait un chapeau d'ancêtre vendéen, à grands bords, déformé par l'usage de deux ou trois générations, s'avança dans la lueur et dit:

"Pour l'amour de Dieu, maîtresse Julienne, ne me laissez pas coucher dehors!

—Vous parlez comme les autres pauvres parlent plus, dit Julienne ; je vous logerai donc, mais ce sera la dernière nuit. Mon mari fermera la grange. Comment vous appelez-vous?

—La Misère".

Elle le considéra, et fut étonnée de ce qu'il avait les yeux très bleus et très doux, comme un enfant. Malgré le vent qui soufflait et la pluie qui tombait, elle ne se sentait pas plus pressée de rentrer que si on eût été dans la saison chaude, un jour de clair soleil. Elle demanda:

"Je ne sais pas si vous dites votre vrai nom. Mais d'où venez-vous, la Misère?

—De partout.

—Vous reçoit-on bien?

—De moins en moins.

—Alors pourquoi marchez-vous toujours, sans savoir où vous logerez ?

—Pour empêcher le coeur des hommes de se fermer tout à fait. Quand je passe, il n'y a que moi; quand je suis passé, Dieu bénit".

Maîtresse Julienne, de la Renardière, trouva que ce pauvre avait l'air d'un des apôtres qui sont sculptés et peints dans l'église de son village, et elle dit, sachant bien que la nuit est pleine de passants que nul ne connaîtra jamais tous:

"Venez, le meilleur coin est à droite, au fond; si vous ne trouvez pas de paille fraîche, tirez-en de la meule; moi, je vous le permets".

Et quand les quatre mendiants furent assis en cercle autour de l'écuelle et éclairés par la lanterne que la femme pendit à un clou du mur, la grande nuit suivit son cours. La bourrasque redoubla ; la grande marée qui montait laissait tant de bruit dans le vent, qu'on eût dit qu'elle battait la maison et voulait la détruire.

Julienne cependant rentra contente, et dit :

"Ils sont quatre à présent, autant que nous avons d'enfants."

* * * * * * * * * * * * * * *

Au petit jour, le père et le fils se levèrent pour panser les bêtes et voir si le temps permettait de se risquer sur la mer.

Mais à peine avaient-ils franchi le seuil, que Julienne se mit à crier :

"Accourez ! à moi ! quel malheur !"

Ils furent en un instant près d'elle, au fond de la seconde chambre, et, tandis qu'elle fondait en larmes, ils virent l'armoire ouverte et le tiroir défoncé, où les économies de l'année avaient été serrées.

L'homme devint furieux ; il s'en prit à sa femme, grâce à laquelle pourtant la Renardière avait toujours été heureuse, et lui fit une scène terrible, l'accablant de reproches :

"N'est-ce pas ta faute ? Pourquoi reçois-tu les voleurs ? Te voilà bien, avec ton coeur stupide ! Cours après eux maintenant ! Nous sommes ruinés, et c'est toi qui l'a voulu, brigande, hôtesse de cheminaux et de va-nu-pieds !"

Le petit Hervé était tout pâle de saisissement de voir pleurer sa mère et s'emporter son père.

Ce ne fut qu'après une demi-heure que le paysan s'avisa de rechercher si on ne retrouverait pas les voleurs. Il traversa la cour, prit sa fourche dans l'écurie, et entra dans la grange. La femme et le fils l'accompagnaient, en arrière.

Sur la paille, il n'y avait plus que le quatrième pauvre, qui dormait.

"Houp ! Debout, misérable ! Où sont les autres ?"

La Misère ouvrit les yeux, sans bouger. Il était enveloppé dans sa limousine, qui n'avait plus de couleur, et son visage avait la pâleur des tiges sèches de froment qui l'enveloppaient.

"Tu n'as pas l'air de comprendre, coquin ! Où sont les autres ?"

Mais le regard de ce pauvre était si clair et si profond, que l'homme crut voir la mer du large, qu'il voyait tous les jours du bord de son bateau. Tout affolé de colère qu'il fût, il n'osa pas toucher le mendiant, et dit moins rudement :

"Je ne t'accuse pas ; je ne te ferai pas de mal. Dis-moi seulement où sont les autres qui ont volé.

—Voilà bien un quart d'heure que j'ai entendu courir devant la porte, métayer de la Renardière. Mais, au train dont ils allaient, vous ne les rattraperez pas."

Et toujours couché, semblable à une statue par le calme des traits, parlant comme quelqu'un qui avait autorité, il demanda :

"Que t'ont-ils donc volé? Ton bonheur ?

—Non.

—Un de tes enfants ?

—Non.

—Ta conscience d'honnête homme qui a toujours bien travaillé et bien fait son devoir ?

—Non. Ils m'ont pris quinze pistoles d'argent que j'avais mises dans mon armoire.

—Alors, dit le pauvre, tu n'as perdu que ce qui se répare. Que me donneras-tu si je te fais retrouver ce qu'on t'a pris ?

—Choisis, dit le paysan.

—Je choisis la clef de ta grange, dit la Misère.

Le métayer de la Renardière regarda la longue pièce de fer rouillée, usée, qui dépassait la serrure, et haussa les épaules.

—C'est pour y revenir ? dit-il.

—Moi ou d'autres ; car tu perdras toujours plus à fermer ton coeur et ta grange qu'à les ouvrir l'un et l'autre. Décroche ta seine, ta plus grande, et suis-moi.

Il se leva, et le métayer, qui était grand, remarqua que ce pauvre avait la tête de plus que lui. Il n'en obéit que mieux, et, sur un brancard, aidé par le fils et la femme, il emporta son filet.

Tous quatre, par les dunes où l'herbe était mouillée et fumait au matin, ils gagnèrent la plage. La mer, apaisée, roulait sur le sable des vagues d'un violet pâle, que bordait une frisure d'argent. Très lentement ils s'avançaient, longeant le flot. La Misère ne disait rien et fixait le creux des lames où l'eau était limpide. Parvenu au milieu de la vaste courbe, il fit signe :

"Tendez la seine."

Le métayer et son fils entrèrent dans la mer, et le filet s'arrondit sur près de cent brasses de long. Tandis qu'avec effort ils tiraient la seine, dont les lièges dansaient à la lame, et qu'ils formaient "la baillée", le pauvre monta sur la dune voisine et s'y tint debout. Les deux hommes, attelés aux bâtons, le corps rejeté en avant, les jarrets tendus, avançaient péniblement ; on eût dit que derrière eux un poids insolite les retenait. L'eau restait paisible, transparente, et semblait vide. Cependant l'énorme cercle se rétrécissait peu à peu, et des traits de feu le traversaient. Les pêcheurs, devinant le poisson, maintenant retournés vers la mer et courbés, et saisissant les mailles, en haut et en bas, aussi vite qu'ils pouvaient, amenaient la poche. Bientôt ils poussèrent un cri : dans le filet, ce n'était plus qu'une masse grouillante de mulets qui sautaient, battaient l'eau de leur queue, se précipitaient contre l'obstacle, se mêlaient, s'épouvantaient, et, enveloppés par les plis de la seine, entassés sur la plage, s'amoncelèrent en un tas, comme un écueil tout blanc d'écume.

"Cours à la maison, Julienne, attelle le cheval, amène la charrette : il y en a un tombereau plein. Ah! la belle journée!"

Le métayer et son fils, pour ne rien laisser perdre, se précipitaient de droite et de gauche, et saisissaient les poissons qui tentaient de s'échapper en suivant la pente mouillée.

Quand ils se relevèrent, radieux, pour chercher la Misère, ils ne virent personne sur la dune. Les oeillets de sable s'ouvraient au jour, et regardaient seuls.

.....

Depuis lors, la grange de la Renardière est restée ouverte. La clef n'a été ni rapportée ni remplacée. Jamais le métayer ne compte plus les mendiants que sa femme y reçoit, et ils sont nombreux, dans les mois d'hiver et en ce pays écarté. Pour elle quand elle raconte cette histoire à ses enfants ou à ceux des autres, elle ajoute, sans y manquer jamais :

"Mes petits, recevez les pauvres, et ne vous effrayez pas s'ils sont beaucoup; ce n'est pas à nous de choisir. Le premier peut être mauvais, et le second, et le troisième. C'est souvent le quatrième pauvre qui est le bon."

RENE BAZIN.

BOVRIL
Une cuillerée à thé dans une tasse d'eau.
BOVRIL
Le seul thé de bœuf digne de confiance.
BOVRIL
Renforcie.
BOVRIL
Est savouré par les invalides.
BOVRIL
Enrichit les soupes, les sauces, etc. dp

J. J. LEVERT
2232 Ste-Catherine
.....anciennement de New York, enseigne la mandoline, guitare et le banjo.
Leçons données à domicile ou à son studio. Toute leçon strictement privée. Jours spéciaux pour dames et enfants.
Prix spéciaux pour clubs.
Pour conditions s'adresser au studio. S-L

A Petits Prix !
Fine Coutellerie de table et de poche.
Ustensiles de Cuisine les plus nouveaux.
Articles de Sport les plus populaires.
Quincaillerie la plus complete.
L. J. A. Surveyer, 6, rue St Laurent.
s,l,jno

Le Nom de.....;
La "Sauce Worcestershire"
Peut signifier quelque chose ou rien....
A moins que ce nom soit associe a cet autre
"Lea & Perrins"
Alors qu'il signifie l'assaisonnement le meilleur, le plus sain et le plus agréable au goût que l'adresse de l'homme n'a jamais produit.
En conséquence si vous vous occuper le moindrement de votre digestion, vous resterez fermement attaché à
La "Sauce Lea & Perrins"
et vous éviterez toute imitation.
AGENTS
J. M. Douglass & Co.,
MONTREAL

Le Medecin des Dames !
La femme est sujette à un grand nombre de maladies qui sont propres à son sexe et dans la plupart il lui faut recourir au médecin. Mais il y a des cas particuliers, tel que le Beau Mal où les ordonnances du meilleur médecin restent sans effet. Ce mal terrible qui brise tout le bonheur conjugal, qui en s'aggravant chaque jour, met en danger la vie de la malade, ne peut-être guéri que par un spécifique, le Régulateur de la Santé de la femme et le Female Plaster du Dr J. Larivière de Manville, R.-I. C'est le grand remède de l'épargne, reconnu par ces médecins et approuvé par les communautés religieuses qui en connaissent la composition. Il a déjà accompli des milliers de cures merveilleuses. Prix du Régulateur liquide ou en pilules argentées 50cts. Plasters 25 cts. Si votre pharmacien n'a pas ces remèdes, écrivez au Dr Larivière, Manville, R.-I., et demandez la liste de questions secrètes de votre maladie. 3

Cigarettes
"Old Gold"
"Derby"
"Prince"
5c Le Paquet.
3aw

Lots Avantageux
A la spéculation—à Cartierville, cette naissante partie de l'Ile de Montréal, qui s'est développée si rapidement depuis que les tramways y ont établi leur terminus—Nouveaux residents—Nouvelles exploitations pour des gens d'initiative.
S'adresser a ED. COHIER, Proprietaire. 16 rue St Jacques, Montrea l.

DE LA 'MINERVE

...LA...

CLOCHE DE LA TOUR

Mme Marie CASSAN

Suite 17

gieuse qui s'approchait ra- tenant en main un seau glace, la tira de cette tor-

la glace sur la tête ! dit soeur sans prendre garde s immobilisés, à l'étrange n de physionomie de Mlle s. Le chirurgien craint une n, ajouta-t-elle toujours nt, ne vous occupez point ures des jambes. Il va ve- la glace seulement... très

loigna pour courir à d'au- tres soins.

Tremblante, mais rappelée à elle par le devoir à remplir, Gabrielle se baissa, arrangea la glace et, la maintenant légèrement, la posa sur la tête du blessé. Au contact, celui-ci ouvrit les yeux, regarda autour de lui avec égarement, puis fixa sur l'infirmière un regard plus égaré encore et jeta son nom dans une sourde exclamation : "Mlle de Lérans !"

Plus de doute, Gabrielle était l'infirmière du commandant von Streinheim.

Ses genoux fléchirent ; elle crut que son coeur gonflé allait l'étouffer.

Mais soudain elle se cramponna au bois du lit, et de sa main restée libre ramena la compresse qui s'était détachée.

Un second cri, strident celui-ci, annonçait le délire, la congestion cérébrale redoutée par le chirurgien.

—Le feu ! Le feu partout ! rugissait, hurlait presque le blessé. Elle ne veut pas... Le feu !

Puis une plainte longue, déchirante... Mais la chrétienne, la noble fille enrôlée sous la bannière de la charité ne vit plus devant elle qu'une souffrance à calmer.

Malgré les pensées tumultueuses, la révolte intime que la présence de cet homme et ses cris réveillaient, elle s'éleva au-dessus d'elle-même et reprit sans défaillance la tâche qu'on lui avait confiée.

Bien plus, redoutant que son nom prononcé de nouveau par le commandant prussien ne parût sonner étrangement, elle déclara à une novice qui lui venait prêter son aide, qu'elle se chargerait seule de ce blessé. On était, relativement, peu nombreuses.

—Il est vrai que si ces cris ne vous impressionnent point trop, il ne vous donnera guère de fil à retordre, dit le chirurgien qui arrivait à son tour. Il ne peut bouger. Tenez constamment de la glace. Les jambes sont pansées pour ce soir.

—Vous espérez qu'il ne faudra point l'amputer ? demanda la novice.

—J'en suis à peu près certain. Il n'y a que la tête qui est dangereuse. Avec des soins minutieux, nous le sauverons..., à moins de complications toujours à craindre.

Il ajouta, s'adressant à Gabrielle:

—Seulement cela va être bien fatigant pour vous, mademoiselle. Il ne faut point cesser le traitement une minute, durant toute la nuit d'abord ...

—Je ne crains pas la fatigue, répondit Gabrielle.

—N'allez point vous endormir, n'est-ce pas ?

—Soyez tranquille, je veillerai.

Ce rapide colloque terminé, le chirurgien s'éloigna suivi de la novice. A Gabrielle incombait la tâche de sauver de la mort le commandant prussien !

Dans un de ses récits les plus touchants et les plus purs, François Coppée met en scène une situation de ce genre. Dans "La Veillée", Irène de Grandfief, dont le fiancé, engagé volontaire, était bloqué dans Metz, ne recevait point de nouvelles mais gardait au coeur l'espérance que Roger n'était point blessé. Or, un jour, l'invasion se rapproche, un soldat bavarois est apporté au château. Irène doit le veiller, lui donner d'heure en heure le breuvage qui seul peut le sauver, s'il est administré avec une rigoureuse exactitude... et voilà qu'Irène apprend, de la bouche même du blessé, qu'elle a devant elle le meurtrier de Roger. Nous ne redirons point les circonstances de ce drame poignant ; il est trop connu pour insister.

Irène lutte ; une tentation horrible est venu l'assaillir ; mais elle triomphe au nom de Dieu des forts. Le blessé Bavarois est sauvé par Irène de Grandfief dont les cheveux blanchissent en une nuit :

Et la lutte durait encor quand l'Allemand,
Tiré de son sommeil par un gémissement
S'agite dans un rêve et, fiévreux, dit : "A boire !"
Irène, alors, leva vers le vieux Christ d'ivoire,
Suspendu sur le mur, à la tête du lit,
Un sublime regard de martyre et pâlit ;
Puis, l'oeil toujours fixé sur le Dieu du calvaire,
Versa le contenu du flacon dans un verre,
Et délicatement fit boire le blessé.
....
....
Mais quand le médecin, qui revint vers l'aurore,
La vit près du blessé, le faisant boire encore,
Et soutenant le verre avec ses doigts tremblants,
Il s'aperçut qu'Irène avait les cheveux blancs.

On nous pardonnera de citer ces vers que tout le monde a lus. Ils nous hantaient quand nous songions aux angoisses, aux luttes, au triomphe, au dévouement de Gabrielle.

Et encore, trouvons-nous plus poignant le drame qui torturait de ses phases douloureuses le coeur de Mlle de Lérans.

Plus horrible, cent fois, l'avenir qui lui serait fait par cet homme, si elle le sauvait.

Irène de Grandfief ne pouvait rien empêcher, Roger était mort. Gabrielle de Lérans pouvait empêcher tout.

Mais si l'affreuse pensée l'effleura, disons qu'elle fut repoussée avec une énergie et une promptitude que le vieux Christ de bois du grand mur blanc de l'hôpital pouvait seul lui donner.

Si son coeur eut une légère défaillance sa main resta vaillante au devoir.

Seulement le délire ne tombait pas. Au matin, le chirurgien, en opérant le pansement des blessures aux jambes, hocha la tête.

—Ça va mal, dit-il.

Ce fut pour Gabrielle le plus affreux moment de son rôle de garde-malade.

L'instinctif mouvement de joie ressenti à ce diagnostic lui parut coupable et elle en éprouva une souffrance qui ne lui était point connue. Elle eut un remords vrai de cette joie, involontaire, en face de l'homme qui allait mourir.

Car pour elle, dès ce moment, il fut condamné. Comme elle aurait mieux aimé n'en rien savoir et prodiguer, dans toute leur noblesse, les sacrifices de son dévouement !

Cependant, cette délicatesse scrupuleuse ne devait pas rester comme un point douloureux dans les souvenirs de Gabrielle touchant cette époque de sa vie.

Dieu voulut lui laisser le pur sentiment de son héroïsme.

XXIII

LE REVEIL

Par un revirement brusque, le soir de ce même jour, les plaies de la cheville et du genou perdirent leur teinte violacée et le cercle brun qui avaient inquiété le chirurgien.

En même temps la fièvre s'apaisa.

—Je crois, dit la supérieure à Gabrielle, que vous avez fait un miracle. S'il en revient, l'Allemand vous devra une fière chandelle.

Le chirurgien confirma les dires de la supérieure.

—Il va reprendre connaissance. Tout va bien mieux que je n'aurais pensé.

"Merci, mademoiselle, ajouta-t-il, s'inclinant devant Mlle de Lérans. Cette guérison, si elle s'opère, nous vous la devrons en partie.

Puis s'apercevant de l'extrême pâleur de la jeune fille :

—C'est vous qu'il faut soigner maintenant. Allez vous reposer, c'est l'ordonnance du docteur.

—En effet, je suis très lasse, répondit simplement Gabrielle et je vais suivre l'ordonnance.

Elle se retira aussitôt et en si grande hâte, que cette précipitation à quitter un poste, accepté avec tant d'élan et occupé avec tant de dévouement, ne fut pas sans étonner un peu. Mais on n'a guère le temps, en pareille occurrence, de rechercher les causes des effets et l'on ne creuse guère ses appréciations. La supérieure s'installa, elle-même, à la place de Gabrielle et tout fut dit.

La vérité, c'était que Gabrielle, redoutant le moment où le commandant pourrait la reconnaître de nouveau, s'éloignait, sa tâche remplie, avec une hâte fort compréhensible.

Cette seconde reconnaissance pouvait être, d'ailleurs, préjudiciable au malade par l'agitation qu'elle lui apporterait certainement. Gabrielle s'était souvent demandé, durant les vingt-quatre heures écoulées, si sa présence n'avait pas déterminé, par un choc moral, le prompt délire, appréhendé pour le blessé, mais qui avait si immédiatement suivi son premier cri: "Mlle de Lérans!"

Cependant Walter s'éveillait, en effet. La jeune fille s'était à peine éloignée qu'il ouvrit les yeux.

Avait-il gardé, à travers les cauchemars de sa fièvre, la perception à peu près nette du court moment qui précéda la crise?

Ses yeux s'arrêtèrent avec une sorte d'anxiété sur la cornette blanche et le visage vieilli, mais d'une si grande expression de bonté, de la religieuse.

—Où suis-je? dit-il enfin et se souvenant tout à coup. A l'ambulance, n'est-ce pas?

—Oui, à l'ambulance, blessé aux deux jambes et au visage, répondit aussitôt la supérieure. Elle savait bien qu'il ne faut pas laisser aux malades, dans cette sorte d'affection la peine d'exercer leur mémoire.

Il y eut un moment de silence. Malgré les soins de la religieuse, le blessé se livrait à un effort de reconstitution des faits sans doute très laborieux. La soeur s'en aperçut à une tension du regard, à une légère rougeur ramenée aux pommettes saillantes, au-dessus des bandes étroites couvrant à moitié le visage.

—Que cherchez-vous? dit-elle. Il ne faut pas vous fatiguer à courir après une pensée.

—Je cherche?... dit Walter. Est-ce toujours vous, ma soeur, qui m'avez veillé depuis que je suis ici.

—Non, ce n'est pas moi. Je ne suis là que depuis un instant.

—Et l'autre?

—Une infirmière volontaire. Elle vous a même soigné admirablement. Et maintenant ne cherchez plus, ne parlez pas. Vous allez boire et dormir.

—Je voudrais savoir?... continua Walter.

—Après la potion.

Quand il eut but péniblement, il reprit son thème:

—Je voudrais savoir comment elle s'appelle?

—Ah! mon Dieu, elle ne fait pas mystère de son nom que je sache ... C'est Mlle de Lérans.

—Ah! fit le blessé avec un grand soupir.

Puis il ferma les yeux et la supérieure pensa qu'il dormait.

Un moment plus tard il eut un sursaut:

—Je veux là voir, dit-il la voix ferme.

—Elle est allée prendre un peu de repos bien gagné, répondit la soeur. Voyons, soyez sage... dormez.

—Vous me l'enverrez tout à l'heure?

—Oui, soyez tranquille.

—Il faut que je lui parle, entendez-vous, ma soeur!... Qu'elle veuille ou non, il faut qu'elle vienne.

—Elle viendra, ne vous agitez point. Elle sera là quand on changera l'appareil du front.

—Je ne veux pas! dit sourdement Walter crispant son poing sur la couverture, "pas alors... à présent".

—Je vais la faire appeler.

La supérieure jugeait qu'il serait dangereux de contrarier cette fantaisie de malade et comptait sur l'absolue bonne volonté de Gabrielle.

—Allez! fit encore, de sa voix de commandement, Walter Von-Streinheim.

La soeur supérieure installa une autre infirmière à sa place et s'achemina bien à regret, vers la cellule de Gabrielle. Elle croyait celle-ci couchée et se sentait cruelle d'aller la réveiller.

La jeune fille, assise près de la table où elle était accoudée, était visiblement plongée dans une rêverie profonde, mais elle ne dormait pas. Ses yeux grands ouverts fixaient devant elle une vision, sans doute, bien douloureuse, car de grosses larmes auxquelles elle ne prenait point garde roulaient sur ses joues.

L'entrée de la religieuse la rendit à elle-même. D'un geste rapide elle essuya son visage et tâcha de sourire. On cherche toujours à dissimuler son émotion quand elle est ainsi surprise.

—Vous avez besoin de moi? demanda-t-elle doucement.

—Oui, mon enfant. Votre malade vous réclame.

—Mon malade?

—Oui; le grand Prussien que vous avez pris sous votre protection.

La bonne soeur n'avait point achevé qu'elle se repentait de ce qu'elle venait de dire, attribuant à ses paroles le trouble dont Gabrielle parut bouleversée.

Mlle de Lérans venait en effet de tomber sur sa chaise, tordant sur ses genoux ses mains pâles, et avec une si grande expression de souffrance dans le regard que la soeur s'excusa.

—Pardonnez-moi, ma pauvre petite. Votre dévouement a été si entier que j'oubliais, à mon tour, combien il a été sublime... Vous parler ainsi d'un Prussien... après que votre père... Il ne faut pas m'en vouloir.

—Oh! certes! dit lentement Gabrielle; c'est à moi de vous demander pardon. Je ne sais guère prendre sur moi-même, c'est une bien mauvaise soeur de charité que je ferais.

—Admirable, mais passons ... Une fantaisie de malade... Il a voulu savoir votre nom et maintenant...

—Voulez-vous, ma mère, m'accorder quelques instants?... J'irai.

—Désirez-vous que je vous accompagne?

—Non, dit vivement la jeune fille qui expliqua aussitôt: Je serais honteuse de vous montrer, ou de montrer à qui que ce soit, de nouveaux symptômes de faiblesse ... J'aime mieux être seule.

—Comme vous voudrez, ma fille... Seulement ne le faites pas trop attendre, la tête n'est toujours pas bien solide.

Pour les bonnes soeurs, les malades priment toute autre préoccupation. La supérieure s'éloigna pour aller relever de sa garde l'infirmière laissée auprès du commandant et pour dire à celui-ci:

—Ne vous agitez pas... soyez très sage, elle vient.

Un instant après, Gabrielle venait en effet. Un appel ardent vers Dieu lui avait rendu son courage.

XXIV

SUPREME ENTRETIEN

Il s'était fait soulever quelque peu sur ses oreillers et la regardait.

Elle sentait le regard de ces terribles yeux bleu d'acier, qu'elle avait vus, tour à tour, si impérieux, si pleins d'ironie ou de colère, mais n'en avançait pas moins d'un pas égal.

Quand elle fut tout près, une immense pitié la saisit par la comparaison de ce qu'était cet homme il y avait à peine un mois, avec ce qu'il était aujourd'hui.

Au pied du lit, elle lui parla la première.

—Vous m'avez fait demander? dit-elle, et sa voix était douce comme si elle se fût adressée au pauvre petit soldat Français dont elle avait consolé l'agonie.

—Oui.... répondit Walter, oui... je vous ai voulue, là...

Elle frissonna si fort que le commandant s'en aperçut.

—Asseyez-vous... bien près, continua-t-il d'une voix moins impérieuse ... et restez... je vous en prie.

Elle s'assit.

—Merci! murmura von Streinheim. Il se tut un moment et reprit:

—Voudriez-vous me soigner comme hier? Donnez-moi à boire.

Elle se leva, prépara la boisson rafraîchissante, et, défendant à sa main de trembler, la présenta avec le soin délicat qui convenait.

—Merci, dit encore Walter. Il reprit:

"Pensez-vous que je vais mourir?

Disant cela, il regardait droit aux yeux de la jeune fille qui répondit:

—Non. Le chirurgien vous trouve beaucoup mieux. Le danger est conjuré.

—Grâce à vous, m'a-t-on dit.

—Grâce à Dieu. Mais ne parlez plus, ce serait mauvais pour vous.

Elle s'assit de nouveau, mais un son étrange la fit sursauter; un sifflement, un râle, crut-elle un moment, s'échappait de la gorge du blessé.

—Qu'avez-vous? fit-elle, prise de peur. Lui parlant, elle se pencha pour le regarder, n'étant plus en ce moment que la "soeur de charité", puis elle se redressa frappée d'une immense surprise.

Le râle était un sanglot ; des yeux bleu d'acier des larmes, de vraies larmes, s'échappaient roulant sur les bandes de toile blanche.

Walter Von Streinhem le farouche, le cruel, pleurait comme une femme.

—Pardon ! balbutia-t-il enfin. Pardon !

Gabrielle se rendit compte tout de suite que ceci n'était pas l'effet d'une crise nerveuse provoquée par la faiblesse d'un malade ; la sincérité de l'accent ne pouvait la tromper.

Un mouchoir de fine batiste traînait au chevet du lit.

Doucement, d'un geste maternel et avec une légèreté de main qui eût fait envie à la plus expérimentée des religieuses, elle essuya le visage du blessé, dont les bras indemnes cependant, se refusaient à peu près à tout mouvement.

—Soyez en paix, dit-elle, je vous pardonne.

—Merci, dit-il encore.

Il parut s'endormir comme il le faisait après tout effort de pensée ou de parole, puis se réveiller.

Gabrielle était toujours là.

Il la vit, quelque chose comme un sourire détendit ses lèvres.

Et tout à coup :

—Approchez-vous, fit-il, donnez-moi votre main.

Gabrielle eut un mouvement de recul promptement réprimé.

Sa belle main blanche se tendit en avant.

Von Streinhem le prit, la serra et, enfin, comme vaincu lui aussi, jusqu'au sacrifice :

—Vous êtes libre ! prononça-t-il distinctement. Je vous rends votre parole !

"Merci !" fut tentée de s'écrier Mlle de Lérans. Elle se contint pour répondre de sa voix ordinaire le merci très doux qui ne contenait point de reproche dans son élan.

—Et maintenant partez, laissez-moi, reprit le blessé. On va venir... le chirurgien est là-bas... laissez-nous.

—Je resterai si vous le désirez, dit Gabrielle.

—Non. Vous me feriez de la peine. Je préfère que vous ne soyez pas là.

—Je vais aller prier pour vous.

Elle se retira, toujours lente et calme comme si rien d'extraordinaire ne venait de se passer.

Mais quand elle fut de retour dans sa chambre, quelle ardente action de grâce s'échappa de son coeur et de ses lèvres !

(A suivre)

LES PILULES ROSES DU Dr WILLIAMS

Ont guéri des milliers de gens---Quelques-uns sont vos voisins.

Infirme par le Rhumatisme

M. Alpheus Mott, un résident estimé de Morewood, Ont., dit : "Il y a quelques années, passées, j'ai horriblement souffert du rhumatisme. Par moment, j'étais si mal que j'étais presque entièrement privé de l'usage de mes jambes et je ne pouvais circuler qu'avec grande difficulté. Je dus abandonner complètement ma ferme et je me rendis à Brockville, où je reçus les meilleurs conseils médicaux, mais sans aucun bon résultat. J'essayai aussi nombre de remèdes qu'on disait bons pour guérir le rhumatisme, mais les résultats ne furent pas meilleurs. Quelqu'un de mes amis m'engagea à essayer les Pilules Doses du Dr Williams, et je décidai de suivre son avis ; je constatai qu'elles me faisaient beaucoup de bien. Je retournai alors à Merowood, où je continuai à prendre des pilules, gagnant à vue d'oeil de la santé et des forces, jusqu'à ce que je pusse abandonner l'usage de la canne, sans laquelle je ne pouvais marcher, auparavant. Tous les maux et douleurs me quittèrent, et il n'y a que ceux qui ont éprouvé les affres du rhumatisme qui peuvent se faire une idée de la joie ressentie, en présence de ce que les Pilules Roses du Dr Williams ont fait pour moi."

Une Victime de la Sciatique

Mme J. Palmer, demeurant actuellement à Forest, mais qui, il y a environ trente-cinq ans, résidait au canton adjacent de Warwick, dit : "J'ai été pendant plusieurs années malade du rhumatisme sciatique, étant par moment, si souffrante, que je ne pouvais marcher. J'essayai beaucoup de remèdes, et bien que j'en reçusse un soulagement temporaire, rien ne se manifestait dans le sens d'une guérison permanente. De fait, il semblait que mon mal s'aggravât d'une façon inquiétante, et pendant neuf mois, je fus forcée de me servir de béquilles. Ma soeur me conseilla d'employer les Pilules Roses du Dr Williams, et elles ont accompli pour moi une merveilleuse somme de bien. Les béquilles ont été jetées là. Je puis circuler aussi aisément et je me sens mieux que je ne l'ai été des années auparavant. Je considère ces Pilules comme un grand remède."

Incapable de Dormir

M. David R. McKay, le boulanger bien connu, de Stellarton, N.-E., écrit : "Je sens que je ne saurais en dire trop à la louange des Pilules Roses du Dr Williams. J'étais gravement épuisé, je ne pouvais travailler et le sommeil m'était impossible. Je n'avais pas d'appétit et je maigrissais à vue d'oeil. Je commençai à prendre les Pilules Roses du Dr Williams, et je fus surpris de la rapidité avec laquelle elles me ramenaient à la santé. En quelques semaines, mon poids s'accrut de 130 à 149 livres. Mon appétit est revenu, je puis dormir paisiblement et je suis en état de faire mon travail sans ressentir de fatigue. Je recommande toujours les Pilules Roses du Dr Williams à ceux qui souffrent."

Remède.... D'Automne

Les changements de saisons alterent souvent la sante d'une maniere plus ou moins perceptible. Les gens prudents prennent des remedes de printemps. — Mais les remedes d'automne sont tout aussi necessaires. L'effet des chaleurs de l'ete sur le sang se fait sentir MAINTENANT que la temperature change — vous vous sentez bilieux, dyspeptique et fatigue ; il y a peut-etre des boutons et eruptions sur la peau ; le temps humide cause de petites douleurs de rhumatisme ou de nevralgie qui avertissent que l'hiver approche. Si vous voulez etre actif et fort, pendant l'hiver, vous devrez des MAINTENANT reconstituer le sang et donner aux nerfs un tonique. Les

Pilules Roses du Dr Williams

vous rendront fort et vous feront eviter les douleurs pendant l'hiver si vous les prenez maintenant. La prevention vaut mieux que le remede. Mais les PILULES ROSES DU Dr WILLIAMS sont le seul veritable remede. Si le nom au long n'est pas sur l'enveloppe, c'est un substitut.——

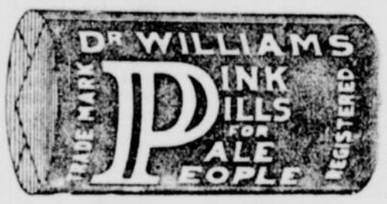

☞ NE LE PRENEZ PAS.

Faible et Insouciante

Mme Geo. Annis, qui demeure près d'Orillia, Ont., dit : — "Je croyais un jour que nous allions perdre notre fille aînée. Elle dépérissait, était faible et insouciante. Elle ne souffrait aucune douleur, mais offrait justement l'apparence d'être minée tranquillement. Elle était sous le traitement de deux médecins, mais ils ne paraissaient lui apporter aucun secours, et pendant presque deux ans, cet état de choses se continua.

"Voyant que les Pilules Roses du Dr Williams étaient constamment et hautement recommandées, nous résolûmes de les essayer. Un traitement de deux mois opéra des merveilles ; elle obtint tant de force qu'elle peut maintenant faire tout travail de la maison, et ses joues, autrefois si pâles, brillent maintenant d'un rose éclat de santé. Je suis fière de recommander les Pilules Roses du Dr Williams aux autres mères dont les filles peuvent être faibles."

Il est démontré que les

Pilules Roses du Dr Williams

GUERISSENT

Rhumatisme,
Sciatique,
Ataxie Locomotrice,
Anémie (manque de sang)
Maladies de cœur,
Indigestion et Dyspepsie,
Danse de St Guy,
Paralysie,
Consomption à son début,
Toutes faiblesses des femmes,
Vertige et maux de tête,
Et toutes les maladies
Provenant d'un Sang
Pauvre et Aqueux.

En Achetant Demandez
Les Pilules Roses
Du Dr Williams

et refusez tous substituts. Si votre marchand n'en tient pas, elles vous seront envoyées franco par la poste, à 50c la boîte, ou six boîtes pour $2.50, en s'adressant à la Dr Williams Medicine Co., Brockville, Ont.

ECHECS

Toute communication adressée à ECHECS, "LA MINERVE" Montréal.

sera reçue avec plaisir et publiée s'il y a lieu.

A l'avenir, cette colonne sera publié le lundi.

PROBLEME No 7

Par F. Peipers, Los Angeles, Cal, Nours—5 pièces

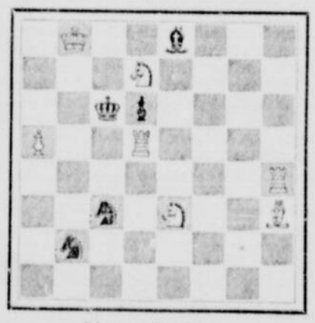

Blancs—7 pièces

Mat en deux coups.

SOLUTION DU PROBLEME No 6
La clef est R—2FR.

JANOWSKI

Janowski, dit un journal américain en parlant du maître arrivé à New-York, ces jours derniers, est un polonais très brun, portant monocle. Âgé d'environ trente ans. Il s'établit à Paris un peu avant 1890 et devint bientôt, avec Taubenhaus et Sittenfield, une des étoiles du Café de la Régence. De temps à autre quelqu'une de ses parties audacieuses et remplies de brillantes nouveautés, faisait le tour de la presse des échecs, mais ce n'est qu'en 1894 qu'il entra dans l'arène, lorsqu'il fit son début au tournoi international de Leipsig. Janowski remporta le sixième prix, quoique son jeu n'eut rien de bien remarquable. A Hastings, il ne fut pas classé, mais l'année suivante, à Nuremberg, il remporta le cinquième prix, et battit Lasker avec une verve endiablée. A Berlin, il finit quatrième, et à Vienne il arriva troisième. Dans ce dernier tournoi, il se fit remarquer surtout par sa connaissance profonde des fins de parties. A Cologne, il subit un échec et finit avec 7 1-2 parties gagnées sur 15 jouées. Il fit partie nulle avec Schlecter, et fut vainqueur de Mieses et de Walbrodt, quoique par une faible marge. D'après ses propres expressions, son jeu est comme Marie Stuart "magnifique mais malheureux". Il reste à mentionner qu'il a la réputation de très mal accepter une défaite.

JANOWSKI vs TARRASCH

Nous donnons ci-dessous la seule partie que le Dr Tarrasch ait perdue dans la seconde épreuve du tournoi de Vienne. C'est, on le verra, un double Ruy Lopez.

Janowski	Tarrasch
Blancs	Noirs
1. P—4R	1. P—4R
2. C—3FD	2. C—3FR
3. C—3F	3. C—3F
4. F—5C	4. F—5C
5. Roquent	5. Roquent
6. P—3D	6. P—3D
7. F—5C	7. F x C
8. P x F	8. P—3 TR
9. F—4 TR	9. F—5 C
10. P—3 TR	10. F x C
11. D x F	11. P—4 CR
12. F—3 C	12. C—2 T
13. TD—1 C	13. D—1 F
14. TR—1 D	14. R—2 C
15. P—4 D	15. P—3 FR
16. F—2 R	16. C—2 R
17. D—3 D	17. T—1 CD
18. F—4 C	18. D—1 R
19. D—4 F	19. P—4 TR
20. F—6 R	20. D—3 F
21. D—3 D	21. P—5 TR
22. F—2 T	22. T (1F) — 1 D
23. P—5 D	23. D—5 T
24. P—3 CR	24. C—3 C
25. T—4 C	25. D—1 R
26. T (1D) — 1 C	26. P—1 C
27. D—6 T	27. C (2T) — 1 F
28. F—4 C	28. P x P
29. P x P	29. C—2 D
30. D x PT	30. T (1D) — 1 F
31. D—6 T	31. C—4 F
32. D—2 R	32. T—1 D
33. T—1 FR	33. T—1 TD
34. P—4 TR	34. P x P
35. P x P	35. D—2 F
36. P—5 T	36. C—1 F
37. F—3 C	37. R—1 T
38. F—4 T	38. C—2 T
39. F—5 F	39. T—1 CR, éch
40. R—1 T	40. T (1T) — 1 FR
41. T (4C) — 1 C	41. D—2 R
42. T—1 CR	42. T x T, éch,
43. T x T	43. T—1 CR
44. F—6 C	44. T x T
45. P x T	45. C—4 C
46. D—5 T, éch,	46. R—1 C
47. F x C	47. F x P
48. F—6 R, éch.	48. C x F
49. P x C	49. D—8 F
50. D—7 T, éch.	50. R—1 F
51. R—2 C	51. P—5 C
52. D—7 F, éch.	52. D x D
53. PC x D	53. P—4 D
54. R—3 C	54. Résignent.

JEUX D'ESPRIT

Toute communication adressée à

JEUX D'ESPRIT,
"LA MINERVE,
Montréal.

Sera reçu avec gratitude et publiée s'il y a lieu.

DEVINETTE

(Communiqué)

Cent-un divisé par cinquante.
N'est pas une chose effrayante,
Mais pour un zéro bien placé,
Lecteur, ne soit pas effrayé.
La vieille fille et aussi le veuf
Sont capables de me trouver,
Car je suis une otée de neuf.

ANAGRAMMES

Aux plus sinistres jours du long siège de Troie,
D'une cruelle mort, mon premier fut la proie.
Par mon second jadis, mainte cité brûla,
Et mon troisième sert d'ornement au prélat.

SOLUTIONS—No 229 OCT. 1898

CHARADE.—Muguet (Mu-gai).

METAGRAMME. — Pomme, Homme, Somme, Gomme.

REBUS GRAPHIQUE :—J'ai souvenance des souffrances qu'a souffert Paris sous Colbert (G sous Venance D sous France K sous Fer Paris sous Colbert).

LE JEU DE DAMES

Cette colonne sera publiée, à l'avenir, dans notre numéro du jeudi. Toute communication adressée à Jeu de Dames, "LA MINERVE", Montréal, sera reçue avec gratitude et publiée s'il y a lieu.

PROBLEME No 5
(Composé pour la "Minerve par M. L. O. Maillé)

NOIRS 18 pièces

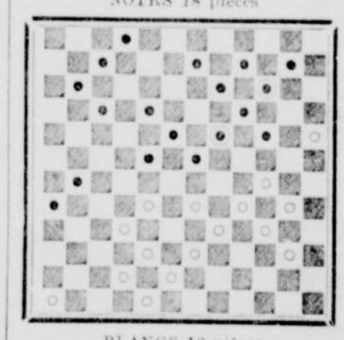

BLANCS 16 pièces

Blancs jouent et gagnent.

SOLUTION DU PROBLEME No 4

BLANCS	NOIRS
29 — 24	18 — 29
42 — 36	29 — 42
47 — 40	46 — 35
53 — 47	42 — 40
68 — 61	35 — 48
59 — 53	48 — 70
69 — 63	70 — 68
55 — 49	68 — 55
49 — 43	55 — 38
43 — 47 et gagnent	

UN REVENANT

Philadelphie, Penn., 3—Gédéon W. Marsh, le président fugitif de la "Feystone National Bank" qui a été fermée le 20 mars 1891 est revenu et s'est livré à M. W. H. Wanamaker qui avait versé pour lui un cautionnement de $20,000.

Marsh après sa fuite, a habité le Brésil pendant quelques années et est ensuite venu s'établir dans l'Etat de Washington où il a gagné sa vie pendant le reste du temps sans être découvert quoique M. Wanamaker ait dépensé plus de $20,000 à le faire rechercher.

REUNION DES CHAMBRES

Vancouver, C.A., 3.—La "Gazette officielle de la Colombie Anglaise, contient, ce matin, un avis par lequel l'assemblée législative de cette province est convoquée pour l'expédition des affaires.

La date de l'ouverture de la Chambre provinciale est fixée au 5 janvier, 1899.

Le gouvernement Semlin se trouvera alors, pour la première fois, face à face avec les représentants du peuple.

Ottawa, 2.—Dans le monde des journalistes ici, on critique vivement la conduite des organisateurs du banquet donné à lord Aberden, hier soir, qui ont absolument ignoré la presse dans cette démonstration, contrairement à l'usage établi d'inviter les journaux aux fêtes de ce genre.

TEMPERATURE

Forts vents et ondées vers le soir

Toronto, Ont., 4 — La pression basse qui s'avançait des Territoires du Nord-Ouest est maintenant près du lac Supérieur tandis qu'une haute pression s'affirme sur la côte du Pacifique. Le vent devient violent et tempétueux sur le lac Supérieur. Il pleut dans la région des lacs.

Voici les températures minima et maxima :

Victoria, 44-54; Kamloops, 34-56; Calgarry, 32-38; Qu'Appelle, 28-42; Winnipeg, 34-44; Port Arthur,38-60; Parry Sound, 38-64; Toronto, 36-58; Ottawa, 30-58; Montréal, 36-56,Québec, 32-50; Halifax, 32-60.

Les probabilités pour les prochaines 24 heures sont : Vents forts et tempêtes modérées du s ud-est au sud-ouest; beau temps et doux d'abord, ondées fréquentes vers le soir ou durant la nuit.

UN OUBLI

Un oubli qui ne sera pas oublié. Qu'on se le dise: Hier matin, le secrétaire de notre Chambre de Commerce canadienne-française délivrait en personne propre à M. L. O. David, greffier de la cité, pour le transmettre à la Commission de la charte les vues de cette institution sur le mode suivi pour faire une nouvelle charte.

Nous constatons que le greffier de la cité n'a pas transmis hier soir, le document en question à la Commission de la charte.

Pourquoi?

CLUB OUVRIER CONSERVATEUR

Une conférence sur Sir Georges-Etienne Cartier

Le Club Ouvrier Conservateur s'est réuni, hier soir, à la salle Gareau, sous la présidence de M. Alexandre Richard, vice-président.

Dès l'ouverture de la séance, le président se plaint de ce que la "Presse" refuse de publier les annonces du club, et après quelque discussion, M. Abel Guibeau propose, secondé par M. A. Lamarche, que le secrétaire du club soit autorisé d'écrire à M. Berthiaume, afin qu'il remédie à cet état de choses, qui est préjudiciable au club Conservateur.

Sur proposition de M. Abel Guibeau, secondé par M. A. Lamarche, M. G. H. Matthews, président de la Cie Sincennes et McNaughton, est élu à l'unanimits patron du Club.

Des discours enthousiastes ont été ensuite prononcés par MM. R. Monty, A. Lamarche, A. Germain et Abel Guibeau, engageant les ouvrier conservateurs à s'organiser, si l'on veur remporter les prochaines élections générales, qui auront peut-être lieu prochainement.

Le président, M. Guibeau, annonce que M. Cornellier, a accepté de faire une conférence sur sir George Etienne Cartier, à la prochaine séance du club, qui aura lieu le 18 novembre prochain, puis la séance est levée.

CLUB INDEPENDANT OUVRIER

INCORPORE

Le club Indépendant Ouvrier Incorporé, se réunira demain après-midi, à 2 heures, à la salle St-Martin, 87a, rue Parthenais, coin Ste-Catherine. Les membres ainsi que le public en général sont priés d'y assister,

Wm B. AIRD,
Secrétaire-correspondant

LES EMPLOYES MUNICIPAUX

Les employés de la ville ont eu une assemblée, hier soir, dans le but d'étudier les différents moyens de former un fonds de retraite. Ils ont, après quelque discussion, nommé un comité spécial, qui devra préparer un projet et le soumettre, après approbation à la commission de la charte.

LES LILLIPUTIENS

L'abondance des matières nous force de remettre à lundi la publication d'une très intéressante étude sur la troupe des Lilliputiens qui est annoncée pour la semaine du 14 courent à l'Académie. Cette troupe est unique en son genre et le spectacle qu'elle donne sort complètement de l'ordinaire.

MENUS FAITS

—M. W. F. Lighthall vient de célébrer le cinquantenaire de son entrée dans le notariat et il a reçu à cette occasion de superbes cadeaux et les bons souhaits de ses confrères.

—La délégation civique qui était allée à Chicago, pour visiter les principaux abattoirs de cette ville, est arrivée hier enchantée du voyage.

—M. Hébert, notre sculpteur canadien, vient de signer le contrat que le département des Travaux Publics lui a accordé pour l'érection de la statue de la reine Victoria et de celle de feu Alexandre McKenzie, à Ottawa.

—Ce sont des raisons de santé qui, paraît-il, vont forcer M. Alex. Robertson, secrétaire du bureau de la Commission du hâvre à donner sa démission.

—Le département des assesseurs à l'Hôtel de Ville va considérer à brève échéance l'opportunité de taxer la propriété de la compagnie des tramways, tels que ses poteaux, rails, matériel roulant, etc.

—Le chef Carpenter a reçu un télégramme, hier matin, lui annonçant qu'Herman Plamondon, que l'on disait s'être suicidé à Chelsea, Mass., est mort d'une maladie de coeur.

—Le docteur Duchesneau, préfet du pénitencier de St-Vincent de Paul, est gravement malade, et l'inspecteur Douglass le remplace temporairement.

—Le bruit court que les sténographes officiels ont l'intention de s'adresser au procureur-général, afin de faire réduire leur nombre qui, disent-ils, est trop élevé.

—M. H. Audette, officier du Revenu Provinciai, est de retour d'une visite d'inspection dans le district de Terrebonne, où il a découvert, dit-il, une grande quantité de whisky de fabrication clandestine. Il doit partir aujourd'hui pour le même endroit où il opérera un grand nombre de saisies.

AU CONSEIL

M. Janin obtient le contrat pour le champ d'épuration

DU QUARTIER ST DENIS

Les Forestiers Indépendants invitent les échevins et le maire est chargé de s'occuper de la chose

Il y a eu séance du Conseil hier après-midi, sous la présidence de Son Honneur le maire Préfontaine.

Les Forestiers Indépendants, par l'intermédiaire de M. P. N. Breton, organisateur suprême, écrivent au Conseil pour l'informer que le chef suprême de l'Ordre, le Dr Oronhyatekha,accompagné de cent Forestiers Royaux, en grand uniforme, arrivera à Montréal le vendredi, 11 courant, qu'il y aura le soir de ce même jour une grande démonstration au Parc Sohmer, un bal au Windsor le samedi 12 et un banquet le 13. Son Honneur le maire est invité à assister à ces différentes manifestations. Cette lettre est remise au maire pour qu'il fasse les arrangements qu'il jugera convenable pour répondre à l'invitation des Forestiers et recevoir les visiteurs. Le maire informe le Conseil qu'il a reçu avis de l'arrivée de Son Excellence mercredi à quatre heures dans la salle du Conseil. Une adresse sera présentée à Son Excellence.

Le comité des Parcs et Traverses fait rapport demandant une somme de $100 pour travaux divers à l'île Ste-Hélène. Ce rapport est adopté.

Le rapport du comité des finances approuvant les plans de la compagnie du Grand Tronc, pour ses nouveaux bureaux de la rue McGill, est adopté.

Le comité des chemins fait rapport pour que permission soit accordée à la "Standard Light and Power Co" de poser des conduits dans la rue St-Georges et la rue Chenneville, à condition que la compagnie soit responsable de tous les dommages que pourront entraîner les travaux.

M. Marsolais s'objecte à ce rapport et il propose en amendemant que ce rapport soit envoyé aux avocats de la ville pour avoir leur opinion sur les droits que possède la compagnie au sujet du posage de ces conduits.

L'amendement Marsolais est rejeté par un vote de 15 contre 7. Le rapport du comité des chemins est adopté.

Le premier ordre du jour est le rapport des chemins au sujet du drainage du quartier St-Denis. Lecture de ce rapport est faite par M. L. O. David.

Les grandes lignes en ont été données à plusieurs reprises dans nos rapports et sont encore indiquées dans le rapport du comité des chemins publié dans ce numéro.

Ce rapport est adopté à condition que le contrat à être fait avec M. Janin soit soumis au Conseil avant d'être signé.

COMITE DES CHEMINS

Il y a eu, hier matin, réunion des membres du comité des chemins sous la présidence de l'échevin Brunet. Présents, MM. Dupré, Gallery, Turner, Wilson, Martineau.

L'échevin Gallery se plaint de ce que les deux poteaux dont il demandait l'enlèvement sur la rue Notre-Dame, sont encore en position. On lui répond que l'ingénieur de la ville parlementre avec la compagnie propriétaire.

Le sous-comité chargé d'étudier la question du champ d'épuration, fait rapport qu'il approuve les plans préparés par MM. St-Georges et Janin. Il recommande l'achat de 20 acres de terre, sur la ferme Fraser, pour $5,000, et que contrat des travaux soit accordé à M. Janin pour $16,000. Ce rapport du sous-comité est adopté.

A LA CATHEDRALE

Samedi matin, à 8 heures, on chantera, à la Cathédrale, un service funèbre pour le repos des âmes des prêtres inhumés dans la crypte de la Cathédrale. Les confrères, parents et amis sont invités à assister à ce service.

—Le choeur de la cathédrale chantera demain, à 10 a.m., la messe en G. Mineur de Lenimens. A 8.15 p.m., bénédiction du St-Sacrement. "Fulgebunt justi", solo et choeur, par T. Dubois; "O Salutaris", solo et choeur, par Wm. Reed; "Ave Maria", tenor solo, par Wm. Reed; "Tantum Ergo", par Jos. Gould.

Trois de ces morceaux sont d'auteurs montréalais. Les connaisseurs en font les plus grands éloges.

Organiste, prof. Pelletier, maître de chapelle, M. G. Couture.

LES MEDECINS

Expliquent la nature des blessures de la victime St Hilaire

L'enquête dans l'affaire d'Edmond St-Hilaire, Célina Lacroix, Victor Chalifoux et Alphonse Brault, accusés d'avoir causé la mort d'Elie St-Hilaire, le 24 octobre dernier, a commencé hier après-midi, en cour de police.

St-Hilaire et son épouse sont défendus par M. A. E. Poirier et MM. A. Lemieux et R. Rocher représentent les deux autres accusés.

Le premier témoin appelé est le Dr Fortin. Il a été appelé chez les St-Hilaire, le 24 octobre dernier, vers les 2 heures de l'après-midi, mais en arrivant là, l'on transportait justement le défunt dans la voiture de patrouille, au poste. Il avait l'air malade. Le même jour, le vieillard a été ramené du poste par sa bru, et le docteur a été de nouveau appelé à lui donner ses soins. Il a constaté que le défunt portait plusieurs contusions à la figure ; mais M. et Mme St-Hilaire dirent qu'il s'était infligé ces blessures en tombant sur les meubles alors qu'il était sous l'influence de la boisson. Le lendemain, à la demande de Mme St-Hilaire, il a donné un certificat pour faire admettre le défunt dans un hôpital. Le docteur a constaté que l'accusé St-Hilaire et son épouse paraissaient se donner beaucoup de peine pour soigner le vieillard.

Le Dr Lauzon, de l'Hôtel-Dieu, est celui-là même qui a reçu le défunt au dispensaire, le 25 octobre dernier, dans l'après-midi. Le malade paraissait inconscient et était accompagné de l'accusé St-Hilaire et de son épouse, qui répondaient pour lui. Le défunt portait des contusions à la figure et a fait signe au témoin qu'il souffrait à la poitrine. Il l'a jugé assez malade pour l'admettre dans une salle.

Le Dr J. E. Dubé est le témoin suivant. Il a vu le défunt le lendemain de son arrivée à l'hôpital. Il était à demi inconscient et il portait plusieurs ecchymoses à la figure. Il a fait l'autopsie du défunt, en compagnie du Dr Johnson. Il a constaté une affection au foie et aux rognons capable d'amener la mort dans un délai de 48 heures, sous certaines circonstances. Les contusions au cerveau n'étaient pas suffisantes pour causer la mort chez un homme en santé, tandis que les lésions que portait le défunt au foie et aux reins pouvaient causer la mort.

L'enquête a été ajournée à mardi après-midi, à 2 heures.

C'EST LA CORDE

Eizéar Mann, coupable de meurtre, sera pendu

COMPTE-RENDU DES DEBATS

Le dénouement du drame de la rue Poupart a eu lieu hier matin ; en Cour d'Assises, et Eizéar Mann, le triste héros de cette sanglante tragédie a été trouvé coupable de meurtre au premier degré par le jury chargé de le juger.

Le jury a délibéré toute la nuit, et il était 10.15 hrs lorque par la bouche de son président, il a rendu un verdict de culpabilité contre l'accusé. L'hon. juge Wurtèle prenant alors la parole, montre au malheureux l'énormité de son crime, disant qu'il ne peut l'encourager à songer à la clémence royale, puis il prononce la sentence en ces termes.

La Cour ordonne que vous soyez conduit en prison jusqu'au 16 décembre prochain et que là et alors vous soyez pendu par le cou jusqu'à ce que la mort s'en suive, et que Dieu ait pitié de votre âme !

Le malheureux a reçu ce terrible arrêt sans broncher, il a remercié la Cour avec le plus grand calme, puis il a été remis aux mains du gouverneur Vallée, qui l'a fait immédiatement conduire à la prison, d'où il ne sortira que pour monter les degrés de l'échafaud. L'on dit que M. Pagnuelo, l'avocat de Mann, à l'intention de porter la cause en appel.

En Cour Criminelle, hier après-midi, a eu lieu le procès de Jos. Chevalier et Michael Meade, accusés d'avoir volé une bague de la valeur de $8, chez M. Harris, bijoutier, de la rue St-Laurent. Les jurés après une heure de délibération, n'ont pu s'accorder sur le verdict à rendre, et ils ont été libérés.

Deux autres accusations de vol pèsint encore sur la tête des prisonniers Chevalier et Meade.

—La Couronne a aussi commencé sa preuve dans la cause de Olivier Brownriggs, accusé de deux tentatives de viol sur la personne d'Anna Clare, le 15 octobre dernier.

Les détails de cette cause sont tellement scabreux, que nous devons les taire, par respect pour nos lecteurs.

AU MONUMENT NATIONAL

Concours de commerce

Le sujet traité par le conférencier, M. S. Côté, a été "Nos chemins de fer et nos ca aux, le but de leur entreprise et les bénéfices qu'ils rapportent au pays".

Les chemins de fer servent aux développements de l'industrie à l'intérieur et pour le transport des marchandises d'un point à un autre jusque vers les ports océaniques. Les canaux servent aussi aux transports intérieurs mais à meilleur marché que les voies ferrées. Sur ce point le conférencier explique les différences entre fret par eau et fret par chemin de fer, il explique aussi les combinaisons de prix de frets entre les compagnies pour les transports ; la raison des différences entre les prix des lignes secondaires et ceux des lignes mères.

Après ces données, sont venues celles sur les canaux ; la raison d'être des canaux ; la grande route canalisée du St-Laurent, ce qu'elle a coûtée au pays, ce qu'elle produira dans l'avenir et la manière de l'utiliser.

Le lecteur a insisté sur la nécessité pour les jeunes Canadiens-français de fréquenter autant que possible la société des employés de chemins de fer et des canaux, pour se bien rendre compte des côtés intimes et des méthodes d'administration de ces deux modes de communication.

FUNERAILLES DE M C. C. CLAGGETT

Les funérailles de M. C. C. Claggett, ont eu lieu hier après-midi, à 2 hrs 30, à l'église St-Jean l'Evangéliste, au milieu d'une affluence considérable. Le révérend Edmund Wood a présidé la cérémonie. Le deuil était conduit par MM. Walter et Peter Dods, neveux du défunt. Au nombre de ceux qui étaient présents, on remarquait :

MM. Mason, B. Tooke, Robt. Tait, A. R. McDonald, Duncan S. McIntyre, S. O. Shorey, C. W. Hagar, R. D. McGibbon, C.R., Eugène Lafleur, lieut.-colonel Baker, lieut.-colonel Hughes, Eric Mann, D. Z. Bessette, David Rea, C. A. Dansereau, Rév. T. S. McWilliams, Rév. Richard Hewton,, Lachine; James Leggatt, Thos. Liggett, Mills, Iroquois, Ont.; et M. Tongas, beaux-frères du défunt ; M. Richard Hall, M. Norman Dawes, M. William Wainwright, du Grand Tronc, M. Henri Jonas, le baron Von Hugel, G. H. Carter, A. J. Corriveau, L. A. Globensky, E. H. Lemay, etc., etc.

NOTES RELIGIEU SES

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Lundi, 7 novembre—St-Joseph du Lac.
Mercredi, 9 novembre, St-Martin.
Vendredi, 11 novembre, St-Sauveur.

FETES DE LA SEMAINE

Dimanche, 6 novembre—23 Pentecôte, sem.
Lundi, 7 — de l'Octave, sem.
Mardi, 8 — Octave de la Toussaint, d.
Mercredi, 9 — Déd. Bas. SS. Sauveur, d. m.
Jeudi, 10 — S. André Avellin, C., doub.
Vendredi, 11 — S. Martin, E. C., doub.
Samedi, 12—S. Martin, P.M., sem.

AU CLUB MORIN

Intéressante conférence de l'hon. M. Casgrain

POLITIQUE FEDERALE

Un réquisitoire en règle contre les scandales de l'administration libérale

L'assemblée du Club Morin, hier soir, a été une des plus brillantes, et des plus nombreuses auxquelles il nous a été donné d'assister. Le nom de l'hon. M. T. C. Casgrain, qui avait été invité à faire une conférence sur la politique fédérale, n'a pas peu contribué à attirer la foule aux salles du club. M. J. W. Poitras présidait. Remarqués à cette assemblée : les honorables MM. Taillon et Leblanc, M. L. G. A. Cressé, président de l'association conservatrice, L. Ouimet, échevin, Wm Gravel, etc.

M. le secrétaire Lefebvre lut d'abord une lettre de M. J. G. H. Bergeron, qui s'excuse de ne pouvoir assister à la conférence, étant retenu à Beauharnois, puis M. Poitras présente le conférencier.

L'hon. M. Casgrain reçut une ovation en montant sur l'estrade. Il commence par dire que ses auditeurs vont être désappointés s'ils s'attendent à une conférence dans la véritable acception du terme ; une conférence, dit-il, suppose toujours chez celui que la fait une préparation soignée et académique de son sujet.

Ces remarques faites, le conférencier annonce qu'il va étudier la conduite du parti libéral depuis qu'il est au pouvoir ; si ce parti k akministré les affaires publiques avec plus d'intelligence et d'économie que ne l'a fait le parti conservateur.

Qui ne se rappelle, dit-il, les promesses du parti libéral en 1896 ? Or nous prétendons que toutes ces promesses ont été odieusement violées. Si un homme obtient une pièce de drap sous de faux prétextes, les tribunaux le condamnent à la prison. Mais que peut-on dire d'un parti qui prend des engagements solennels en face du pays et qui refuse de les remplir ?

L'hon. M. Casgrain prouve alors que le parti libéral a manqué à tous ses engagements. Les principaux chefs du parti libéral, sir Wilfrid, le premier, déclaraient lors de leur fameuse convention de 1893 que les dépenses publiques au chiffre de $38,000,000 en moyenne, étaient quelque chose de scandaleux. Or, les libéraux ont porté ces mêmes dépenses à plus de $40,000,000.

L'hon. M. Casgrain parle ensuite de l'augmentation des emprunts que les libéraux avaient promis de diminuer, Si les dépenses annuelles pour l'administration des afiaires publiques portées au chiffre de $36,000,000 en moyenne, étaient un scandale en 1895-96, de quel terme ne devons-nous pas nous servir quand ces mêmes dépenses sont portées à plus de $40,000,000 ? C'est cependant là le genre d'économie pratiqué par le parti libéral. Mais M. Tarte n'a-t-il pas dit, à Valleyfield, que ces dépenses allaient être considérablement augmentées à l'avenir.? Eh bien ! dit M. Casgrain, cette déclaration esr corruptrice et immorale, puisqu'elle n'a pour but que d'éveiller les plus bas instincts du peuple.

L'honorable M. Casgrain prouve ensuite, avec chiffres à l'appui, que le peuple qui gémissait sous le fardeau des taxes avant 1896, gémit pour plus de $1,000,000 de plus, puisque les nouveaux droits de douanes imposés représentent cette augmentation.

Le conférencier parle ensuite de la diminution des taux d'intérêt des caisses d'Epargnes, dirigée surtout contre les ouvriers, sur le sort duquel on s'apitoyait tant en 1896. Puis le conférencier fait voir l'inconséquence de la conduite du parti libéral au sujet du tarif. De fait, les libéraux ont dû se contenter d'adopter le tarif conservateur, et c'est là le seul mérite qui puisse leur être accordé. Que dire de l'ultra loyalisme de sir Wilfrid qui, pour flatter les Anglais, n'a pas craint de sacrifier les intérêts de son pays pour donner à l'Angleterre des avantages commerciaux extraordinaires sans demander l'équivalent ?

L'hon. M. Casgrain dit quelques mots du fameux scandale du Drummond, des scandales de l'administration du Yukon, puis termine sa brillante conférence par quelques considérations sur la prohibition et les écoles du Manitoba. La question des écoles est politiquement réglée, dit-il, mais seuls les libéraux devront porter la responsabilité de ce prétendu règlement si injuste envers les catholiques.

D'autres discours éloquents ont été prononcés par les honorables MM. Taillon et Leblanc, MM. Cressé, Poitras et Monty.

AVIS DE FUNERAILLES

Les membres de l'Assemblée des Maitres-Plombiers sont priés d'assister aux funérailles de notre vice-président Frederick Horton. Le convoi funèbre partira de la demeure du défunt, 55 rue Metcalf, aujourd'hui, à 2.30 p. m. Par ordre,

J. W. HARRIS, Président.

DE RETOUR

Les membres de la délégation de Chicago sont rentrés en ville, hier matin, après avoir visité les grands abattoirs de Toronto, Chicago, Buffalo et Niagara. Le voyage a été excellent sous tous les rapports, et les membres de la délégation sont revenus très documentés sur la question qu'ils avaient été chargés d'étudier.

EN DELIBERE

L'affaire de Louis Dowd re ses transactions de bourse

L'enquête dans l'affaire de Louis Dowd, accusé d'avoir tenu un bucket shop, s'est terminée, hier après-midi, en Cour de police. Comme on le sait, le magistrat Lafontaine, a décidé que Dowd avait droit à faire valoir sa défense.

Ce dernier n'a fait entendre qu'un seul témoin, M. J. F. Calder, trésorier de la Municipal Stock et Telegraph Company, d'Albany, N.-Y. Le témoin déclare que Dowd a envoyé à sa compagnie plusieurs ordres à différents intervalles. Quant à l'ordre de Cramkshaw, le prêtenom du détective Keilert, il avait acheté 1,000 boisseaux de blé et il avait donné $10, ce qui est le taux exigé $1 p. c comme garantie. Ce grain ainsi acheté, pouvait être livré par la compagnie, à la demande des acheteurs, quand ces derniers le demandent. Quant à Dowd, il ne croit pas qu'il l'ait demandé. Il explique que sa compagnie est solvable, elle a un capital de $100,000 ; elle fait des affaires avec MM. Weir, courtiers d'ici pour environ $30,000 par an et elle a actuellement $5,000 en dépôt à la banque de Montréal. Toutes les transactions sont faites de ne corrobation du témoignage précédé Dowd, n'est pour ainsi dire qu'une corrobation de témoignage précédent, et après l'audition de ces 2 témoins, l'enquête a été close, et la cause a été prise en délibéré.

MORTE DANS L'AMBULANCE

Tard dans la soirée, hier, une vieille femme du nom de Clarke, recueillie par l'ambulance de l'hôpital Général, au coin des rues William et McCord, où elle s'était affaissée, est morte pendant le trajet de l'ambulance, à cette dernière institution,

UNE LAMPE UTILE

Ceux qui sont allés au théâtre Royal, ces jours-ci, ont beaucoup admiré la magnifique lampe que le gérant, M. Sparrow, vient de faire placer au coin des rues Craig et Côté. Les feux de cette lampe sont très puissants et servent à montrer le chemin à tous ceux qui désirent assister à une brillante représentation.

TROIS ACCIDENTS

L'ambulance de l'hôpital Notre-Dame est sortie trois fois hier après-midi,

D'abord à 1.45 heure, elle s'est rendue au coin des rues Dubord et St-Denis, où elle a recueilli un charretier nommé Thos. Turner, qui venait de se blesser à l'oeil gauche en tombant de sa voiture.

Puis à 2.15 hrs, elle a été mandée au quai du Marché Bonsecours où un ouvrier du nom de Louis Lessard de Maisonneuve, s'est fait écraser un genou entre 2 boîtes remplies de terre.

Enfin, à trois heures moins dix minutes, l'ambulance a été mandée au coin des rues Cadieux et Roy, où elle y a recueilli un charretier juif du nom de David Oneg, qui s'était infligé des contusions assez graves en tombant de sa voiture, sur le pavé.

PERSONNEL

Vancouver: A. H. Petrakian, New-York; E. J. White, Gananoque; Mlle Mary Byrons, Minnéapolis ; R. M. Roy, Hamilton; A. Barnes, Woodstock; J. J. Mullay, Toronto; H. G. Woods, Harleyburg; Alex. Amos, Wm. Mitchell, Minnéapolis; Hugh Johnston, Soo Mich.; N. Lavigne, St-Lazare; F. C. Fowlee, Toronto ; R. Anderson, A. E. Blakeney, Ottawa; Geo. T. Polley, St. Stephen, N. B,

Hôtel Jacques-Cartier: E. Fournier, St-Simon; G. O. Shooner, Pierreville; J. P. Nantel, l'Assomption ; Jos. Gauthier, St-Lin; G. Lambert, St-Julienne; R. F. Founer, St-Eugène; J. E. Arcand, Deschambault; Olivier Plamondon, Québec; L. Mazure, St-Rémi; J. L. Hudon, Charles Bettez, J. O. Bérubé, U. A. Rattez, Isidore Côté, Elzéar Alarie, Henri Bigras, E. Gagnon, Geo. Philibert, J.-B. Samson, E. A. R. Landry, Alf. Provost, F. Salboss, J.-B. Lapierre, A. Samson, J. A. Paré, Daniel Ross, F. Lacourse, E. Bellec, Moïse Decoeur, Moïse Cousineau, Aug. Talbot, Damase Tassé, Philippe Doupeau, L. Z. Cosault, N. Cosault, Z. Poirin, F. A. Chabot, L. Gagné, G. Robertson, J. Robertson, Chs. Boivin, A. E. Vigneau, T. H. Fortier, Edmond Robillard, Louis Gravel, Louis Charbonneau, Mlle E. Dubois, O. Dubois, Alf. Brûlé, D. Breton, Ottawa; J. A. S. Chaussé, l'Assomption; J. R. Picard, M.D., O. Laurin, Dr J. A. Brisson, Charlemagne; J. A. Poulin, St-Hyacinthe; V. Charland, St-Jean Deschaillons.

Hôtel Carslake: C. B. Bennie, Rochester; H. Barlow, Kingston; F. W. Thistlewaite, Vankleek Hill; D. B. Bayley et dame, Moncton, N.B.; F. P. Evans, Toronto; W. B. Hall et dame, Boston; Wm. Pomrie, Perth, Nouvelle-Ecosse; A. Pomrie, Perth, Nouvelle-Ecosse; C. M. Potter, Lowell, Mass.; J. F. Drury, Lowell, Mass.; Mme M. O'Keefe, London, Ont.; J. R. Hilton, Chicago, Ill. ; Rév. J. H. Cushing, Louisville, Ky.; Wm. Frost, Toronto.

Hôtel Place Viger—Les derniers arrivés : MM. E. B. Garneau, Québec ; C. Gerald, Toronto; W. A. Stainton, Chicago; H. L. Roberts, Philadelphie; B. de la Bruère, Québec; L. J. Demers, Québec; M. J. E. Valin, Ottawa; J. B. Leblanc, St-Jean.

St Lawrence Hall—W. D. Blackdon, Portland; J. J. Dickey, Brockville; W. R. Pringle, E. Beattie, Toronto; Frank Carrel, Québec; G. W. Ferguson, Huntingdon; C. H. Parmelee, Waterloo; L. E. Charbonnel, Cookshire; W. A. Garant, Ottawa; L. S. Channell, Sherbrooke; Jas. P. Brown, St-Chrysostôme; M. et Mme W. B. Hill, New-York.

Au Rieudeau—A. Provost, Ste-Geneviève; Nap. Lebrun, Plessisville; P. Boileau, Ile Bizard; Arthur Bousquet, Nashua; Nap. Messier, Boston; Ed. Bilodeau, Québec; Dr T. A. Longtin, Laprairie; H. M. Walsh, Cowanville, S. Major, Ottawa; J. S. Taupier, Chambly; Jos. Bérubé, Lac Mégantic; Jacquemont, Anticosti; A. Dupuis, M. E. Blouin, Québec.

Hôtel St James—C. McMurphy, Seattle; F. Hurtubise, Plessisville; Mme W. Clancil, Boston; J. Herbert, Hamilton; N. Dumontier, St-Barthélemi; O. Paré, St-Jean Chrysostôme.

Hôtel Queen's—N. H. Spicer, Portland, Me.; John Palmet, Fredericton; F. G. Webster, Port Huron; H. N. Cady, New-York; Alex. Roy, Toronto; D. McCuaig, Moncton; G. B. Lasnier, jr, Lévis; Geo. Reid, Toronto ; Louis H. Bacque, Toronto; W. L. Ball, Richmond, Alex. Graham, Ottawa.

Hôtel Windsor—J. G. Scott, Québec; J. H. Williams, New-York; A. Calvin, Garden Island; H. L. Roberts, Philadelphie; A. W. Thomas, Toronto; M. Lentz, Victoria, C. A. ; H. H. Melville, Boston; Geo. W. Mitchell, Ottawa; hon. P. Garneau,Québec; P. S. Mackenzie, Richmond; M. et Mme J. McDougall, Ottawa; M. et Mme R. A. Alger, Grand'Mère,

COLLISION

Entre le "Greetlands" et un steamboat

EN FACE DE MAISONNEUVE

On craint qu'une épouvantable catastrophe se soit produite. Le "Greetlands" auport

Un accident, dont on ne connait pas encore toute la gravité, s'est produit sur le fleuve, la nuit dernière, en face de Maisonneuve.

Au moment où le "Greetlands", consigné à Carbray, Louth et Cie., entrait au port, la vigie a signalé un steamboat d'assez grandes dimensions et dont on n'a pu remarquer le nom, qui descendait à toute vitesse. Les signaux d'usage furent donnés, mais ils furent évidemment mal compris, car les navires au lieu de s'éloigner, gardèrent le même côté du chenal. Une catastrophe devenait inévitable, quand le pilote du "Greetlands" fit renverser la vapeur, afin d'éviter si possible la collision.

Il était trop tard. Le steamboat n'était plus qu'à quelques brasses virant cependant sa poupe de façon à éviter la collision. C'est par un hasard vraiment étonnant, que le steamboat n'a pas été coupé en deux. Il s'est produit, cependant, un choc assez violent, quand le "Greetlands" a touché la poupe du steamboat, et un vif émoi s'est produit parmi l'équipage.

Le "Greetlands" venait de frapper la proue du steamboat, et le plus vif émoi se répandit parmi l'équipage. Après un examen sommaire, on put constater que les avaries au "Greetlands" étaient sans importance. On ne croit pas que le steamboat ait subi de grosses avaries non plus. L'équipage après l'accident a crié que tout était "all right". Cependant, les officiers du "Greetlands" ont remarqué que le steamboat avait stoppé un peu plus bas dans le centre du chenal quand il disparut complètement à leur vue.

On ne sait pas encore si le steamboat a sombré, ou bien s'il a continué sa route.

Le "Greetlands" est entré au port sans autres accidents.

BULLETIN JUDICIAIRE

Jugements. Notes du Palais

Montréal, 4 novembre.

COUR SUPERIEURE

PRESENT : l'hon. juge Gill.

—Jean Taché et al., vs L. A. Dufresne et al.

Jugement par défaut contre L. A. Dufresne.

—A. Gauthier vs G. H. Tate et al.

Jugement par défaut contre le défendeur Tate.

PRESENT : l'hon. juge Mathieu.

—The Standard Life Assurance Company vs James McShane.

Jugement par défaut sur acte d'obligation pour $26,129.96.

—John Lee vs B. A. T. de Montigny.

Requête pour bref de certiorari accordée.

—The Richmond Industrial Company vs Léonard Thomas et W. E. Jones et al., tiers-saisis, et W. Lee Ball, mis-en-cause.

—L'exception déclinatoire du mis-en-cause Ball est renvoyée.

—Arthur Ross vs A. M. C. D. Cowie, et l'honorable Rosaire Thibaudeau, ès-qualité, tiers-saisi.

Jugement suivant la déclaration du tiers-saisi.

PRESENT : l'hon. juge Pagnuelo.

—A. Gagnon et al., ès-qualité vs Joseph Beauchamp et al., et Joseph Jacob, mis-en-cause.

Les demandeurs, en leur qualité de curateurs à la faillite de Beauchamp et Deslauriers demandent la rescision d'un transport consenti par les défendeurs à la défenderesse Castonguay.

Comme au temps de ce transport les défendeurs n'étaient pas réputés insolvables et que la défenderesse Castonguay a agi de bonne foi sans qu'il fut à sa connaissance qu'ils fussent insolvables, l'action des demandeurs est renvoyée.

PRESENT : l'hon. juge Doherty.

—The Dominion Wire Hope Company vs Archibald Stewart.

Jugement par défaut pour $567.00.

PRESENT : l'hon. juge Davidson.

—Prosper Leblanc vs Alfred Métayer dit St-Onge,

Jugement sur inscription en droit du demandeur.

PRESENT : l'hon. juge Choquette.

—Alp. Papineau vs Jérémie Primeau.

Jugement pour $25.00 et les frais d'une action de quatrième classe.

PRESENT : Le Protonotaire.

—Narcisse Bédard vs Joseph Meloche, fils.

Jugement pour $137.90.

PRESENT : l'hon. juge Davidson.

—Delle E. Garand vs R. Allan.

La demanderesse réclame $5,000 du défendeur à titre de dommages, résultant d'un accident qui lui serait arrivé par l'explosion d'une bouteille. Le défendeur est fabricant de soda à la crême, de bière de gingembre, etc.

L'action a été renvoyée.

NOTES DU PALAIS

—Il a été jugé, hier, que pour obtenir la permission de plaider "in forma pauperis", suivant l'article 90 C. P. C., la partie qui fait requête pour obtenir telle permission doit prouver qu'elle a un bon droit d'action par affidavits produits de part et d'autre.

Lynam McTigue réclame $1,500 de la Compagnie du chemin de fer urbain, pour dommages causés par un accident qui lui est arrivé en chargeant des rails. Il s'est fait écraser une orteil, blessé une autre.

Wm. Jones réclame $1,200 de John Sheridan, arrimeur. En travaillant pour le défendeur, il a reçu un morceau de charbon dans l'oeil.

J. Lebeau poursuit A. Cousineau et J. B. Lacroix dit Langevin, au montant de $5,000 chacun.

Les parties sont de St-Laurent.

Le demandeur est commissaire des chemins à barrières et a fait obtenir des contrats aux défendeurs. Il prétend aujourd'hui que ces messieurs font circuler le bruit qu'ils l'ont acheté et qu'ils ont adressé une requête au procureur-général pour l'engager à tenir une enquête sur son compte.

La cause de C. Bastien contre la corporation de St-Vincent de Paul, en appelant d'un jugement de cette corporation à la Cour de Circuit, avait été fixée au 15 novembre, par les avocats de la défenderesse, MM. Fortin et Laurendeau. M. S. Beaudin s'est présenté devant le tribunal ce matin, pour nier aux parties le droit de choisir ainsi leurs juges et a demandé qu'un jour soit fixé par le tribunal.

Le juge Purcelle a pris l'objection en délibéré.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

Thomas Kearns & Co.—Mlle Margaret Ann Kearns, comme épicier.

The Neostyle Manufacturing Co. — Bureau principal à New-York—A. D. Kerby, président.

"Minto" cigar parlor,—E. J. Savage.

Coleman et Ouimet—William J. Coleman et Joseph Ouimet, comme bouchers.

NOTES MARITIMES

PORT DE MONTREAL

ARRIVAGES — 4 NOVEMBRE

Alcides, capt. McKie, R. Reford & Cie, Glasgow, cargaison générale.
Baron Belhaven, capt. Coun. R. Reford & Cie, New Castle, charbon.

DEPARTS — 4 NOVEMBRE

Baron Belhaven, capt. Coun. R. Reford & Cie, Hull, cargaison générale.
Alcides, capt. McKie, R. Reford & Cie, Glasgow, cargaison générale.
Dominion, capt. James. D. Torrance & Cie, Glasgow, cargaison générale.

PROFONDEUR DE L'EAU

La profondeur de l'eau dans notre port, hier midi, était de 29 pieds à Sorel, 28 pieds 7 pouces ; au Cap à la Roche, 28 pieds 8 pouces, à marée basse, et à Ste-Croix, 26 pieds à marée basse.

ACADEMIE Ce Soir. Matinée Samedi.
EUROPEAN AMERICAN MINISTRI
De J. H. HAVERLY
Une seule matinée samedi
Prix—25, 50, 75c et $1.00.
Téléphone—" Up 1443."

EXTRA - Semaine prochaine
... Une Seule Matinée Samedi ...
MELBOURNE
Macdowell
Accompagné de
BLANCHE WALSH
et d'une troupe puissante donnant des représentations des . . . .
Oeuvres de Sardou
Repertoire de Fanny Davenport

LUNDI ET JEUDI	"LA TOSCA."
MARDI, MERCREDI, VENDREDI soirs, SAMEDI matinée,	"ANTOINE et CLEOPATRE."
JEUDI soir.	"FEDORA."

La vente des sièges commence Jeudi, 3 Nov. Prix : 25c, 50c, 75c, $1.00 et $1.50.

ACADEMIE ENGAGEMENT EXTRAORDINAIRE! L'EVENEMENT ... DE LA SAISON ...
La Semaine Prochaine Lundi le 14 Nov.
MATINEES MERCREDI ET SAMEDI.
Première apparition au Canada des célèbres et uniques..... LILLIPUTIENS
....Dans leur plus grand succes....
"THE GOLDEN HORSESHOE"
Voyez Le bal français rose. La grande fête musicale. La danse sous marine. Les Lilliputiens comme célèbres compositeurs.
La plus bel